Université de Lyon
Université lumière Lyon 2
Institut d'Études Politiques de Lyon

Le recours aux drones armés dans la "guerre contre le terrorisme"

Suissa Coralie

Mémoire de séminaire
Violence et sciences sociales dans le monde contemporain
Sous la direction de : FRAGNON Julien
(Soutenu le : 05 Septembre 2012)

Membres du jury: ATTINDEHOU et Julien FRAGNON

Table des matières

Remerciements . . 5

Liste des sigles et abréviations . . 6

Introduction . . 7

Première partie : Une stratégie transformatrice de la pratique de la guerre . . 19

Chapitre 1 - Principe d'efficience versus principe de maîtrise . . 19

A. De l'intérêt d'avoir recours aux drones armés . . 19

B. Une stratégie aux effets mitigés . . 27

C. « Gagner les cœurs et les esprits » : dommages collatéraux et « blowback effect » parmi les populations affectées . . 31

Chapitre 2 – Une utilisation en proie au droit et à l'éthique . . 34

A. L'épineuse question des « éliminations ciblées » . . 34

B. Une transformation des paramètres de la guerre à relativiser . . 42

Deuxième partie : Une stratégie résolument politique altérant l'appréhension de la guerre . . 52

Chapitre 1 – Des enjeux de sécurisation et de puissance . . 52

A. Intérêt national et « guerre juste » . . 52

B. Accroissement de la puissance militaire dissuasive depuis la fin de la Guerre froide . . 62

Chapitre 2 – "*Robolution*" et futur des drones armés . . 70

A. De la normalité de la présence des drones sur le champ de bataille . . 70

B. Impact des drones armés dans les sphères politique et civile . . 79

Conclusion . . 86

Bibliographie . . 88

Ouvrages . . 88

Articles scientifiques . . 89

Sources médiatiques . . 90

Rapports . . 93

Publications officielles . . 94

Discours officiels . . 95

Conférences . . 96

Législation et décisions juridiques américaines . . 96

Conventions et normes internationales . . 97

Sites Internet . . 97

Autres sources . . 98

Annexes . . 99

Les différents types de drones aux Etats-Unis . . 99

Les drones du DoD, 2012 . . 100

Différentes approches du terrorisme . . 101

Nombre de frappes de drones au Pakistan, 2004-2012 . . 102

Nombre de civils et d'insurgés abattus par les drones au Pakistan, 2004-2012 . . 103

Nombre de frappes de drones au Yémen, 2002-2012 . . 104

Nombre de civils et d'insurgés abattus par les drones au Yémen, 2002-2012 . . 105

Concentration des frappes de drones américains au Pakistan, à la frontière avec l'Afghanistan (Waziristân Nord), 2004-2012 . . 106

Les drones dans le monde . . 107

Retranscription de l'entretien du 2 avril 2012 à l'Etat Major de l'armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste (LV) et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet (LCB) . . 111

Résumé . . 112

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Julien Fragnon, mon directeur de mémoire, qui a bien voulu superviser mes recherches.

Je souhaiterais également remercier Monsieur Olivier Charles Attindéhou, qui a accepté d'être le deuxième membre de mon jury, m'a encouragée tout au long de mon travail et m'a gracieusement fait part de ses conseils avisés.

Je souhaiterais exprimer ma gratitude vis à vis de Laurent Vieste, Ingénieur en chef de l'armement et adjoint en chef de la division préparation au sein de l'armée de l'air, qui a bien voulu m'accorder un entretien très éclairant sur les problématiques de drones.

Je souhaiterais aussi remercier le lieutenant-colonel Virginie Bouquet, de la division préparation du plan de l'Etat Major de l'armée de l'air, pour avoir accepté de participer à un entretien très instructif sur les futurs projets de drones.

Par ailleurs, je voudrais remercier le Colonel Michel Dupont, Attaché de la défense adjoint air auprès de l'ambassade de France à Washington, pour avoir bien voulu me recevoir et m'exposer les différents angles d'étude des drones.

Ces remerciements ne seraient pas complets sans une pensée pour mes proches, qui n'ont pas manqué de m'envoyer le moindre article sur les drones, et m'ont fourni un soutien sans faille tout au long de mes recherches et de la rédaction de ce mémoire.

« Depuis les armes de pierre aux lances puis aux arcs et aux flèches, depuis les canons aux missiles de croisière en passant par les bombardements aériens, tuer est devenu toujours plus facile. Si les robots des champs de bataille ne peuvent altérer l'essence de la guerre, ils vont néanmoins changer la façon dont les guerres sont menées ».

Noel Sharkey

Liste des sigles et abréviations

- **C.I.A.**Central Intelligence Agency
- **CICR**Comité International de la Croix Rouge
- **DHS**Department of Homeland Security
- **DIH**Droit International Humanitaire
- **DoD**Department of Defense
- **DPG**Defense Policy Guidance
- **ECP**Ecart Circulaire Probable
- **FAA**Federal Aviation Agency
- **F.O.I.A**Freedom of Information Act
- **FoR**Fellowship of Reconciliation
- **ICRAC**Comité International pour le Contrôle des Robots Armés
- **ISAF**Force Internationale d'Assistance et de Sécurité
- **KGB**Comité pour la Sécurité de l'Etat
- **ONA**Office of Net Assessment
- **ONU** Organisation des Nations Unies
- **OTAN**Organisation du Traité Atlantique Nord
- **PNAC**Project for the New American Century
- **RAM**Révolution dans les Affaires Militaires
- **RPA**Remotely Piloted Aircraft
- **UAS**Unmanned Aerial System
- **UAV**Unmanned Aerial Vehicle
- **USAF**U.S. Air Force

Introduction

Au matin du 11 Septembre 2001, quatre avions de ligne sont détournés et écrasés contre des bâtiments hautement symboliques des Etats-Unis d'Amérique[1], par les membres du réseau jihadiste islamiste Al Qaida. Ces attaques coordonnées entrainèrent la mort de près de 3000 individus, dont 327 non Américains. Une telle violation de la sacralité du territoire américain n'avait jamais été perpétrée auparavant. Les attaques terroristes du 11 septembre sont présentées par le président Bush comme des actes de guerre : *" The deliberate and deadly attacks, which were carried out yesterday against our country, were more than acts of terror. They were acts of war."* [2]En réponse à ces actes, il invoquera le besoin d'une guerre globale entre le monde libre et le terrorisme.[3] En l'absence de définition consensuelle du terrorisme, nous adopterons celle de Raymond Aron tout au long de cette étude :

« *Est considérée comme acte terroriste une action violente entreprise Généralement par un individu ou un groupuscule non étatique, dans un but presque toujours politique, contre des cibles non discriminées, avec des moyens limités, et dont la particularité est de produire un climat de terreur où les effets psychologiques sont hors de proportion avec les résultats purement physiques qui découlent d'un tel acte.* »[4] Philosophiquement, le terrorisme est un affront au pacte hobbesien qui donne naissance à l'Etat.[5] En le menaçant d'une violence souvent arbitraire et aveugle, il pointe l'inefficacité de l'action protectrice de l'Etat et instille en conséquence le doute sur les raisons de l'obéissance à un Léviathan affaibli. Ontologiquement opposé à la logique de l'Etat, le terrorisme est combattu par ce dernier sans restriction.

Ainsi, le 18 Septembre, George W. Bush ratifia *l' Authorization for Use of Military Force,* une résolution du Congrès lui accordant l'autorité d'agir pour empêcher de futures attaques terroristes aux Etats-Unis.[6] Cette résolution autorisait le président à recourir à tous les moyens coercitifs qu'il considérait appropriés ou nécessaires contre les nations, les organisations ou les individus impliqués directement ou indirectement dans les attentats du 11 septembre. Le 20 Septembre 2001, le président George W. Bush s'adressa au Congrès et au peuple américain en déclarant: "*Our war on terror begins with al Qaeda, but it does not end there. It will not end until every terrorist group of global reach has been found, stopped*

[1] Des qu'il est fait mention des Etats-Unis dans ce mémoire, il est question des Etats-Unis d'Amérique

[2] Text of Bush's Act of War statement, 12 Septembre 2001, BBC. http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/1540544.stm, consulté le 30 juin 2012. Notre traduction : « Les attaques délibérées et meurtrières, perpétrées hier contre notre pays étaient plus que des actes de terreur. C'était des actes de guerre. »

[3] George W. Bush, Address to a Joint Session of Congress and the American People, United States Capitol, 20 Septembre 2001. Pour retrouver l'intégralité du discours : http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html, consulté le 24 Juillet 2012. Notre traduction : « La liberté et la terreur sont en guerre ».

[4] ARONR., *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962, 794p.

[5] BADIE B., « Terrorisme et Etat », *Etudes polémologiques*, n°1, 1989

[6] Public Law 107–40, *Authorization for Use of Military Force against those responsible for the recent attacks launched against the United States*, 107th CongressJoint Resolution, 18 septembre 2001.

and defeated."[7]Il venait ainsi, pour la première fois, de prononcer la « War on terror »[8]ou guerre contre le terrorisme. La suite de son discours était consacrée au développement de la stratégie de lutte contre cette menace:

"Our response involves far more than instant retaliation and isolated strikes. Americans should not expect one battle, but a lengthy campaign, unlike any other we have ever seen. It may include dramatic strikes, visible on TV, and covert operations, secret even in success. We will starve terrorists of funding, turn them one against another, drive them from place to place, until there is no refuge or no rest. And we will pursue nations that provide aid or safe haven to terrorism." [9]

Ainsi débuta une nouvelle phase dans la politique étrangère américaine, qui relevait d'une stratégie offensive à l'encontre des « trois principales cibles de la démocratie » : le terrorisme islamiste, les « rogue states » et les gouvernements autoritaires susceptibles de se doter, ou possédant des armes de destruction massive[10]. Les organisations terroristes sont inscrites sur des listes du Département d'État à partir de 1996. Cette désignation s'ajoute à celle des États sponsors du terrorisme, pointant l'Iran, l'Irak, la Syrie, la Libye et le Soudan comme principaux pays soutiens du « terrorisme ». Cette nécessité d'identifier une origine étatique à la menace terroriste est lue par certains chercheurs comme un moyen de combler la place vacante laissée par l'URSS à la fin de la Guerre froide, et ainsi, de justifier le maintien des forces armées et de leurs crédits.[11] Les dirigeants militaires se prononcent donc plutôt en faveur d'affrontements armés conventionnels entre les Etats-Unis et les « Etats voyous » pour lutter contre le terrorisme.

Pour d'autres responsables, la menace terroriste se distingue moins par son inscription territoriale que par son caractère transnational. Ils prônent ainsi l'adoption d'une vision plus individualisée de la menace terroriste, et appellent à la surveillance de ce nouveau type de violence en réseau. Ils recommandent une stratégie plus flexible et mobile que l'intervention militaire conventionnelle, intégrant les progrès technologiques réalisés dans le cadre de la « révolution dans les affaires militaires » des années 1990. Celle-ci est théorisée au début des années 1980 par le Maréchal soviétique Nikolaï Ogarkov, crédité pour avoir établi que l'introduction de systèmes militaires de reconnaissance et d'attaques automatisés, de moyens de contrôle électroniques et de munitions longue portée

[7] Notre traduction: "Notre guerre contre la terreur commence par Al Qaida mais ne s'arrête pas là. Elle ne s'arrêtera pas tant que le moindre groupe terroriste ayant une portée globale ne soit trouvé, arrêté et vaincu."

[8] George W. Bush, Address to a Joint Session of Congress and the American People, United States Capitol, 20 Septembre 2001. Pour retrouver l'intégralité du discours : http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html, consulté le 24 Juillet 2012

[9] ***Notre traduction : « Notre réponse implique bien plus qu'une vengeance immédiate et des frappes isolées. Le peuple américain ne doit pas s'attendre à une seule bataille, mais bien à une longue campagne sans précédents. Cela impliquera surement d'extraordinaires bombardements, diffusés à la télévision, ainsi que des opérations secrètes, secrètes même dans le succès. Nous priverons les terroristes de financement, nous les dresserons les uns contre les autres, nous les chasserons de lieu en lieu jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de refuge ou de repos. Nous poursuivrons les nations qui apportent leur aide ou abritent le terrorisme. »***

[10] Discours du State of the Union de George W. Bush en 2003 : http://whitehouse.georgewbush.org/news/2003/012803-SOTU.asp, consultée le 24 Juillet 2012

[11] BONDITTI P., « L'antiterrorisme aux États-Unis : de la contre-insurrection des années 1960 à la "guerre globale au terrorisme" », in *Au nom du 11 septembre...* , La Découverte, 2008, p. 151-167. www.cairn.info/au-nom-du--9782707153296-page-151.htm, consulté le 30 Juillet 2012.

donnaient un grand avantage aux forces conventionnelles, dont le potentiel destructeur commençait à s'approcher des armes nucléaires.[12] Elle menait, selon lui, à une *« révolution militaire technique »*, renommée *« révolution dans les affaires militaires »* par Andrew Marshall.Ce chercheur, directeur de l'ONA, un centre de réflexion interne au Pentagone chargé d'envisager les moyens de faire face aux futures menaces pour les Etats-Unis, formalisa le concept de "Révolution dans les Affaires Militaires" en 1993, avec la distribution d'un court mémorandum intitulé *Some Thoughts on Military Revolution* [13].Il y définit la RAM comme « *un changement majeur dans la nature de la guerre [warfare] suite à l'application de nouvelles technologies innovantes qui, combinées à des changements radicaux dans les doctrines militaires et opérationnelles, ainsi que dans les concepts organisationnels, altère fondamentalement le caractère et la conduite des opérations militaires.* »[14]

Dans un rapport paru en Juin 1995, Steven Metz et James Kievit définissent la RAM des années 1990 selon quatre types de changements, qui trouvent leur pleine illustration dans le déroulement de la première guerre du Golfe : des frappes extrêmement précises, une amélioration radicale du commandement, du contrôle et du renseignement, une guerre de l'information, une non létalité[15].

Ils dégagent les avantages d'une telle révolution, à savoir que la RAM permettrait de remettre à jour l'utilité du recours au pouvoir militaire par le politique, mais aussi de retarder l'émergence de véritables concurrents, de planifier des acquisitions technologiques et la réorganisation des forces, et d'inspirer une réflexion innovatrice et planificatrice. Cette révolution dans les affaires militaires, vue par ces analystes à l'époque, devait se dérouler en deux phases. La première était basée sur des opérations à distance, furtives et précises, une prépondérance de l'information, des communications améliorées, des systèmes armés « intelligents » et une certaine coordination dans le cadre de coalitions ad hoc. La deuxième phase, quant à elle, relevait de la robotique, de la cyber défense, de la nanotechnologie, de systèmes armés « brillants » (et non plus seulement « intelligents »), d'organisations hyper flexibles, ainsi que de nouveaux affrontements par robots interposés, nombreux et peu couteux[16].

Aujourd'hui, face à l'ennemi terroriste et à la menace permanente qu'il représenterait, les enjeux de la prépondérance du renseignement, et de la capacité de projeter sa force à distance avec précision sont combinés dans le développement des systèmes de drones armés. Les drones sont des aéronefs capables de voler et d'effectuer une mission sans présence humaine à bord. Ils peuvent être contrôlés par les « pilotes » au sol ou bien voler de manière autonome, guidés par une mission préprogrammée. Leur surnom « drone », soit bourdon en anglais, provient de leur bourdonnement constant en vol. Anciennement appelés "*Unmanned Aerial Vehicules*"[17], ils sont rebaptisés en 2009, afin de "*réaffirmer de*

[12] WASINSKI C., "Créer une Révolution dans les Affaires Militaires: Mode d'emploi", *Cultures et Conflits*, 6 mars 2007, p. 149-164: http://conflits.revues.org/index2135.html, consulté le 20 Juillet 2012

[13] MARSHALL A.W., "Some Thoughts on Military Revolutions", OSD/NA memorandum for the record, August 23, 1993, 8 pages.

[14] Ibid.

[15] METZ S., KIEVIT J., *Strategy and the Revolution in Military Affaires : From Theory to Policy*, U.S. Army War College, Maryland, June 27, 1995.

[16] Ibid.

[17] Aéronefs non habités en Français

manière claire que ces systèmes ne sont pas inhabités, car il y a un pilote, un opérateur"[18], explique Michael Donley, Secrétaire de l'USAF. Ils sont désormais connus sous le nom de "*Remotely Piloted Aircrafts*".[19]

On distingue aujourd'hui plus de trois cent types de drones[20], différenciables par leur envergure, leurs fonctions, et leur degré d'autonomie. Toutefois, il est possible de les classer en deux grandes catégories : les drones HALE et les drones MALE.

Les drones de haute altitude et longue endurance (HALE) peuvent aller très loin et sur une très longue durée. Il en existe un seul type, le *Global Hawk* ou *RQ-4 Global Hawk*, de la taille d'un avion de ligne, avec plusieurs dérivés, presque exclusivement utilisés par les Américains. Les drones HALE sont essentiellement destinés à des missions de surveillance, du fait de leur capacité à rester en l'air pour des durées variant entre deux jours et plusieurs mois. Ces drones de reconnaissance et de renseignement sont relativement lents et disposent de très peu de défenses contre les missiles. Ils sont donc employés au dessus des théâtres où la supériorité aérienne est assurée.

Les drones appartenant à la seconde catégorie, dits de moyenne altitude longue endurance (MALE), servent également à la reconnaissance et peuvent éventuellement être armés, et employés pour larguer des bombes et des missiles, à l'instar du *MQ-9 Reaper*. Ce drone de surveillance dans sa version Predator A, et de combat dans sa version Predator B ou Reaper, est construit par General Atomics, pour l'US Air Force, l'US Navy, les armées de l'air italienne, turque et britannique.[21]Les drones armés Predator déployés en Afghanistan par les Etats-Unis et la Grande Bretagne sont lancés de la base aérienne de Kandahar, au Sud du pays, et contrôlés par des opérateurs à Creech et Nellis, dans le Nevada, à douze mille kilomètres, ainsi que sur douze autres bases du territoire américain.

Les drones armés sont utilisés de trois façons différentes. Premièrement, quand les troupes au sol attaquent ou sont attaquées, les drones armés sont appelés à larguer bombes et missiles, comme les autres avions militaires. Dans un deuxième temps, les drones patrouillent constamment le ciel afghan, et dès que les operateurs aperçoivent des activités suspicieuses, ils peuvent y envoyer des bombes et missiles. Finalement, ils sont utilisés dans le cadre de missions préprogrammées afin d'abattre des individus suspectés de terrorisme, identifiés au préalable par les dirigeants politiques et militaires, selon des critères encore flous à ce jour.

Parler de drones armés, c'est faire référence à cette seconde catégorie, les drones MALE, et notamment aux drones Predator Reaper, en passe de remplacer les drones Predator dans leur version de renseignement. Il est important de préciser que le système actuel de drones MALE français n'est pas armé. C'est un système dit ISR : intelligence, surveillance, reconnaissance. A l'heure actuelle, très peu de pays disposent d'une flotte de drones armés opérationnelle et active sur le terrain, à l'exception des Etats-Unis, du Royaume Uni et d'Israël. Toutefois, on estime à plus de quarante le nombre de pays engagés

[18] ZAKARIA T., "A drone by any other name...", *Reuters*, 14 décembre 2009 http://blogs.reuters.com/summits/2009/12/14/a-drone-by-any-other-name/, consulté le 30 mars 2012.

[19] Aéronef piloté à distance en Français

[20] Général ROYAL B., "Robots militaires et éthique: problèmes éthiques posés aux responsables industriels, politiques et militaires européens" in *Les Robots au cœur du champ de bataille* de DOARE R. et HUDE H., Economica, Novembre 2011, p.39

[21] Pour plus d'information sur les différents types de drones de l'US Air Force : http://www.nytimes.com/interactive/2011/06/19/world/drone-graphic.html?ref=unmannedaerialvehicles, consulté le 25 octobre 2011

dans des projets de développement et d'achat de drones[22]. Ce mémoire se focalisera essentiellement sur l'utilisation des drones armés par les Etats-Unis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, puisqu'ils sont aujourd'hui le seul pays à recourir à ces systèmes de manière aussi intensive, aussi bien sur les champs de bataille « officiels » comme l'Afghanistan depuis 2001 et l'Irak depuis 2003, que sur des théâtres hors des zones de combat, principalement au Pakistan depuis 2004, et au Yémen depuis 2002.

La demande de drones semble aujourd'hui insatiable aux Etats-Unis, et l'USAF forme depuis 2010 plus d'opérateurs de drones que de personnel naviguant.[23] Les opérateurs sont les pilotes et les analystes en charge de contrôler le drone à distance une fois qu'il est lancé. Aujourd'hui, l'USAF compte plus de 1300 opérateurs de drones, soit 300 de moins qu'elle n'en aurait besoin.[24] Cette intensification dans l'utilisation de ce type d'armement s'inscrit dans la « révolution dans les affaires militaires », qui débute avec la première guerre du Golfe, bien que le développement des drones la précède. Dans son rapport sur les systèmes d'aéronefs inhabités, Jeremiah Gertler rappelle que ces systèmes ont d'abord été testés au cours de la Première Guerre mondiale, en dépit du fait que les Etats-Unis ne les aient pas alors utilisés directement sur le champ de bataille.[25]Le grand essor des drones date de la Guerre froide, avec les guerres de Corée et du Vietnam. À cette époque, le drone AQM-34 Firebee est développé de façon confidentielle par les États-Unis comme un moyen de supériorité aérienne stratégique devant permettre une incursion invisible en territoire ennemi à des fins dereconnaissance et de renseignement, en amont del'intervention militaire, sans encourir les risques humains que l'opinion ne supportait pas. En effet, le traumatisme provoqué par l'affaire de l'U-2, un avion espion américain abattu par les Soviétiques tandis qu'il survolait l'Oural, dont le pilote, Francis Gary Powers fut ensuite capturé et détenu par le KGB, créa un précédent que le pouvoir politique cherchera à tout prix à éviter par la suite[26]. C'est finalement au cours de la campagne de l'OTAN au Kosovo en 1999 que les Etats « commencent à percevoir l'utilité d'attacher des missiles sur les UAV, ce qui a mené par la suite aux drones Predator, armés de missiles Hellfire », explique le Lieutenant-Colonel Andrew Brookes[27].

L'intensification de l'usage des drones correspond aussi à l'évolution de la nature des conflits depuis la fin de la Guerre froide. Les années 1990 ont marqué le passage du paradigme de la « guerre industrielle » entre les Etats à celui de la guerre « au

[22] WEBB D., WIRBELAND L., SULZMAN B., "From Space, No One Can Watch You Die", *Peace Review: A Journal of Social Justice* , Janvier 2010, Vol. 22, Issue 1, pp31-39

[23] DOARE R., HUDE H., *Les Robots au cœur du champ de bataille*, Economica, 2011.

[24] BUMILLER E., « A day job waiting for a kill shot a world away », *The New York Times*, 29 Juillet 2012. http://www.nytimes.com/2012/07/30/us/drone-pilots-waiting-for-a-kill-shot-7000-miles-away.html?pagewanted=all, consulté le 30 Juillet 2012 ; BALDOR L., « Flashy drone strikes raise status of remote pilots", *The Boston Globe*, 12 Aout 2012. http://bostonglobe.com/news/nation/2012/08/11/air-force-works-fill-need-for-drone-pilots/ScoF70NqiiOnv3bD3smSXI/story.html, consulté le 13 Aout 2012.

[25] GERTLER J., *U.S. Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, January 3rd, 2012. http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/files/unmanned%20aerial%20systems%20CRS.pdf, consulté le 20 Juillet 2012

[26] L'administration américaine est ridiculisée par l'incident et le président Dwight Eisenhower se voit contraint de renoncer à une rencontre au sommet à Paris, avec Khrouchtchev, De Gaulle et MacMillan, qui devait préparer un traité de limitation des essais nucléaires. C'est un arrêt brutal du processus de détente initié par Nikita Khrouchtchev.

[27] BROOKES A., "Grim Reaper: USAF & RAF UCAV operations in SW Asia", a presentation by Wing Commander Andrew Brookes (RAF Ret'd) to the 8th Conference held by Defence IQ June 2009, London UK. http://ucavconference.com/Event.aspx?id=297324, consulté le 25 Octobre 2011.

sein des populations ».[28] Ce type de conflits dits « de faible intensité », « irréguliers », « asymétriques », « de quatrième génération », ou « guerres bâtardes »[29] diffère des affrontements entre deux armées étatiques. Il oppose une force régulière, un Etat et son appareil sécuritaire, à des acteurs non étatiques, qualifiés de « combattants irréguliers », « d'insurgés », voire de « terroristes », qui brouillent les distinctions entre population civile et combattants, en n'endossant aucun uniforme, ne combattant pour aucune force armée régulière, sans qu'un véritable front de bataille soit défini. Les belligérants s'opposent désormais dans le cadre d'une « guerre hors limites », où l'utilisation de tous les moyens, y compris la force armée, militaire ou non, et des moyens létaux ou non létaux pour obliger l'ennemi à se soumettre à ses propres intérêts est bonne.[30] En effet, bien que les Etats-Unis exercent une domination quasi hégémonique stratégiquement, la dernière décennie a montré que leurs adversaires, en dépit de leurs infériorités techniques, économiques, ou militaires, pouvaient rivaliser sur le champ de bataille.[31]Le recours aux drones armés permet donc de répondre dans une certaine mesure aux nouveaux besoins capacitaires des armées « régulières » face à cette transformation du paradigme de la guerre. Ils leur permettent d'intervenir sur des théâtres difficiles d'accès, et de réaliser des frappes d'une grande précision, afin de limiter les dommages pour les biens et la population civile.

Ainsi, la violence « froide » de l'Etat, régulée, instrumentale, et rationnelle est privilégiée dans le conflit asymétrique mené par les Etats-Unis pour venir à bout du terrorisme.[32]Le Général Richard B. Meyers, conseiller militaire principal du Président Bush, du Secrétaire à la Défense Rumsfeld et du National Security Council au cours des phases préparatrices de la « guerre contre le terrorisme », affirma au cours d'une conférence: "*This is not a linear war; this is not a sequential war….This is a different kind of conflict. This is asymmetric warfare. We have to use all the instruments of national power*."[33]Les dirigeants américains reconnaissent donc le caractère non conventionnel de cette « guerre contre le terrorisme », qui les oppose à des ennemis identifiés comme des « combattants illégaux »[34] par le Patriot Act. Ils choisissent pourtant dans un premier temps de recourir à l'affrontement conventionnel pour y faire face.

Le lancement de l *'Operation Enduring Freedom* en Afghanistan donne lieu à des affrontements militaires de grande ampleur. Elle débute avec l'invasion du pays par une coalition internationale menée par les Etats-Unis en Octobre 2001, afin d'y trouver Oussama Ben Laden et les membres du régime Taliban, accusé de soutenir le terrorisme d'Al Qaida. Deux mois après le début de l'intervention, les Talibans sont chassés du pouvoir par les forces de la coalition. Cependant, dès 2004, les attentats à la bombe se multiplient dans le pays, et l'ISAF est confrontée à la résurgence de l'insurrection talibane. Simultanément, les Etats-Unis sont engagés dans l' *Operation Iraqi Freedom,* qui commence en mars 2003

[28] General Sir Rupert Smith, *L'utilité de la force. L'art de la guerre aujourd'hui*, préface du Général Bruno Cuche, Paris, Économica, 2007, p. 257.

[29] DE LA GRANGE A., BALENCIE J.-M., *Les guerres bâtardes*, Paris, Perrin, 2008.

[30] LIANG Q., XIANGSUI W., *La guerre hors limites*, Rivages Poches, 2006, p.310.

[31] POSEN B., « La maîtrise des espaces, fondement de l'hégémonie militaire des Etats-Unis", *Politique étrangère* I/2003, 16p.

[32] BRAUD P., *Violences politiques* , Paris, Seuil, 2004

[33] Notre traduction: « Ce n'est pas une guerre linéaire. Ce n'est pas une guerre consécutive… C'est un conflit de type différent. C'est une guerre asymétrique. Nous devons utiliser les instruments de la puissance nationale. » Ibid.

[34] MCCLINTOCK M., *Instruments of Statecraft, US Guerilla Warfare, Counter-insurgency and Counterterrorism 1940-1990*, Pantheon Books, New York, 1992, 604p.

et laisse place le 1 e Septembre 2010 à *l'Operation New Dawn* , marquant le début du retrait des troupes d'Irak. Le gouvernement de Saddam Hussein est accusé d'abriter des terroristes, et de développer des armes de destruction massive, des allégations qui se révéleront fausses après le début de la guerre en Irak. Cet affrontement conventionnel de moins d'un mois a laissé place à une longue période d'occupation et de combats asymétriques entre la coalition sous le commandement américain et une constellation d'acteurs. Avec la dégradation progressive de la situation politique dans le pays, l'opposition devint presque exclusivement Sunnite, avec le déploiement de quelques grands groupes identifiables comme l'Armée islamique, Tandhim al-Qaida fi Bilad al-Rafidayn [35] , l'Armée des partisans de la tradition du Prophète, l'Armée de Muhammad, etc. [36]

Ainsi, que ce soit en Afghanistan ou en Irak, la stratégie d'engagement dans des conflits conventionnels au nom de la « guerre contre le terrorisme » a du évoluer en stratégie de contre-insurrection face à la force des oppositions dans ces deux pays. Cette stratégie englobe la lutte anti-terroriste, et vise à répondre à la violence politique des groupes minoritaires, terroristes ou non.[37] Elle fut formulée en 2006 dans un ambitieux manuel par le Général David Petraeus, aujourd'hui directeur de la C.I.A. Sa parution, vingt ans après la publication du dernier manuel sur le sujet[38], coïncide avec la révision de la stratégie américaine, qui débouche en 2007 sur le *surge*, avalisé par le président Bush et appliqué par le Général Petraeus en Irak. Cette montée en puissance militaire correspond à l'envoi temporaire de 20.000 soldats supplémentaires en Irak afin d'y établir une république démocratique unifiée, capable de se défendre contre le terrorisme, grâce à l'adoption d'une approche populo-centrée.[39]Dès l'introduction du manuel, il est indiqué que :

« Les insurgés les plus efficaces s'adaptent rapidement aux circonstances et savent maîtriser avec subtilité les outils que procure la révolution de l'information, dans le but de magnifier leurs actions subversives. Pour autant, l'armée de Terre Américaine et les Marines, en axant leur effort sur la sécurisation et le soutien aux populations locales, tout en s'efforçant de manière concertée à tirer les enseignements du terrain, peuvent défaire leurs ennemis insurgés. » [40]

Il réintroduit ainsi la bataille pour gagner « les cœurs et les esprits »[41], qui se joue au niveau de la perception de la légitimité de l'action américaine au sein des populations locales. Cette dernière avait été élaborée par les puissances coloniales Européennes face aux insurrections nationalistes, et constituait une variante de la contre-insurrection purement coercitive, en intégrant davantage les facteurs culturels, politiques, économiques

[35] Organisation d'Al-Qaida au « pays des deux fleuves »

[36] GUIDIERE M., HARLING P., « Qui sont les insurgés irakiens ? », Le Monde diplomatique, mai 2006.

[37] GALULA D., *Contre-insurrection: Théorie et Pratique,* Economica, 2008, 215 p.

[38] PETRAEUS D., *Counterinsurgency*, Headquarters Department of the Army, Décembre 2006. http://www.fas.org/irp/doddir/army/fm3-24.pdf, consulté le 24 Juillet 2012.

[39] The White House, Fact sheet : The New Way Forward in Iraq, Office of the Press Secretary, 10 Janvier 2007. http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2007/01/20070110-3.html, consulté le 1e Aout 2012.

[40] ***Ibid.***

[41] Expression employée par le Président Lyndon B. Johnson dans son discours "Hearts and Minds" du 4 mai 1965, à propos de la guerre au Vietnam:*"We must be ready to fight in Vietnam, but the ultimate victory will depend upon the hearts and the minds of the people who actually live out there."*

et sociaux[42].David Kilcullen, ancien conseiller de David Petraeus en Irak et de Stanley McChrystal en Afghanistan[43], définit cette stratégie ainsi : « Gagner les esprits signifie que les populations ont la certitude d'être protégées ; gagner les cœurs, que la satisfaction de leurs attentes réside dans le succès même des contre-insurgés. »[44]

En dépit de cette réévaluation de la stratégie américaine dans la « guerre contre le terrorisme », sa mise en application est problématique sur plusieurs plans. Le droit international proscrit en effet ces « guerres préventives », c'est-à-dire l'engagement de forces armées contre les cellules du réseau Al-Qaida dans des guerres supposées mettre fin à la menace terroriste avant qu'elle ne frappe le sol américain. C'est cette non imminence de la menace qui provoque l'interdiction de la « guerre préventive ».

De plus, l'objet même de la guerre, le terrorisme, ne connaît pas de définition universellement acceptée aujourd'hui. Cette absence de limites claires à ce qui constitue la catégorie « terroriste » se reflète donc dans l'absence d'encadrement précis de la lutte contre cette menace. En effet, en plus d'intervenir sur deux théâtres d'opérations officiellement reconnus, les Etats-Unis agissent également dans des Etats en paix, dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Les frappes de drones réalisées au Pakistan dès 2004 constituent aujourd'hui un sérieux contentieux entre Washington et Islamabad. Cette stratégie offensive, également menée au Yémen, au Cachemire, en Somalie, et dans d'autres parties du monde a valu au Président Obama le sobriquet de « Bush sous stéroïdes »[45].

La « guerre contre le terrorisme », renommée *Overseas Contingency Operation* [46] sous sa présidence, aurait fait l'objet d'un scenario de science fiction il y a une décennie, mais relève aujourd'hui de la réalité. Le recours aux drones armés dans la stratégie américaine s'est accru de manière exponentielle depuis les attaques du 11 septembre 2001. Leur intégration dans la lutte contre le terrorisme remonte à l'administration Bush : le 3 Novembre 2002, le terroriste Abu Ali al-Harithi était abattu par un drone Predator de la C.I.A. au Yémen. Mais ce n'est véritablement qu'à partir de la présidence Obama que les drones accèdent au statut d'arme de choix, voire de « seule solution » face à la menace terroriste[47]. Ces armements à haute valeur technologique ajoutée fournissent les moyens au gouvernement et aux agences engagés dans la contre-insurrection de s'adapter au nouveau paradigme de la guerre aujourd'hui. A ce propos, Xavier Crettiez explique que « *la transformation de la violence repose sur les évolutions technologiques rapides des sociétés contemporaines* »[48].

[42] VALEYRE B., GUERIN A., « De Galula à Petraeus, l'héritage Français dans la pensée Américaine de la contre-insurrection », *Cahiers de la Recherche Doctrinale*, 7 mai 2009, 70p.

[43] Le Général McChrystal sera relevé de ses fonctions et remplacé par David Petraeus à la tête de l'International Security Assistance Force (ISAF) en Afghanistan, après ses propos désobligeants sur l'exécutif en Juin 2010.

[44] KILCULLEN D., *Counterinsurgency*, Oxford University Press, Mai 2010, 272 p.

[45] Dans un article dans le prestigieux magazine Foreign Policy, Aaron David Miller baptise le Président Obama de « George W Bush under steroids » du fait de sa campagne intensive de raids de drones : http://www.foreignpolicy.com/articles/2012/05/23/barack_oromney, consulté le 20 juillet 2012

[46] Notre traduction : Opération d'urgence à l'étranger

[47] En mai 2009, Léon Panetta, alors directeur Général de la CIA, avait déclaré à propos de l'usage de drones armés: "Very frankly, it's the only game in town in terms of confronting or trying to disrupt the Al Qaeda leadership." http://www.thenewatlantis.com/publications/the-tortured-logic-of-obamas-drone-war, consulté le 30 mars 2012

[48] CRETTIEZ X., *Les Formes de la violence*, Collection Repères, La Découverte, 2008, 128p.

Il estime que la modernité technique a eu des effets multiples sur les mutations de la violence, en proposant des cibles de choix aux violents, et en leur offrant les moyens de leurs ambitions, leur permettant de perfectionner et d'accroitre leurs armements. Dans le cas de l'Etat, l'apport technique des drones favorise une mise à distance de la violence ainsi qu'une réduction considérable des échanges de coups.[49] Au delà de ces aspects techniques, le recours aux drones répond également à des préoccupations politiques.

Le Général Benoit Royal explique qu'aujourd'hui, les citoyens occidentaux rejettent de plus en plus la notion « d'évènement fortuit », de hasard ou de malchance, et ce pour diverses raisons. En effet, le développement technologique et les progrès de la connaissance ont contribué à rendre les accidents inacceptables. Selon le Paradoxe de Tocqueville**,** plus l'occurrence d'un évènement désagréable diminue, plus ses manifestations sont intolérables. Ainsi, la baisse statistique historique de la violence a augmenté sa sensibilité dans le débat public, et abaissé la tolérance à son égard. L'opinion publique rejette désormais l'occurrence de la mort, particulièrement quand le décédé est jeune. Dans le contexte de surmédiatisation actuel, les dirigeants politiques et militaires se voient imposer un impératif de transparence élevé, d'où la recherche du « risque zéro » dans la conduite des opérations militaires. Ainsi, le développement des drones armés répond également à ce besoin de ménager l'opinion publique, en contournant l'engagement direct dans des conflits asymétriques aux frontières floues.

En dépit de ces avantages inhérents à leur utilisation, les frappes de drones ont été conduites dans la plus grande opacité, jusqu'au discours décisif de John Brennan au Centre Woodrow Wilson, le 30 Avril 2012[50]. Le responsable du contre-terrorisme à la Maison Blanche reconnaît officiellement pour la première fois ce qui était jusqu'ici un secret exposé par les médias :

« Je parle donc ouvertement aujourd'hui, pour la première fois, à propos de ce que la presse appelle communément les drones, des aéronefs pilotés à distance, qui vous donnent le genre de précision chirurgicale permettant d'exciser la menace terroriste, et j'utilise l à encore une métaphore médicale, sans endommager les tissus externes, et c'est ce que nous nous efforçons de faire. Al Qaeda est un cancer qui se propage dans le monde, dont les métastases se situent dans beaucoup d'endroits différents, et lorsque cette tumeur devient létale et maligne, nous prenons les mesures nécessaires. » [51]

Il fait ainsi publiquement état de la conduite de raids de drones américains contre Al Qaida, levant quelque peu le voile sur des opérations qui se déroulent depuis maintenant près de dix ans. Cette déclaration fut rendue nécessaire, voire impérieuse, par la sur médiatisation des frappes, provoquant de nombreux débats sur leur légalité, ainsi que sur la légitimité de l'inscription des drones armés dans la stratégie américaine de lutte contre le terrorisme. Ces débats ne se limitent pas à la sphère médiatique. Plusieurs officiels en charge des

[49] Ibid.

[50] BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.

[51] ***Notre traduction. Ibid.***

programmes de drones ont eux aussi émis des doutes sur leur efficacité dans la réduction du terrorisme.[52]

Il est important de rappeler que ces mêmes médias avaient été pointés du doigt pour avoir largement relayé l'information officielle au commencement des opérations en Irak. A cette époque, la communication de guerre reposait essentiellement sur les informations fournies par les agences de renseignement aux principaux médias. Aujourd'hui, c'est l'incapacité du gouvernement à communiquer sur le recours aux drones armés qui lui porte préjudice, lui faisant perdre le contrôle de la perception de sa stratégie anti-terroriste au sein de l'opinion publique internationale.

Les inquiétudes provoquées par l'utilisation des drones armés concernent principalement l'impact présumé de ces armements sur l'évolution des conflits modernes, sur les plans stratégique, juridique, éthique et politique. Le contentieux opposant actuellement le Pakistan aux Etats-Unis remet en question la légalité au regard du droit international de l'utilisation des drones armés en dehors des zones de combat. De la même façon, la C.I.A., qui utilise ce programme en parallèle des forces armées régulières pour conduire des éliminations ciblées, agit-elle en conformité avec le droit, international et national? Quid de l'éloignement des opérateurs de drones du champ de bataille ? La distanciation qu'ils subissent permet-elle d'aseptiser l'horreur de la guerre ? Peut-on alors parler de déshumanisation de la guerre ? On peut également se demander si le poids de l'engagement politique est toujours aussi fort lorsqu'aucune vie n'est engagée sur les théâtres d'opérations. Peut-on en déduire que les drones permettent de contourner l'opposition publique à la guerre ? Quel est le taux d'attrition civile du fait des raids de drones ? Peut-on continuer à parler de « précision chirurgicale » quand les frappes de drones causent des dommages collatéraux ? Et qui est responsable dans ce cas-là ? Cette stratégie de contre-insurrection a-t-elle efficacement conduit àl'affaiblissement de la menace terroriste ? Doit-on alors souhaiter le développement des drones, voire leur autonomisation dans le futur ?

Alors que certains dénoncent le caractère « lâche » d'une lutte menée à distance, de nombreux analystes estiment que cette même distance, inhérente à l'utilisation des drones, tendrait à réduire le seuil d'entrée en guerre. Suivant cette logique, l'engagement dans un conflit militaire pourrait à terme devenir une option de plus en plus prisée, du fait de l'abaissement relatif du coût humain de la guerre. D'autres observateurs considèrent que le recours aux drones armés bouleverse la pratique même de la guerre, et défie l'éthique et le droit international. Le potentiel de déshumanisation engendré par le recours à ce type d'armes menacerait selon eux les principes fondamentaux du droit international humanitaire des conventions de Genève de 1949. Pour d'autres chercheurs, néanmoins, le recours à de telles armes robotisées permettrait une plus grande conformité au droit des conflits armés.

La question de la responsabilité en cas de dommages collatéraux est également prégnante, alors que les Etats-Unis viennent tout juste de reconnaître officiellement l'utilisation de ces armes, tandis que la C.I.A. se refuse encore à le faire. Finalement, le potentiel d'autonomisation des drones armés remet en cause la place de l'homme dans les conflits futurs, progressivement remplacé par des robots « intelligents » capables de se plier aux contraintes et aux règles du combat de manière jugée plus optimale par certains.

Du fait de l'évolution et de l'augmentation constante de ces problématiques, il est difficile d'aborder le sujet de manière exhaustive. Cependant, ce mémoire vise à appréhender

[52] Pas un jour ne passe sans que dénonciation soit faite de l'utilisation des drones armés dans la presse internationale, le New York Times en tête.

quelques-unes de ces interrogations, qui gravitent, toutes, autour de la question centrale : **Comment et pourquoi le recours aux drones armés modifie-t-il l'appréhension et la pratique de la guerre par le pouvoir politique aujourd'hui ?**

L'émergence des problématiques spécifiques aux drones est récente. Ce mémoire s'inscrit donc dans une démarche empirique, et s'appuie sur l'analyse de discours et de rapports officiels, d'articles académiques, de la presse, des études réalisées par des think tanks, ainsi que sur la conduite d'entretiens semi directifs avec du personnel militaire travaillant sur les drones. Le choix méthodologique fait ici invite à des précisions afin que le lecteur ne se trompe point sur nos intentions.Notre tâche n'est nullement de produire un condensé que l'histoire militaire apprécierait. Par ce strict empirisme, nous nous refusons une démarche socio-historique qui ne ferait qu'élargir notre champ d'étude.Par ailleurs, il serait malhonnête de songer à un scientisme qui établirait un artificiel pont entre l'empirique et le conceptuel. Comme l'affirme François Dieu : « *La science est un savoir faillible. Bien que tendant à la certitude, à cette □réalité effective de la chose□ qu'évoquait en son temps Machiavel, elle ne peut paradoxalement revendiquer un □monopole de la vérité□* »[53]. Ce que nous entreprenons, ici, qui se nourrit de la littérature existante souffrirait de la qualité, du « taux de vérité » de nos sources.La conscience aiguë de ce fait nous oblige à croiser les données afin d'en extraire une recevabilité pour la Science Politique.Les questions posées ci dessus sont sans soubassement doctrinal. Nos hypothèses sur l'efficacité relative des drones armés dans la réduction du terrorisme, sur leur conformité au droit international, sur leur propension à modifier la perception et la pratique de la guerre nous replacent dans une quête de vérité scientifique avec ses éventuelles erreurs.Ce travail ambitionne de montrer que le recours aux drones armés relève d'une décision résolument politique dans la lutte contre le terrorisme. Ce choix, présenté comme rationnel d'un point de vue réaliste, affecte profondément la manière dont les dirigeants et l'opinion publique envisagent la guerre.

Dans une première partie, notre étude s'attachera à analyser les raisons pour lesquelles les Etats-Unis ont choisi d'employer des armes conventionnelles, les drones armés, dans une guerre a priori sans limites (Chapitre 1).

Nous verrons ensuite en quoi cette utilisation est problématique face au terrorisme, au regard du droit international, de la législation américaine et de l'éthique. Il sera fait état de l'opposition entre les différentes interprétations du droit à la légitime défense, inhérent au droit international mais aussi au droit constitutionnel américain. La question de l'emploi de ce type d'armement par la C.I.A. pour réaliser des éliminations ciblées méritera réflexion, tout autant que le rôle de l'opérateur de drone, confronté à la distanciation géographique et temporelle du champ de bataille. (Chapitre 2).

Dans une seconde partie, cette étude traitera de l'inscription des drones dans la stratégie politique des administrations Bush et Obama. En effet, l'utilisation létale de ces armes ne relève pas d'un seul impératif militaire, mais bien d'une décision politique consciente, qui prend en compte un certain nombre de paramètres économiques, stratégiques, géopolitiques[54]. Le développement de robots militaires comporte des enjeux de puissance fondamentaux. Sous couvert de légitime défense, il semblerait que les Etats-Unis cherchent à maintenir leur suprématie militaire et stratégique, afin de dissuader toute velléité d'atteinte à leur souveraineté. (Chapitre 1)

Un dernier chapitre sera voué à la prospective, et portera sur le futur des drones armés, mais aussi sur leur impact dans les champs politique et civil. (Chapitre 2)

[53] DIEU F., *Introduction à la méthode de la Science Politique*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 23-24.

[54] De tels paramètres seront définis précisément dans le développement de cette étude.

Première partie : Une stratégie transformatrice de la pratique de la guerre

Pour certains chercheurs, à l'instar de Peter Singer[55], l'introduction des drones armées sur le champ de bataille a révolutionné la pratique de la guerre. En dépit des nettes transformations techniques que ces systèmes d'armements induisent, notamment aux niveaux de la distanciation, de la précision et de la permanence, l'impact des drones armés sur le champ de bataille est essentiellement tributaire de la volonté politique des dirigeants américains.

Chapitre 1 - Principe d'efficience versus principe de maîtrise

Arnaud de La Grange, auteur d'un ouvrage portant sur les « conflits non conventionnels » auxquels les puissances occidentales sont actuellement confrontées[56], explique que deux logiques s'opposent aujourd'hui dans l'action militaire : l'efficacité et la maîtrise.[57]D'un coté, « l'usage de la force doit être assez massif pour l'emporter sur la violence de l'adversaire. » C'est ce que l'auteur appelle le «principe d'efficience ». Simultanément, « cette force ne peut s'exercer en contradiction avec les valeurs au nom desquelles elle est engagée », ce à quoi l'auteur se réfère comme le « principe de maîtrise ». Ce principe oblige les dirigeants militaires et politiques à respecter le droit de la guerre, afin que leur usage de la force soit effectivement légitime.[58]

A. De l'intérêt d'avoir recours aux drones armés

L'arme aérienne fait figure d'arme de choix dans la stratégie militaire américaine depuis les années 1990. Les frappes aériennes ont joué un rôle déterminant de la première guerre du Golfe en 1991, à celle d'Irak en 2003, et plus récemment dans l'intervention en Libye. Cette prééminence s'explique en grande partie par les progrès accomplis dans la technologie de l'armement (capteurs, armes de précision, communications satellites),

55 SINGER P.W., *Wired for war, the robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009, 500 p.

56 DE LA GRANGE A., BALENCIE J.-M., *Les guerres bâtardes, comment l'Occident perd les batailles du XXIe siècle*, Librairie Académique Perrin, 2008, 174 p.

57 DE LA GRANGE A., « Pourquoi les conflits non conventionnels dégénèrent inéluctablement en sales guerres », *Le Figaro* , 19 Janvier 2006.

58 Ibid.

assurant de nouvelles capacités de surveillance et de contrôle aux belligérants. Toutefois, le recours privilégié à l'air power tient surtout à ses vertus politiques plutôt qu'à une son « invincibilité militaire illusoire ».[59]

Aujourd'hui, l'US Air Force forme plus d'opérateurs de drones que de pilotes de F-16[60] chaque année. L'industrie aérospatiale américaine a cessé son activité de recherche et développement sur les systèmes embarqués, pour conce[61]ntrer ses projets sur les aéronefs sans pilotes[62]. En 2006, les drones du Pentagone totalisaient près de 165.000 heures de vol, contre plus de 550.000 en 2010[63]. En 2010, l'armée américaine comptait 7494 drones pour 10767 aéronefs pilotés. Cet essor fulgurant du recours aux drones a deux types d'explications.

L'avantage principal des drones est qu'ils permettent de réduire, voire de supprimer totalement, les risques vitaux encourus par les pilotes de chasse, en réduisant leur engagement direct au dessus des théâtres d'opérations. La perte d'un drone abattu ou arraisonné par les forces ennemies représente plusieurs millions de dollars, tandis que la mort ou la capture d'un pilote entraine des coûts bien supérieurs, et peut avoir de graves répercussions sur la conduite des opérations.

Dans un deuxième temps, on peut également expliquer cette intensification de l'emploi des drones par leur contribution à l'augmentation des capacités militaires dans des environnements de plus en plus complexes.

Réduction du risque vital et des coûts politiques de la guerre

Le Département de la Défense américain a multiplié son inventaire de drones par plus de quarante entre 2002 et 2010, passant de 167 à près de 7500 aéronefs.[64] Dans un rapport du service de recherche du Congrès Américain du 3 Janvier 2012, Jeremiah Gertler, spécialiste en aviation militaire, explique que ces systèmes aériens inhabités présentent deux avantages principaux par rapports aux avions de chasse pilotés : ils sont réputés plus efficaces, et surtout, ils éliminent les risques vitaux encourus par le pilote en situation de combat[65]. Ainsi, après d'âpres discussions au sein du Congrès et des différents organes gouvernementaux, les dépenses du DoD pour le développement des systèmes de drones sont passées de 284 millions de dollars US en 2000 à 3.3 milliards de dollars US en 2010.[66] En 2012, le Département de la Défense a demandé 3.9 milliards de dollars US

[59] DE DURAND E., « Le renouveau de la puissance aérienne », *Hérodote*, 2004/3 N°114, p. 17-34.

[60] L'avion de chasse le plus utilisé dans le monde, développé par l'armateur Américain General Dynamics.

[61] GERTLER J., *U.S. Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, January 3rd, 2012. http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/files/unmanned%20aerial%20systems%20CRS.pdf, consulté le 30 Juin 2012.

[62] HELMORE E., « US now trains more drone operators than pilots », *The Guardian*, 23 Aout 2009. http://www.guardian.co.uk/world/2009/aug/23/drones-air-force-robot-planes, consulté le 20 Juillet 2012.

[63] COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., "Convenient killing: Armed drones and the 'PlayStation' mentality", *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. < http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf>

[64] GERTLER J., *U.S. Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, January 3rd, 2012. http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/files/unmanned%20aerial%20systems%20CRS.pdf, consulté le 30 Juin 2012.

[65] Ibid. résumé

[66] Ibid. résumé

supplémentaires afin de financer l'acquisition et le développement de ces systèmes pour les années à venir[67].

Toujours dans cette optique de développement de la flotte de drones armés, le Département de la Défense a ordonné la création d'un groupe de travail sur les systèmes d'aéronefs inhabités en septembre 2007. Ce groupe est chargé de « coordonner le développement, l'expansion, la mise en place de systèmes et de réseaux interopérables ».[68] L'armée de l'air américaine dispose aujourd'hui de 25 drones de surveillance Global Hawk, et de 215 drones armés Predator, sans compter les milliers de drones de reconnaissance et de renseignement de l'armée de terre et de la Navy.[69] Au total, le DoD aurait dépensé près de 26 milliards de dollars US pour l'acquisition, le développement, le déploiement et la maintenance des systèmes aériens inhabités entre 2001 et 2013.[70]

Les partisans de l'emploi des drones soutiennent que ces systèmes représentent des coûts moindres par rapport aux aéronefs embarqués. En effet, un drone Predator coute moins de 4.5 millions de dollars US, ce qui, relativement aux autres armements de l'USAF, est négligeable.[71] Pour le prix d'un F-22[72], le dernier jet de l'USAF, celle-ci peut acquérir près de 78 drones Predator. De manière Générale et en moyenne, un soldat coûterait 4 millions de dollars par an contre 400 000 pour un robot.[73] Un quart du coût du Predator va dans le "Ball", l'avant du drone en rotation dans lequel on trouve deux cameras à ouverture variable, une pour le jour et une à infrarouge pour la nuit, ainsi qu'un radar permettant au Predator de « voir » à travers les nuages, la fumée ou la poussière. Finalement, le « ball » comprend un laser pour viser les cibles désignées par les cameras et le radar.

S'il est vrai que l'acquisition de drones soulage le DoD d'importants coûts liés à la formation et à la rémunération des pilotes naviguants, elle entraine d'autres dépenses conséquentes. En effet, les drones nécessitent un « cockpit au sol », composé de plusieurs opérateurs basés dans la station de contrôle, connectés aux drones par communication satellite. Trois operateurs assis devant de grands écrans d'ordinateurs contrôlent le drone une fois lancé. L'un d'entre eux « fait voler » le drone, un autre contrôle et surveille les cameras et les capteurs qui transfèrent des images sur les écrans de l'opérateur, en temps réel, par satellite, tandis qu'une troisième personne est en contact avec le « client », les troupes au sol et leurs commandants sur le théâtre de guerre. En appuyant sur un bouton, l'opérateur peut ouvrir le feu ou larguer des bombes sur les cibles visibles sur son écran. Ainsi, un drone seul ne peut être opérationnel, car il a besoin d'être opéré en système. Le Congrès américain note: "While the acquisition per unit cost may be relatively small, in the aggregate, the acquisition cost rivals the investment in other larger weapon systems."[74]Ainsi,

67 Ibid. p.2

68 Ibid. p.7

69 Pour des chiffres plus précis, se référer au tableau 3 dans les annexes

70 Ibid.

71 Ibid.

72 Le coût unitaire d'un F-22 Raptor est estimé à 350 millions de dollars.

73 ASENCIO M., « L'utilisation civile des drones - problèmes techniques, opérationnels et juridiques », *Note de la FRS*, numéro 8/2008, 28 mars 2008.

74 Notre traduction : « Tandis que le coût de l'acquisition d'une unité est relativement bas, au total, ces coûts d'acquisitions sont comparables à l'investissement pour d'autres systèmes d'armement plus grands ». U.S. Congress, 107th Congress, 2nd Session, House of Representatives, Bob Stump National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2003, H.Rept. 107-436, p.243.

même si le Predator coûte4.5 millions de dollars US, il ne sera capable de fonctionner que grâce à un système comprenant quatre aéronefs et une équipe d'opérateurs, pour un total de plus de 20 millions de dollars US.[75]

Malgré une croyance très répandue et relayée dans les medias, le choix des drones ne relève donc pas autant d'un froid calcul coûts/bénéfices que d'une décision essentiellement politique. En effet, dans les conflits asymétriques actuels, le recours à l'arme aérienne permet aux dirigeants de « doser » l'engagement, et ainsi, de limiter les coûts politiques associés, c'est-à-dire les pertes militaires et les « dommages collatéraux » parmi les populations civiles.[76] Le Général Benoit Royal explique que l'idée même de fatalité ne peut plus être entendue dans les démocraties occidentales aujourd'hui, et ce refus catégorique des « évènements du destin » alimente un phénomène de judiciarisation de nos sociétés. Désormais, les familles de soldats tombés au combat se tournent davantage vers les tribunaux pour obtenir réparation, en mettant en accusation ceux qu'ils tiennent pour responsables de la mort de leurs proches, le plus souvent, les dirigeants. Alexandra Onfray, alors procureur au Tribunal aux armées de Paris, déclarait à ce propos : « La justice intervient dans des domaines qui touchent au cœur du métier militaire et pourrait y exercer une pression jusqu'alors jamais ressentie ou même jamais envisagée. ».[77] C'est un risque que les dirigeants ne peuvent se permettre d'encourir aujourd'hui, surtout dans le cadre d'opérations sensibles dans la « guerre contre le terrorisme ». Le recours aux armes de précision inhabités que sont les drones permet ainsi de limiter ces coûts politiques, puisque la vie des pilotes n'est plus en jeu.

Traditionnellement, les Etats-Unis montrent des réticences à risquer la vie de leur « boys », et c'est d'autant plus vrai depuis la formulation de la « doctrine Weinberger » (du nom du Secrétaire à la Défense), à la suite de l'échec de l'intervention Américaine au Liban en 1983-1984. Celle-ci définit des conditions limitatives pour l'envoi de troupes à l'étranger : mise en cause d'intérêts américains, nécessité d'objectifs clairs et limités à une intervention, utilisation de la force en dernier recours et avec un poids suffisant, soutien de l'opinion et du Congrès. Cette doctrine est confirmée par la « doctrine Powell » à la fin de la Guerre froide.[78] Le souci de préserver la vie des soldats américains constitue le déterminant majeur de l'envoi de drones sur les théâtres d'opérations. Les RPAs permettent aux dirigeants de fournir renseignement et protection aux troupes au sol, tout en s'assurant le soutien de l'opinion publique, critère nécessaire à la légitimité de l'action. Le porte parole de l'armée israélienne, le Capitaine Gil, explique que « le drone n'a pas de famille bouleversée par sa mort, donc tout va bien ».[79] De la même façon, dans son discours du 30 Avril 2012, John Brennan, chef du contre-terrorisme à la Maison Blanche déclare :

[75] GERTLER J., *U.S. Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, January 3rd, 2012. http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/files/unmanned%20aerial%20systems%20CRS.pdf, consulté le 30 Juin 2012.

[76] DE DURAND E., « Le renouveau de la puissance aérienne », *Hérodote*, 2004/3 N°114, p. 17-34.

[77] General ROYAL B., « Robots militaires et éthique : problèmes éthiques posés aux responsables industriels, politiques et militaires européens » in *Les Robots au cœur du champ de bataille*, sous la direction de DOARE R. et HUDE H., Economica, 2011, 216 p.

[78] LEFEBVRE M., « Forces et faiblesses de la puissance Américaine » in *La politique étrangère Américaine*, 2 **e** éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2008, 128 pages.

[79] COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., "Convenient killing: Armed drones and the 'PlayStation' mentality", *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. < http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf>, consulté le 20 février 2012.

"Now, I want to be very clear. In the course of the war in Afghanistan and the fight against al-Qaida, I think the American people expect us to use advanced technologies, for example, to prevent attacks on U.S. forces and to remove terrorists from the battlefield. We do, and it has saved the lives of our men and women in uniform."[80]

Le recours aux drones armés présente l'avantage prééminent pour le pouvoir politique de préserver la vie de son personnel militaire, et donc de s'affranchir des coûts humains de la guerre. Une seconde explication pour l'intensification du recours aux drones concerne l'évolution des théâtres d'opérations dans le cadre des conflits « asymétriques ». Les adversaires des Etats-Unis se cachent aujourd'hui parmi les populations civiles, ce faisant, ils deviennent de plus en plus difficiles à repérer et à traquer sur la longue durée. Ils trouvent également refuge dans des zones impraticables et bien souvent trop dangereuses pour l'engagement de troupes au sol. Ainsi, les dirigeants américains estiment que l'envoi de drones armés constitue une réponse appropriée à l'augmentation des besoins capacitaires sur ces nouveaux champs de bataille.

Une réponse adéquate à l'augmentation des besoins capacitaires

Depuis la fin de la Guerre froide, et surtout l'opération Desert Storm[81], les progrès technologiques en termes de reconnaissance, de communication en « temps réel » ou de Généralisation des armes de précision se sont poursuivis. Les missiles guidés de précision représentaient 7 % à 8 % du tonnage de bombes larguées en 1991, contre 65% en 2001 pour Liberté immuable en Afghanistan.[82] Les armées tirent aujourd'hui pleinement parti de l'allongement de la portée des armes et de leur précision pour opérer à 15 000 pieds[83], hors de portée des défenses antiaériennes les plus répandues. En effet, en dessous de 15 000 pieds, les avions de combat tactiques sophistiqués et coûteux restent vulnérables aux systèmes anti-aériens. Les drones présentent l'immense avantage de pouvoir voler à une altitude de plus de 33,000 pieds, soit le double, sans besoin de pressurisation ou de contrôle de température, du fait de l'absence de pilote à bord.

De plus, ces avancées technologiques ont permis de réduire radicalement l'écart circulaire probable en matière de bombardement. Ainsi, on est passé d'un ECP de 200 à 400 mètres pendant la Seconde Guerre mondiale, puis de 200 mètres pendant la guerre du Golfe de 1990-1991 à quelques mètres aujourd'hui. Cette évolution implique que les aéronefs peuvent larguer leurs bombes de plus en plus haut, tout en augmentant la précision de leur impact. Les frappes de drones peuvent ainsi bénéficier d'une très grande précision,

[80] ***BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012. Notre traduction : « Je veux être très clair. Dans le cadre de la guerre en Afghanistan, et de la lutte contre Al Qaida, je pense que les Américains s'attendent à ce que nous ayons recours aux technologies de pointe, par exemple, pour empêcher des attaques contre les forces américaines et pour éliminer les terroristes du champ de bataille. C'est ce que nous faisons, et cela nous a permis de sauver les vies de nos hommes et de nos femmes en uniforme ».***

[81] Tempête du Désert, marquant la première phase de la première guerre du Golfe en 1991.

[82] DE DURAND E., « Le renouveau de la puissance aérienne », La Découverte | *Hérodote* 2004/3 - N°114, pp. 17-34

[83] 4572 mètres

mais également d'un effet de surprise du fait de l'altitude à laquelle ils volent, qui les rend difficiles à apercevoir à l'œil nu.[84]

Le poids du pilote en moins permet au drone de transporter assez d'essence pour rester en vol pendant près de quarante heures. De plus, un drone ne ressent pas la fatigue et peut enregistrer sur vidéo tout ce qui se passe au sol en continu grâce à ses capteurs de surveillance. Selon la formule prisée par les tenants de la RAM, « tout voir permet de tout atteindre »[85], ce qui est le cas pour les drones aujourd'hui. On peut ainsi parler de « champ de bataille transparent », sur lequel il est possible de maîtriser l'incertitude, et donc de mettre fin au « brouillard de guerre » clausewitzien.[86]

Tous ces avantages stratégiques sont révélés officiellement dans le discours de John Brennan:

"Remotely piloted aircraft in particular can be a wise choice because of geography, with their ability to fly hundreds of miles over the most treacherous terrain, strike their targets with astonishing precision, and then return to base. They can be a wise choice because of time, when windows of opportunity can close quickly and there just may be only minutes to act."[87]

De la même façon, la feuille de route sur les systèmes de drones du DoD, élaborée en 2009 pour la période 2009-2034, indique qu'à l'heure actuelle :

« Les systèmes inhabités sont fortement demandés par les dirigeants de l'armée pour leur versatilité et leur persistance. En permettant de mener à bien des taches telles que la surveillance, le renseignement électromagnétique, la désignation précise de cibles, la détection de mines et la reconnaissance de menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, les systèmes inhabités ont contribué de façon clé à la Guerre Globale contre le terrorisme. »[88]

Ce même rapport rappelle cependant que les systèmes habités, c'est à dire les avions de chasse pilotés par un être humain, peuvent accomplir beaucoup de ces taches, si ce n'est leur intégralité. Toutefois, les systèmes inhabités présentent le grand avantage de réduire les risques encourus par les troupes au sol en leur fournissant un potentiel militaire supérieur dans les domaines du renseignement, de la conduite et du contrôle des opérations, du ciblage et du largage de munitions. John Brennan use de la métaphore médicale pour justifier l'essor des drones armés dans la stratégie anti-terroriste américaine:

[84] COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., "Convenient killing: Armed drones and the 'PlayStation' mentality", *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf, consulté le 20 février 2012.

[85] DE DURAND E., « Révolution dans les affaires militaires, Révolution ou transformation ? », *Hérodote*2003/2 (N°109), 192 pages. http://www.cairn.info/revue-herodote-2003-2-page-57.htm, consulté le 1e aout 2012.

[86] Ibid.

[87] ***Notre traduction: « Le choix des RPAs est un choix judicieux à cause de la géographie, de leur capacité à voler des centaines de miles au dessus des terrains les plus dangereux, à frapper leur cibles avec une incroyable précision, avant de retourner à la base. C'est un choix judicieux d'un point de vue temporel, car les fenêtres d'opportunités peuvent se refermer rapidement, et ne laisser que quelques minutes pour agir. » BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.***

[88] ***Department of Defense, FY2009-2034 Unmanned Systems Integrated Roadmap (2009), p. xiii.***

"In addition, compared against other options, a pilot operating this aircraft remotely, with the benefit of technology and with the safety of distance, might actually have a clearer picture of the target and its surroundings, including the presence of innocent civilians. It's this surgical precision, the ability, with laser-like focus, to eliminate the cancerous tumor called an al-Qaida terrorist while limiting damage to the tissue around it, that makes this counterterrorism tool so essential."[89]

Ces systèmes de drones permettent également d'améliorer la connaissance du terrain et de réduire la plupart des risques émotionnels inhérents aux combats. Dit plus simplement, le pilotage d'un drone à des milliers de kilomètres du champ de bataille supprime la peur d'être tué. Or la peur est l'un des plus grands obstacles à l'efficacité d'un soldat dans la bataille.[90] En situation de combat, les êtres humains sont souvent amenés à ressentir de la peur, de la colère, des désirs de vengeance. Ces ressentis peuvent, à terme, conduire à des exactions dirigées aussi bien contre les forces ennemies qu'à l'encontre des populations civiles locales, menaçant ainsi la légitimité des opérations.[91] Hugo Slim explique que « depuis des temps immémoriaux, les armées, les groupes armés, les mouvements politiques et religieux, tuent des civils »[92]. Il rejoint ici Sigmund Freud, qui avait déclaré que « la probabilité que nous puissions supprimer les tendances agressives de l'humanité est nulle ». Cette probabilité est d'autant plus nulle en tant de guerre, alors que l'immersion dans un environnement violent favorise une surcharge de tension émotionnelle incalculable[93].

Un rapport des autorités sanitaires américaines, le Surgeon's General Office, paru en 2006, visait à évaluer le comportement éthique et la santé mentale des soldats et des marines déployés sur le terrain au cours de l'Operation Iraqi Freedom[94]. Cette étude officielle révéla qu'environ 10 pour cent des soldats reconnaissaient avoir usé de mauvais traitements à l'encontre de non-combattants, tandis que seulement 47 pour cent des soldats et 48 pour cent des Marines se déclaraient d'accord avec l'obligation de traiter les non-combattants avec dignité et respect. Près de 40 pour cent des soldats déclaraient que la torture devrait être permise, que ce soit pour sauver la vie d'un camarade ou pour obtenir d'importantes informations sur les insurgés. Moins de la moitié des soldats et des Marines auraient

89 Notre traduction : " De plus, en comparaison avec d'autres options, un pilote opérant un aéronef à distance, bénéficiant de la technologie et d'une distance de sécurité, aura surement une meilleure visibilité de sa cible et de son environnement, y compris la présence de civils. C'est la précision chirurgicale, la faculté, telle un laser, d'éliminer la tumeur cancéreuse que sont les terroristes d'Al Qaida, tout en limitant les dommages du tissu l'entourant, qui fait que cet outil de contre insurrection est tellement nécessaire". BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http:// www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.

90 DADDIS A., « Understanding Fear's Effect on Unit Effectiveness », *Military Review*, Juillet/Aout 2004, pp. 22-27.

91 Stockdale Center on Ethical Leadership, U.S. Naval Academy, « New Warriors and New Weapons : The Ethical Ramifications of Emerging Military Technologies », *Report of the 2010 McCain Conference*, Annapolis, MD, 23 Avril 2010. http://www.usna.edu/Ethics/mccain.htm, consulté le 24 Juillet 2012.

92 SLIM H., *Les civils dans la guerre. Identifier et casser les logiques de violence*, Genève, Labor et Fides, 2009, p.3

93 BOURKE J., *An Intimate History of Killing: Face-to-Face Killing in Twentieth-Century Warfare*, Basic Books, 2000, 509 p.

94 Mental Health Advisory Team, IV, Operation Iraqi Freedom 05-07, Final Report, Office of the Surgeon Multinational Force – Iraq and Office of the Surgeon General, United States Army Medical Command, 17 Novembre 2006. http:// www.armymedicine.army.mil/reports/mhat/mhat_iv/MHAT_IV_Report_17NOV06.pdf, consulté le 30 Juillet 2012.

dénoncé un camarade coupable de comportements contraires aux règles de l'éthique. Finalement, les soldats reconnaissaient que l'expérience du combat, surtout si elle avait entrainé la perte d'un camarade, favorisait une augmentation du nombre d'entorses aux règles de l'éthique.

Les chercheurs essayant de comprendre la persistance des crimes de guerre commis par les troupes de combat, ont dégagé plusieurs explications[95]:

- une tendance à vouloir se venger des pertes parmi les forces amies
- l'absence d'ennemi clairement identifié
- un immense sentiment de frustration
- le plaisir que procure le pouvoir de tuer
- des pressions extérieures insistant sur la nécessité d'afficher un bilan chiffré flatteur en termes de pertes ennemies.

De telles données corroborent les thèses de Ronald C. Arkin, spécialiste américain de la robotique et de l'éthique robotique, qui estime que les robots "feront moins d'erreurs, beaucoup moins d'erreurs, que les humains sur le champ de bataille."[96] Débarrassés de tout affect, les drones survolant les théâtres d'opérations ne ressentent pas la soif de revanche, le besoin d'opprimer l'adversaire ou encore la nécessité de tirer sans distinction, par peur ou par colère.[97]

Au delà des considérations éthiques pouvant justifier l'emploi des drones plutôt que des systèmes habités, les RPAs répondent à une augmentation rapide des besoins capacitaires militaires. En effet, ils permettent de conduire des missions dans des environnements complexes, caractéristiques de la « guerre contre le terrorisme ». Ceux-ci, en plus d'être difficiles d'accès, sont Généralement considérés trop risqués pour l'envoi d'avions de chasse embarqués. On parle Généralement d'environnements « 3D », voire « 4D ». Peter W. Singer, directeur de la 21st Century Defense Initiative à la Brookings, un think tank basé à Washington DC, explique ainsi que les drones sont conçus pour réaliser des taches que les humains ne peuvent ou ne veulent pas faire.[98]

Laurent Vieste, ingénieur en chef de l'armement et adjoint en chef de la division préparation au sein de l'Etat Major de l'Armée de l'Air française définit la règle des Trois D, qui détermine l'envoi des drones[99]. Le premier D correspond à « Dangerous ». Dans un environnement dangereux, typiquement un endroit occupé par l'ennemi, l'envoi de drones sera privilégié sur celui d'avions pilotés, sans crainte de voir le pilote se faire capturer. John Brennan justifie ainsi l'emploi des drones dans les environnements dangereux :

"They can be a wise choice because they dramatically reduce the danger to U.S. personnel, even eliminating the danger altogether. Yet they are also a wise choice because they dramatically reduce the danger to innocent civilians, especially

[95] ARKIN R., « Governing Lethal Behavior in Autonomous Robots », Chapmann-Hall, Printemps 2009.

[96] Ibid.

[97] Les opérateurs de drones, en revanche, sont largement affectés par ces opérations, ce qui fera l'objet d'une partie.

[98] SINGER P.W., *Wired for War – The robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009, 500 p.

[99] Entretien réalisé à l'Etat Major de l'Armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet, le 2 avril 2012.

considered against massive ordnance that can cause injury and death far beyond their intended target."[100]

Le second D est « Dirty ». Ainsi, dans un environnement sale, au sens par exemple qui peut faire l'objet d'une guerre bactériologique, chimique, l'envoi de drones sera là aussi privilégié. Le troisième D est « Dull », soit ennuyeux. Tandis qu'un drone peut rester des heures, voire des jours ou des mois en l'air, un pilote ne peut effectuer des missions que de deux ou trois heures. Cette permanence constitue l'un des atouts principaux des drones, qui permettent une surveillance et un contrôle quasi total des théâtres d'opérations. La règle des Quatre D inclue également le degré de complexité de l'environnement (« Deep »), sur lequel les tâches à accomplir surpassent les capacités usuelles des systèmes habités.

Ainsi, les partisans des drones armés affirment que leur capacité à opérer dans cet «environnement 4D », profond, sale, répétitif et dangereux, en font un outil efficace pour le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Léon Panetta, ancien directeur de la C.I.A., et Secrétaire à la Défense de l'administration Obama depuis 2011, a décrit les drones comme « très efficaces » et « the only game in town »[101], tandis que Stanley McChrystal, l'ancien Commandant de l'ISAF en Afghanistan, louait « l'utilisation agressive de la technologie »[102].

Alors que les Etats-Unis ont retiré leurs troupes d'Irak, et sont en train de le faire en Afghanistan, leur dépendance aux drones pour assurer le succès de leurs engagements va croissante. Les drones armés leur assurent le maintien d'un certain degré de contrôle sur l'évolution de la sécurité et de la stabilité dans ces deux pays, sans pour autant devoir y maintenir une présence étrangère malvenue. Mais l'intensification du recours aux drones armés dans la stratégie anti-terroriste contribue-t-elle effectivement à la réduction de la menace terroriste ?

Grace à l'émergence de nombreux rapports et données concernant les frappes de drones armés, il est aujourd'hui possible d'établir un premier bilan, non exhaustif, de cette stratégie anti-terroriste. Alors que de nombreux dirigeants se félicitent des succès des drones Predator dans l'élimination des principaux chefs d'Al Qaida, il semblerait que le choix des RPAs participe à la perte de légitimité de la « guerre contre le terrorisme » parmi les populations affectées par les frappes de drones.

B. Une stratégie aux effets mitigés

[100] Notre traduction : « Ils sont un choix judicieux car ils diminuent radicalement le danger pesant sur le personnel américain, voire ils éliminent tout danger. Mais c'est également un choix judicieux car ils réduisent radicalement le danger pour les civils innocents, surtout face à l'artillerie lourde qui peut causer des blessures fatales au delà de ce qui était prévu ». BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.

[101] Notre traduction : « La seule solution ». En mai 2009, Léon Panetta, alors directeur Général de la CIA, avait déclaré a propos de l'usage de drones armés: "Very frankly, it's the only game in town in terms of confronting or trying to disrupt the Al Qaeda leadership." http://www.thenewatlantis.com/publications/the-tortured-logic-of-obamas-drone-war, consulté le 30 mars 2012

[102] ACKERMAN S., « Stan McChrystal's Very Human Wired War », *Wired,* 26 Janvier 2011. http://www.wired.com/dangerroom/2011/01/stan-mcchrystals-very-human-wired-war/, consulté le 10 Juillet 2012.

Les partisans des drones estiment que leur valeur dans la stratégie de contre-insurrection n'est plus à prouver, du fait de l'élimination de nombreux partisans d'Al Qaida ces dernières années. Toutefois, un nombre croissant d'analystes et de dirigeants s'inquiète de l'éveil de l'hostilité des populations civiles à l'égard des Etats-Unis, du fait des frappes de drones. Les pertes subies par les populations civiles affectent non seulement la légitimité, mais aussi l'efficacité des opérations anti-terroristes américaines dans le monde.

Succès notoires et médiatisés des drones Predator

"Moreover, after being subjected to more than a decade of relentless pressure, al-Qaida's ranks have dwindled and scattered."[103]

De 2006 à 2010, le lieutenant-Général David Deptula est à la tête du programme de drones de l'US Air Force. Il rapporte que les drones ont considérablement amélioré les délais permettant de traquer une cible, de la surveiller, et si besoin, de l'éliminer. Selon lui, les drones constituent l'arme la plus précise de l'arsenal militaire américain aujourd'hui : « Statistiquement, plus de 95 pour cent des tirs de Predator frappent exactement leur cible ».[104] Il considère que les cinq pour cent d'erreurs sont dus à des disfonctionnements mécaniques ou à des mouvements de dernière minute de la cible.

Il est extrêmement difficile d'obtenir des informations précises sur les frappes de drones, en partie en raison de l'accès restreint des journalistes dans ces parties du monde, mais surtout du fait de la disparité dans les chiffres publiés par les sources officielles américaines et pakistanaises. Toutefois, plusieurs sites internet, à partir d'une analyse attentive et croisée de la presse, dressent une liste des succès américains dans la lutte contre le terrorisme. Le Long War Journal, ainsi que la New America Foundation répertorient, selon l'année, le nombre de leaders terroristes abattus par des drones. Recopier ces listes de noms représente un intérêt moindre pour notre étude, mais il semble important de relever quelques données. Selon l'étude menée par Bill Roggio et Bob Barry du Long War Journal, de 2002 au 21 Aout 2012, les Etats-Unis auraient réalisé quarante-cinq frappes de drones au Yémen, éliminant ainsi 273 militants et 56 civils.[105] De la même façon, Bill Roggio et Alexander Mayer rapportent que 309 frappes ont eu lieu au Pakistan depuis 2006[106], dont 299 attaques depuis Janvier 2008. Ces raids auraient permis d'abattre 2,366 dignitaires et membres de groupes Taliban, d'Al Qaida, et de groupes extrémistes alliés, causant également la mort de 138 civils.[107]

Il est important ici de faire un point sur la campagne de drones américains au Pakistan. Depuis 2001, les Etats-Unis et le Pakistan coopèrent de près dans le cadre de la « guerre

[103] Notre traduction : « De plus, après avoir été soumis à plus d'une décennie de pression acharnée, les rangs d'Al Qaida ont diminué et se sont dispersés ». BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.

[104] NORTHAM J., "Popularity of drones takes off for many countries", NPR, 11 Juillet 2011. http://www.npr.org/2011/07/11/137710942/popularity-of-drones-takes-off-for-many-countries, consulté le 30 juin 2012.

[105] ROGGIO B., BARRY B., "Charting the data for US air strikes in Yemen, 2002 – 2012", *The Long War Journal*. http://www.longwarjournal.org/multimedia/Yemen/code/Yemen-strike.php, consulté le 22 Aout 2012.

[106] Les chiffres de 2004 et 2005 sont indisponibles.

[107] ROGGIO B., MAYER A., "Charting the data for US airstrikes in Pakistan, 2004 – 2012", *The Long War Journal*.http://www.longwarjournal.org/pakistan-strikes.php, consulté le 22 Aout 2012.

contre la terreur », en particulier face à la menace des groupes insurgés des régions tribales du Nord Ouest du pays. En effet, ils estiment que la sécurité de l'Afghanistan et du Pakistan est liée, et que la paix et la stabilité dans l'un de ces Etats ne peuvent être garanties sans que la sécurité de l'autre ne soit également assurée. L'intérêt tout particulier porté à la région du Waziristân Nord reflète la proximité géographique de la zone avec l'Afghanistan, et d'autres régions instables d'Asie du Sud, d'Asie Centrale, de Chine et du Moyen Orient. De plus, une grande partie des récentes attaques terroristes visant la population civile au Pakistan, en Afghanistan, en Inde, en Europe et aux Etats-Unis sont en lien avec le Pakistan, et notamment le Nord Ouest du pays.[108]

Conscients de la nécessité d'adopter une approche holistique face à la menace terroriste, afin de permettre à ces régions instables de se reconstruire et de se développer, les Etats-Unis ont fortement contribué à l'aide au développement en direction du Pakistan. Cette aide, selon le service de recherche du Congrès Américain, s'élèverait à 25 milliards de dollars US pour la période 2002-2013, la majorité de cette aide, soit 17 milliards, étant consacrée à la sécurité et à l'assistance militaire [109]. En Septembre 2009, le Congrès adopta le Enhanced Partnership with Pakistan Act of 2009, assurant 7.5 milliards de dollars US d'aide supplémentaire jusqu'à 2014[110], en dépit des allégations faites à l'encontre des dirigeants du renseignement Pakistanais. Ceux-ci étaient alors soupçonnés de reverser cette aide à certains groupes talibans en Afghanistan. Ces allégations furent démenties par le gouvernement d'Asif Ali Zardari, bien que l'essor des talibans Afghans du Sud soit mis en évidence par plusieurs rapports de la C.I.A.[111].

L'ambivalence de l'armée pakistanaise dans les efforts de contre-terrorisme du pays est également soulignée dans le Enhanced Partnership with Pakistan Act. Il est noté qu'en dépit de la contribution de 15 milliards de dollars US depuis 2001, les régions tribales du Nord Ouest du pays, à la frontière avec l'Afghanistan [Quetta au Baloutchistan, et Murīdke au Pendjab], demeurent des sanctuaires pour Al Qaida, les talibans afghans, le Tehrik-e-Taliban et les groupes affiliés. Ces groupes planifient en effet leurs attaques contre le Pakistan, et d'autres pays, à partir de ces régions.[112]. En 2009, le President Barack Obama déclara à ce sujet: "For the American people, this border region [entre le Pakistan et l'Afghanistan] has become the most dangerous place in the world."[113]

En plus des contributions visant à lutter contre les éléments terroristes du Pakistan, les Etats-Unis ont également versé 750 millions de dollars US pour l'aide au développement

[108] Amnesty International, *As if Hell fell on me : the Human Rights crisis in North West Pakistan,* Amnesty International Publications, 10 Juin 2010, 137 p.

[109] US Congressional Research Service, *Direct Overt U.S. Aid and Military Reimbursements to Pakistan, FY2002- FY2013*, Juillet 2012, http://www.fas.org/sgp/crs/row/pakaid.pdf, consulté le 30 Juillet 2012.

[110] Council of Foreign Relations, "A New Kind of Aid for Pakistan", 8 April 2009, http://www.cfr.org/publication/19059/new_kind_of_aid_for_pakistan.html, consulté le 24 Juillet 2012.

[111] MAZETTI M., SCHMITT E., "US says agents of Pakistan aid Afghan Taliban", *New York Times*, 26 Mars 2009, http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9C04E5DA1E30F935A15750C0A96F9C8B63, consulté le 24 Juillet 2012.

[112] Sec.3. Findings, (2) and (6), *Enhanced Partnership with Pakistan Act of 2009*

[113] Notre traduction : « Pour le peuple américain, cette région frontalière est devenu l'endroit le plus dangereux au monde ». "Remarks by the President on a new strategy for Afghanistan and Pakistan", 27 Mars 2009, http://www.whitehouse.gov/the_press_office/remarks-by-the-president-on-a-new-strategy-for-afghanistan-and-pakistan/, consulté le 20 Juillet 2012.

dans les régions tribales[114]. En dépit de ces apports financiers, les Américains sont principalement connus, et honnis dans le pays pour leurs raids de drones armés. En octobre 2009, la Secrétaire d'Etat, Hillary Clinton, déclara à Islamabad, en réponse à une question sur l'emploi des drones armés au Pakistan: "It will not be sufficient to achieve the level of security that Pakistanis deserve if we don't go after those who are still threatening not only Pakistan, but Afghanistan, and the rest of the world."[115]

Peter Bergen et Katherine Tiedemann, deux analystes de la New America Foundation à Washington DC, ont pris le parti de traquer les frappes de drones dans les zones tribales du Pakistan depuis 2004, ainsi qu'au Yémen. Cet Etat, à l'extrême Sud de la Péninsule Arabe, devint l'objet de l'attention des Etats-Unis après l'attaque suicide sur le bâtiment USS Cole dans le port d'Aden en 2000, qui entraina la mort de 17 Marines Américains. En 2002, l'administration Bush effectua une frappe de drone au Yémen et abattu Abu Ali al-Harithi, l'un des responsables d'Al Qaida en charge de l'attaque sur l'USS Cole. En décembre 2009, l'échec de l'attentat suicide contre un avion de ligne pour Détroit, fomenté par un militant formé au Yémen, suscite de nouveau l'attention du pouvoir exécutif américain sur ce pays. De 2009 à 2011, les Etats-Unis effectuent une vingtaine de raids aériens sur le Yémen afin de décimer l'influence d'Al Qaida dans cette zone.[116] Une stratégie à l'efficacité moindre selon Gregory Johnsen, un expert sur le Yémen à Princeton, qui considère que ces frappes de drones armés ont surtout agrandi les rangs d'Al Qaeda, qui passent de 300 combattants en 2009 à plus de 1000 aujourd'hui.[117]

Bergen et Tiedemann ont étudié avec attention les rapports médiatiques sur les raids de drones, dont le New York Times, le Washington Post, et le Wall Street Journal, ainsi que ceux des principales agences de presse (the Associated Press, Reuters et Agence France-Presse), de CNN, et de la BBC, mais aussi des rapports des principaux journaux Pakistanais en langue anglaise: The Daily Times, Dawn, The Express Tribune, and The News, et ceux de Géo TV, le plus grand réseau télévisé indépendant du Pakistan. Ils en concluent que les attaques de drones ont gagné en précision dans le temps : « Au cours des deux premières années de l'administration Obama, environ 85 pour cent des cibles abattues par drones étaient des militants ; tandis que sous l'administration Bush, on était plus proches de 60 pour cent », rapportent ils.[118]

Parmi les succès les plus récents des raids de drones, on peut noter l'élimination de Badr Mansoor, le 9 Février 2012, considéré comme l'un des leaders les plus importants d'Al Qaida au Pakistan. Un mois plus tôt, le 10 Janvier 2012, Aslam Awan, partisan de haut rang d'Al Qaida, connaissait le même sort. En 2011, les morts les plus notables sont celles d'Abu Zaid al-Iraqi, chargé des finances du groupe terroriste le 20 février, ainsi que celle d'Ilyas

[114] Amnesty International, *As if Hell fell on me : the Human Rights crisis in North West Pakistan,* Amnesty International Publications, 10 Juin 2010, 137 p.

[115] Notre traduction : « Nous ne pourrons atteindre le niveau de sécurité que les Pakistanais méritent si nous ne pourchassons pas ceux qui menacent non seulement le Pakistan, mais aussi l'Afghanistan et le reste du monde. » "Clinton faces Pakistani anger at drone attacks", *Dawn*, 30 Octobre 2009, http://www.dawn.com/wps/wcm/connect/dawn-content-library/dawn/news/pakistan/03-clinton-faces-pakistani-anger-at- drone-attacks-ss-12, consulté le 24 Juillet 2012

[116] ROHDE D., "The Obama Doctrine, Foreign Policy", Mars/Avril 2012. http://www.foreignpolicy.com/articles/2012/02/27/the_obama_doctrine?page=full, consulté le 22 Juillet 2012.

[117] Ibid.

[118] BERGEN P., TIEDEMANN K., "Washington's Phantom War: The Effects of the US Drone Program in Pakistan," *Foreign Affairs* , July/August 2011.

Kashmiri, commandant d'Al Qaida au Pakistan, le 3 Juin. Il est également important de rappeler que c'est grâce aux informations recueillies par des drones de surveillance pendant de longs mois que l'élimination d'Oussama Ben Laden par un groupe de Navy Seals fut rendue possible le 1e mai 2011. La même année, Léon Panetta, alors directeur de la C.I.A., déclara que les Etats-Unis étaient « très proches de vaincre Al Qaida stratégiquement. »[119]

Toutefois, les rapports du Long War Journal et de la New America Foundation font état que la plupart des victimes des raids sont des combattants de base, et non pas des leaders de haut rang. L'administration Obama continue pourtant à justifier son utilisation des drones par l'élimination de cibles de haute valeur, les leaders d'Al Qaida, afin d'affaiblir l'organisation selon une stratégie "de décapitation", explique Jeffrey Addicott, ancien conseiller légal aux forces spéciales américaines. Il rapporte également que certains dirigeants admettent désormais en privé que l'objectif du programme est de « démoraliser les militants de la base »[120]. Une stratégie peu prometteuse selon Addicott, car les « peuples tribaux ne considèrent pas la vie et la mort de la même façon »[121]. De plus, en dépit de l'abaissement radical du taux d'attrition civile depuis 2002, chaque « dommage collatéral » entraine des conséquences ravageuses sur la stratégie de contre-insurrection américaine.

C. « Gagner les cœurs et les esprits » : dommages collatéraux et « blowback effect » parmi les populations affectées

« Considérer que l'efficacité tactique prime sur la morale peut, pernicieusement, saper toute efficacité stratégique. », Arnaud de La Grange[122].

Le caractère imprévisible des attaques de drones, perçues comme visant les civils en priorité, a contribué à instaurer un climat de peur au sein des populations des zones ciblées, et à aiguiser leur ressenti à l'égard de la puissance américaine[123]. Dans un sondage du Pew Research Center paru en 2011, 97 pour cent des Pakistanais interrogés considéraient que les frappes de drones Américains étaient une « mauvaise chose », tandis que 73 pour cent des sondés avaient une opinion défavorable des Etats-Unis, une hausse de dix points par rapport à 2008.[124] David Kilcullen, ancien conseiller du Commandant General David Petraeus au Pentagone, a demandé au Comité sur les Services Armés de la Chambre des Représentants de mettre fin aux attaques de drones au Pakistan, car il considère qu'elles « perturbent profondément la population et ont donné naissance à un sentiment de colère

[119] BUMILLER E., « Panetta says defeat of Al Qaeda is 'Withing reach' », *New York Times*, 9 Juillet 2011. http://www.nytimes.com/2011/07/10/world/asia/10military.html, consulté le 27 Juillet 2012.

[120] PORTER G., « Drone doubts strike CIA ranks », *Asia Times*, 5 Juin 2010. http://www.atimes.com/atimes/South_Asia/LF05Df02.html, consulté le 14 avril 2012.

[121] Ibid.

[122] ***DE LA GRANGE A., « Pourquoi les conflits non conventionnels dégénèrent inéluctablement en sales guerres », Le Figaro , 19 Janvier 2006.***

[123] COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., "Convenient killing: Armed drones and the 'PlayStation' mentality", *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. < http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf>, consulté le 30 juin 2012.

[124] Pew Research Center, *Support for Campaign Against Extremists Wanes - U.S. Image in Pakistan Falls No Further Following bin Laden Killing*, 21 Juin 2011, 66 p. http://www.pewglobal.org/files/2011/06/Pew-Global-Attitudes-Pakistan-Report-FINAL-June-21-2011.pdf, consulté le 25 avril 2012.

qui allie la population aux extrémistes »[125]. En effet, l'utilisation des drones armés favorise la frustration et mène à une réaction violente contre les gouvernements pakistanais et américain en particulier, et contre l'Occident en Général.

John Dollard pointe la frustration relative, c'est à dire l'écart entre une attente perçue comme légitime (la sécurité, la stabilité) et la réalité, comme l'origine des comportements agressifs. La violence permettrait de libérer cette tension, tout en réduisant la frustration. Leonard Berkowitz partage son analyse. Selon lui, la frustration est nécessaire pour passer à l'agressivité. La personne qui se pose en victime cherche dans un premier temps à identifier une cible à laquelle on impose un dommage, et ajuste sa violence en sa direction. Ainsi, Mahmood Shah, ancien brigadier Pashtoun dans les régions tribales du Pakistan, là ou les drones frappent, explique que les familles des victimes de ces attaques doivent, selon le Code tribal, chercher à se venger, ce qui font d'elles d'excellentes recrues aux yeux des chefs Talibans. Baitullah Mehsud, dirigeant du groupe Tehrik-e-Taliban au Pakistan, qui fut lui même abattu par un drone, aimait rappeler que chaque raid lui rapportait trois ou quatre kamikazes. Il est aujourd'hui admis que plusieurs attaques terroristes, ayant reçu une forte couverture médiatique, ont été perpétrées directement en réponse aux frappes de drones, à l'instar de l'attentat manqué à la bombe à Times Square en mai 2010[126].

A ce propos, le Général Jean-René Bachelet écrit que « la combinaison de capacités militaires écrasantes et de l'humiliation des diabolisés enferme dans un cercle vicieux : elle constitue le terreau du terrorisme même que l'on combat, cette stratégie de contournement du faible au fort »[127]. Aujourd'hui, Jeffrey Addicott considère que les frappes de drones relèvent d'une stratégie « d'usure » au Pakistan, qui semble futile dans les régions tribales du Waziristan du Nord. C'est dans cette zone que les madrassas, des séminaires islamiques, ont produit des dizaines de milliers de jeunes militants, dont les activités s'étendent progressivement. Un dirigeant du renseignement de l'armée américaine a avoué à Bill Roggio du Long War Journal en 2009, qu'il y avait d'ailleurs 157 camps d'entrainement, et plus de quatre cent sites de relais dans cette région tribale du Nord Ouest. Il existe donc une véritable corrélation positive entre l'intensité des attaques terroristes et le nombre de frappes de drones, ce qui pousse Bergen et Tiedemann à conclure que les bénéfices tactiques du recours aux drones pourraient bien être annulés par leurs conséquences politiques dramatiques[128].

Dennis Blair, directeur du renseignement américain de 2009 à 2010, déplore dans le New York Times: « Notre dépendance aux frappes high-tech qui ne présentent aucun risque pour nos soldats, sont insupportables dans un pays qui ne peut achever de tels exploits sans mettre en danger ses propres troupes »[129]. Mais les raids de drones armés sont surtout vécus par les dirigeants pakistanais comme un réel affront à leur souveraineté étatique. En effet, ils se défendent d'avoir approuvé officiellement les frappes de drones sur leur

[125] Ibid.

[126] Ibid.

[127] DE LA GRANGE A., « Pourquoi les conflits non conventionnels dégénèrent inéluctablement en sales guerres », *Le Figaro* , 19 Janvier 2006.

[128] BERGEN P., TIEDEMANN K., "Washington's Phantom War: The Effects of the US Drone Program in Pakistan," *Foreign Affairs* , July/August 2011.

[129] BLAIR D., « Drones alone are not the answer », *New York Times*, 14 Aout 2011. http://www.nytimes.com/2011/08/15/opinion/drones-alone-are-not-the-answer.html, consulté le 25 Juillet 2012.

territoire, ce qui nourrit un contentieux profond et durable entre Islamabad et Washington.[130] De la même façon, les dirigeants irakiens sont outrés de la conduite de telles opérations, tandis que leur population exprime des inquiétudes concernant l'emploi des drones dans le pays: « On entend parfois qu'un drone a abattu la moitié d'un village au Pakistan ou en Afghanistan, sous prétexte de poursuivre des terroristes », dit Hisham Mohammed Salah, propriétaire d'un café internet à Mossoul, « Nous craignons que cela se produise en Irak sous un prétexte différent ».[131]

La stratégie contre-insurrectionnelle visant à « gagner les cœurs et les esprits » des populations occupées, et à légitimer l'action anti-terroriste américaine peut être considérée comme un échec aujourd'hui, alors que la dénonciation des drones constitue aujourd'hui l'épine dorsale de la guerre de propagande des insurgés[132]. Les membres d'Al Qaida ou des réseaux talibans, se présentent désormais comme des combattants opprimés, contraints de faire face à un « lâche tyran…qui refuse d'engager ses propres troupes, mais tue à distance allègrement ».[133]Les frappes de drones inquiètent même certains membres de la C.I.A., qui considèrent qu'elles permettent aux Talibans de dépeindre les Américains comme de lâches individus, apeurés par l'idée de se trouver face à leurs ennemis et donc à leur mort potentielle. Cette perception constitue un catalyseur majeur pour le recrutement de nouveaux jihadistes.[134]Ce "backlash effect", ou retour de bâton de la stratégie américaine, est également décrié par Jeffrey Addicott. Selon lui, Al Qaida représente moins une organisation qu'une « mentalité » dans la plupart des pays du Moyen Orient, et risque donc de se voir renforcée avec l'intensification des frappes de drones.[135]

Il est difficile d'évaluer objectivement l'efficacité stratégique des drones armés dans la lutte contre le terrorisme aujourd'hui. Il est certain qu'ils ont permis d'épargner un nombre important de vies, civiles et militaires, et d'éliminer un grand nombre d'acteurs clé du terrorisme. Cependant, leur perception au sein des populations visées tend à jouer en faveur du renforcement du terrorisme dans la région. L'usage des drones armés répond donc au principe d'efficience dans la stratégie militaire américaine, mais semble encore échapper au principe de maîtrise.

Aujourd'hui, les débats portent moins sur le bilan des drones armés dans la « guerre contre le terrorisme » que sur les problématiques autour de leur utilisation.

[130] BOBIN F., « Les tirs de drones, un contentieux durable entre le Pakistan et les Etats-Unis », *Le Monde*, 24 Juillet 2012. http://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2012/07/24/les-tirs-de-drones-un-contentieux-durable-entre-pakistan-et-etats-unis_1737840_3216.html, consulté le 25 Juillet 2012.

[131] SCHMITT E., SCHMIDT M., « U.S. drones patrolling its skies provoke outrage in Iraq », *The New York Times*, 29 Janvier 2012

[132] PINCUS W., "Are drones a technological tipping point in warfare?", *The Washington Post*, 25 avril 2011 http://www.washingtonpost.com/world/are-predator-drones-a-technological-tipping-point-in-warfare/2011/04/19/AFmC6PdE_story.html, consulté le 16 Juin 2012.

[133] LANDAY J., *Do U.S. Drones Kill Pakistani Extremists or Recruit Them?*, MCCLATCHY WASH. BUREAU, Oct. 5, 2009. http://www.mcclatchydc.com/251/v-print/story/65682, consulté le 24 février 2012.

[134] PORTER G., "CIA officers against drone strikes", *Inter Press Service*, 4 Juin 2010. http://tribune.com.pk/story/19725/cia-officers-against-drone-strikes/, consulté le 20 Juillet 2012.

[135] Ibid.

Chapitre 2 – Une utilisation en proie au droit et à l'éthique

L'occurrence de pertes civiles constitue un problème de taille au regard du droit international humanitaire, qui postule que les belligérants doivent respecter les principes de distinction entre civils et combattants, et de proportionnalité de leurs attaques par rapport aux objectifs militaires recherchés. Mais c'est surtout la « légalité » du recours aux « targeted killings», ou éliminations ciblées, visant à abattre certains individus selon des critères flous qui est aujourd'hui largement débattue.

A. L'épineuse question des « éliminations ciblées »

Dans son discours du 30 Avril 2012 au Centre Woodrow Wilson à Washington DC, John Brennan établit officiellement l'implication du gouvernement dans une campagne "d'éliminations ciblées", après des années d'opacité sur ce programme:

"So let me say it as simply as I can. Yes, in full accordance with the law, and in order to prevent terrorist attacks on the United States and to save American lives, the United States Government conducts targeted strikes against specific al-Qaida terrorists, sometimes using remotely piloted aircraft, often referred to publicly as drones."[136]

Cette déclaration survient après que de nombreux medias aient dénoncé ces éliminations ciblées, au regard du droit international de la Charte des Nations Unies, mais aussi de la Constitution américaine. Ils remettent également en cause l'efficacité d'un tel programme. Le refus du gouvernement de communiquer la moindre information sur son utilisation des drones des années durant a donné naissance aux perceptions les plus distordues de ce programme. Aujourd'hui, le Congrès est pressé de toutes parts d'exercer son devoir de supervision sur les décisions prises par le pouvoir exécutif, notamment lorsqu'elles impliquent l'élimination de citoyens américains sans jugement préalable.[137]

Une stratégie remise en cause pour son opacité, sa légalité, et son efficacité

Cette dimension de la contre-insurrection est largement débattue dans les médias, ainsi que dans les milieux universitaires et diplomatiques. Le premier point de contentieux concerne la localisation même de ces éliminations ciblées, puisqu'elles ont majoritairement lieu en dehors des zones de combat "officielles", sans nécessairement recevoir l'approbation des gouvernements concernés. Ce faisant, ces frappes sur des territoires « en temps de paix » sont en violation directe avec l'article 2 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies,

[136] ***Notre traduction : « Je vais le dire le plus simplement possible. Oui, en totale conformité avec la loi, et afin d'empêcher des attaques terroristes contre les Etats-Unis et pour sauver des vies américaines, le gouvernement des Etats-Unis dirige des éliminations ciblées contre des terroristes spécifiques d'Al Qaida, parfois en ayant recours aux RPA, communément appelés drones ». BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.***

[137] DIVOLL V., "Targeted Killings: Who's checking the executive branch?", *The Los Angeles Times*, 25 mars 2012. http://articles.latimes.com/2012/mar/25/opinion/la-oe-divoll-congress-and-targeted-assassinations-20120325, consulté le 30 mars 2012.

postulant l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat[138].

Afin de justifier cet emploi de la force armée, les Etats-Unis se réfèrent au droit à la légitime défense :

"As a matter of international law, the United States is in an armed conflict with al-Qaida, the Taliban, and associated forces, in response to the 9/11 attacks, and we may also use force consistent with our inherent right of national self-defense. There is nothing in international law that bans the use of remotely piloted aircraft for this purpose or that prohibits us from using lethal force against our enemies outside of an active battlefield, at least when the country involved consents or is unable or unwilling to take action against the threat."[139]

Or ce droit à la légitime défense est strictement encadré par la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Son article 42 dispose que sans l'autorisation du Conseil de Sécurité d'utiliser la force, seule la légitime défense permettrait à un Etat de mener des opérations armées sur le territoire d'un autre Etat[140]. Ce recours à la légitime défense est clairement défini à l'article 51 de la Charte, qui reconnait expressément que:

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.»[141]

Les Etats-Unis n'ont pas notifié au Conseil de Sécurité qu'ils opéraient des drones au Pakistan à des fins de légitime défense, et ils ne lui ont pas demandé non plus l'autorisation de conduire de telles attaques. En effet, après les attentats meurtriers du 11 Septembre 2001, les Etats-Unis ont commencé à élaborer leur propre conception extensive de la légitime défense, afin d'y inclure l'action préemptive, ainsi que la réaction aux attaques sous la forme d'agression armée indirecte.[142]Selon le rapport d'Amnesty International As if Hell fell on me : the Human Rights crisis in North West Pakistan, la justification limitée proposée jusqu'ici par les administrations américaines pour mener de telles opérations, la « guerre

138 Charte des Nations Unies, article 2 : http://www.un.org/fr/documents/charter/chap1.shtml, consulté le 10 Aout 2012.

139 Notre traduction : « En ce qui concerne le droit international, les Etats-Unis sont dans un conflit armé avec Al Qaida, les Talibans et leurs alliés, en réponse aux attaques du 11 Septembre, et nous pouvons ainsi recourir à la force dans le cadre de notre droit inhérent à la légitime défense nationale. Il n'y a rien en droit international qui interdise le recours aux RPAs à cette fin, ou qui défende d'utiliser la force létale contre des ennemis en dehors d'un champ de bataille actif, du moins quand le pays en question consent ou bien est incapable ou peu disposé à agir contre la menace. » Ibid.

140 Charte de l'Organisation des Nations Unies, Article 42.

141 Charte de l'Organisation des Nations Unies, Article 51.

142 ROUANOUX B., *De la légalité de l'action américaine en Afghanistan au titre de légitime défense. L'ambiguïté des résolutions 1368 et 1373 du Conseil de Sécurité* - Mémoire de fin d'études, dirigé par M. Kdhir - Institut d'Etudes Politiques, Université Lumière Lyon 2, 2001-2002.

contre le terrorisme », n'a « pas de fondement légal en droit international humanitaire ou en droit international des droits de l'homme».[143]

Un deuxième point d'achoppement concerne les critères employés par l'administration Obama afin de déterminer les victimes de ces « éliminations ciblées ». Du fait de leur caractère secret, une frange de l'opinion publique, relayée par les medias, a émis des hypothèses sur de tels critères, allant jusqu'à présenter les frappes de drones comme des opérations approximatives et décidées à la légère. Un article du New York Times présente même le processus de désignation des cibles comme le résultat d'un « macabre club de discussion » hebdomadaire, dont les adhérents seraient le Président Obama, assisté par les membres de son appareil de sécurité nationale.[144] D'autres, à l'image du Sénateur républicain Saxby Chambliss, membre de la Commission du renseignement du Sénat, estiment que cette stratégie de « targeted killings » permet au gouvernement de s'affranchir des impératifs qu'entrainerait une capture (détention, interrogation dans le cadre de la loi, jugement dans un tribunal militaire ou civil). Ce dernier, faisant référence au pouvoir exécutif, déclare ainsi : « Leur stratégie est de liquider les cibles prioritaires plutôt que de les capturer. Ils ne vont pas le crier sur les toits mais c'est ce qu'ils font. »[145]

Une autre critique porte cette fois sur l'efficacité stratégique d'un tel programme. Charles Krauthammer, considéré comme l'un des journalistes conservateurs les plus influents aux Etats-Unis,déclare dans un article du Washington Post :

« Il ne s'agit pas de condamner les attaques de drones. Sur le principe, elles sont complètement justifiées. Il n'y a aucune pitié à avoir à l'égard des terroristes qui s'habillent en civils, se cachent parmi les civils et n'hésitent pas à les tuer. En outre, le seigneur des drones [Barack Obama] est un piètre stratège car les terroristes morts ne peuvent pas parler. Les frappes aériennes de drones ne coutent pas cher. Mais aller à la facilité a un coût. Ces attaques ne nous offrent aucune information sur les réseaux terroristes ni sur leurs projets. »[146]

Dans son rapport sur les "targeted killings" paru le 28 mai 2010, Philip Alston, rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, souligne l'augmentation des politiques d'éliminations ciblées. « De telles politiques ont été justifiées à la fois comme une réponse légitime à la menace 'terroriste', et comme une réponse nécessaire aux défis des 'conflits asymétriques'», explique-t-il[147]. Selon Alston, la légalité d'un assassinat ciblé dépend du contexte légal dans lequel il est perpétré, que ce soit sur un théâtre de guerre, en dehors de celui-ci, ou dans le cadre de l'utilisation de la force entre Etats. Il en conclut qu'en dehors du contexte d'un conflit armé, l'utilisation de drones armés afin de perpétrer des éliminations ciblées n'a que très peu de chances d'être légale.

[143] Amnesty International, *As if Hell fell on me : the Human Rights crisis in North West Pakistan,* Amnesty International Publications, 10 Juin 2010, 137 p.

[144] BECKER J., SHANE S., « Comment Obama a appris à tuer avec ses drones », *The New York Times*, 29 mai 2012

[145] Ibid.

[146] ***KRAUTHAMMER C., « Barack Obama : Drone Warrior », The Washington Post, 1e Juin 2012. http:// www.washingtonpost.com/opinions/barack-obama-drone-warrior/2012/05/31/gJQAr6zQ5U_story.html, consulté le 20 Juillet 2012***

[147] ALSTON P., *Study on targeted killings*, Human Rights Council, Fourteenth session, Agenda item 3, United Nations General Assembly, 28 mai 2010, 29 p.

Le rapport de Philip Alston dénonce également l'incapacité des Etats à rendre publique l'information disponible concernant l'utilisation des drones armés, et, si elles existent, les garanties procédurales pour assurer sa conformité au droit international en vigueur.[148] Se référant aux documents militaires diffusés sur WikiLeaks à l'époque, il décrit des situations dans lesquelles certains civils Afghans furent inscrits par leurs concurrents sur les listes américaines d'individus à capturer ou à abattre. Il critique également le modus operandi des forces spéciales. Celles-ci ont été amenées à abattre des individus inscrits sur ces listes avant même d'avoir reçu la confirmation des services de renseignement qu'ils représentaient de véritables menaces. Ainsi, dans son ouvrage The Inheritance sur l'héritage de la politique étrangère de George W. Bush pour l'administration Obama, David Sanger rapporte les propos du 43e Président des Etats-Unis sur les frappes de drones ciblées. Celui-ci reconnut que dès 2008, son administration autorisait de telles attaques à partir d'une simple preuve visuelle d'un cortège "caractéristique" d'Al Qaida, ou d'un groupe entrant dans une maison ayant été liée à l'organisation terroriste ou à ses alliés talibans pakistanais. Une telle stratégie était risquée étant donné le faible degré de fiabilité de ces preuves, et supposait que n'importe quel individu associé de près ou de loin à Al Qaida, aux talibans ou à leurs alliés se transformait en cible.[149] Sous l'administration Obama, ces critères de désignation ne sont toujours pas clairement établis, bien que John Brennan affirme que le processus soit conforme au droit international.

Cette opacité caractéristique des « assassinats ciblés » pousse Philip Alston à dénoncer un « défaut de responsabilité » en violation avec le droit international humanitaire et les droits de l'homme.[150] Il appelle ainsi le gouvernement américain à plus de transparence concernant le nombre élevé de pertes civiles causées par les raids de drones.[151] C'est précisément l'occurrence de dommages collatéraux élevés qui mènent à la remise en cause de la légalité de telles attaques au regard du droit international humanitaire. Un rapport des autorités pakistanaises paru en 2010 relevait que pour chaque militant tué par un drone en 2009, 140 civils pakistanais perdaient également la vie, ce qui représentait un taux d'attrition civile de plus de 90 pour cent. Dans le même ordre de grandeur, le Pakistan Body Count estime que le taux de perte civile sur la durée de la campagne de drones est compris entre 75 et 80 pour cent.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la justification officielle des attaques de drones dans la deuxième partie de ce mémoire. Cependant, dans un souci d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle, il semble important ici de proposer d'autres statistiques et ordres de grandeurs, en réponse à certaines des critiques formulées ci-dessus.

La New America Foundation remet constamment à jour son étude sur les frappes de drones au Pakistan. Deux de ses chercheurs rapportent aujourd'hui que le nombre de victimes civiles a radicalement baissé depuis 2008, alors que l'occurrence de dommages collatéraux était une réalité dans près d'une frappe de drone sur deux à cette époque. En

148 COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., "Convenient killing: Armed drones and the 'PlayStation' mentality", *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf, consulté le 30 Juin 2012.

149 SANGER D., *The Inheritance : The world Obama confronts and the challenges to American Power*, Crown Editions, 2009, 528 p.

150 Nous revenons sur le débat sur la légalité des éliminations ciblées dans la partie suivante.

151 ALSTON P., *Study on targeted killings*, Human Rights Council, Fourteenth session, Agenda item 3, United Nations General Assembly, 28 mai 2010, 29 p.

2012, le taux d'attrition civile du fait de ces opérations est proche de zéro.[152] Entre 2004 et 2007, le taux de pertes civiles au Pakistan était estimé à 16 pour cent, puis entre 10 et 12 pour cent sous l'administration Obama (2009-2012), du fait de la reprise en main du programme par le Président. Celui-ci tient à approuver personnellement chaque frappe afin de s'assurer que les populations civiles ne seront pas touchées[153]. De plus, le Congrès a durci la supervision des opérations depuis 2010, afin d'accroitre la responsabilisation du programme. Désormais, les membres des comités sur le renseignement du Sénat et de la Chambre des Représentants se retrouvent tous les mois afin de faire le bilan de ces frappes, et pour s'assurer que les critères définis pour sélectionner les cibles sont bien respectés. Dans une lettre adressée au Los Angeles Times en mai 2012, la présidente du comite sénatorial pour le renseignement, la Sénatrice Dianne Feinstein écrit : « Le personnel du Comité a tenu 28 réunions mensuelles afin de réexaminer les frappes de drones ayant eu lieu, et de discuter de chaque aspect du programme, y compris sa légalité, son efficacité, sa précision, ses conséquences en politique étrangère, et les mesures prises afin de minimiser les pertes civiles ».[154]

Dans une série d'interviews pour le Washington Post en 2010, certains responsables des services de sécurité au Pakistan reconnaissent que les progrès technologiques, un réseau d'informateurs étendu et ancré dans le pays, ainsi qu'une meilleure coordination entre les chefs du renseignements américains et pakistanais ont contribué à la réduction significative des pertes civiles par frappes de drones.[155] Le Général Ghayur Mahmood, commandant des troupes pakistanaises dans le Waziristan Nord a concédé publiquement en 2011 que « les mythes et les rumeurs autour des frappes de drones Predator, et les pertes qu'elles induisent, sont nombreux, mais en réalité, la plupart des individus tués dans ces opérations appartiennent au noyau dur [des groupes terroristes], dont un nombre important d'étrangers. »[156]

Mais il arrive aussi aux Etats-Unis de devoir abattre ses propres citoyens, et ce, sans jugement préalable, un droit pourtant garanti par les cinquième et quatorzième amendements à la Constitution américaine. Ainsi, le 30 Septembre 2011, Anwar al-Awlaki, un clerc américain d'origine yéménite, qui aurait inspiré plusieurs attaques terroristes dans le monde, est abattu. Samir Khan, un jihadiste pakistano-américain qui voyageait avec lui est également tué. Quelques semaines plus tard, le fils d'Awlaki, également citoyen américain, est frappé par un drone. Ces exécutions constituent un dangereux précédent selon les défenseurs des libertés civiles. « L'administration s'est arrogé le pouvoir de mener des exécutions extrajudiciaires d'Américains, en se basant sur des preuves secrètes et inconnues de tous », dénonce Jameel Jaffer, directeur juridique adjoint d'American Civil Liberties Union, une importante association américaine dont le but est de « défendre et

[152] BERGEN P., ROWLAND J., "Civilian Casualties Plummet in Drone Strikes", New America Foundation, *CNN*, 13 Juillet 2012. http://newamerica.net/node/69503, consulté le 27 Juillet 2012.

[153] BECKER J., SHANE S., « Comment Obama a appris à tuer avec ses drones », *The New York Times*, 29 mai 2012

[154] Senator FEINSTEIN D., « Letter on drone strikes », *Los Angeles Times*, 17 mai 2012. http://articles.latimes.com/2012/may/17/opinion/la-le-0517-thursday-feinstein-drones-20120517, consulté le 24 Juillet 2012.

[155] BERGEN P., ROWLAND J., "Civilian Casualties Plummet in Drone Strikes", New America Foundation, *CNN*, 13 Juillet 2012. http://newamerica.net/node/69503, consulté le 27 Juillet 2012.

[156] SHERAZI Z., "Most of those killed in drone attacks were terrorists", *Dawn*, 9 mars 2011. http://dawn.com/2011/03/09/most-of-those-killed-in-drone-attacks-were-terrorists-military/, consulté le 20 Juillet 2012.

préserver les droits et libertés individuelles garanties à chaque personne dans ce pays par la Constitution et les lois des États-Unis ».[157]

Jameel Jaffer dénonce également le rôle prééminent de la C.I.A. dans cette campagne de drones armés au Pakistan, au Yémen, en Somalie, et dans d'autres parties du monde avec lesquelles les Etats-Unis ne sont pas en conflit ouvert. En Aout 2010, le Washington Post et le Wall Street Journal rapportèrent que la C.I.A. redéployait ses drones du Pakistan au Yémen, à Djibouti, au Kenya et en Ethiopie afin de renforcer la lutte contre Al Qaida dans la Péninsule Arabique, et contre le groupe somalien al Shabaab, une cellule militante islamiste rattachée à Al Qaida depuis 2012.[158]

Cet usage des drones par une agence indépendante du gouvernement, agissant sous couvert du secret, et refusant de reconnaître officiellement son implication dans la campagne d'éliminations ciblées n'est pas sans poser problème aujourd'hui.

Un effritement du monopole de la violence légitime

Jusqu'en 2001, les drones Predator ne transportaient pas de missiles ni de bombes. La décision de l'armée d'équiper les drones de munitions provoqua de virulents débats entre la C.I.A. et l'USAF, afin de déterminer qui emporterait le contrôle de ces nouveaux aéronefs. Les attentats du 11 Septembre 2001 mirent fin à cette discussion. La C.I.A. équipa ses drones et l'USAF en fit de même. Cette année là, les Predators frappèrent 115 fois l'Afghanistan.[159]

La C.I.A. est une agence gouvernementale indépendante, chargée de fournir aux dirigeants américains les renseignements nécessaires pour garantir la sécurité nationale. Créée en 1947 par le National Security Act, signé par le Président Harry Truman, son organisation est amendée par l'Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act de 2004, qui crée un poste de directeur du renseignement national, en complément du directeur de l'agence.[160] Sur le site officiel de l'agence, il est indiqué que « le Congrès et le pouvoir exécutif supervisent les activités de la C.I.A. », et que celle ci est « responsable devant le peuple américain, par le biais de ses élus » et, qu'à l'instar des autres agences fédérales, elle « agit conformément aux lois et aux décrets présidentiels ».[161]

L'un de ces décrets, l'Executive Order 12333 de 1981 interdit explicitement à la C.I.A. d'être impliquée, directement ou indirectement, dans des assassinats.[162] Un mémorandum sur cet ordre exécutif, dit compatible avec l'article 51 de la Charte des Nations Unies par l'administration américaine, indique que « toute décision par le Président d'employer une force militaire infiltrée, camouflée ou secrète, ne constitue pas un assassinat, si les forces militaires américaines sont employées contre des forces combattantes d'une autre nation,

157 *American Civil Liberties Union web site*, ACLU: http://www.aclu.org/about-aclu-0, consulté le 28 Juillet 2012

158 ENTOUS A., "U.S. Weighs Expanded Strikes in Yemen", *Wall Street Journal*, 25 Aout 2010. http://online.wsj.com/article/SB10001424052748704125604575450162714867720.html, consulté le 22 Juillet 2012.

159 SINGER P.W., *Wired for War, The robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Edition, 2009.

160 About CIA, CIA website : https://www.cia.gov/about-cia/index.html, consulté le 28 Juillet 2012.

161 CIA FAQ, CIA website : https://www.cia.gov/about-cia/faqs/index.html, consulté le 28 Juillet 2012.

162 Executive Order 12333 – United States Intelligence Activities : http://www.archives.gov/federal-register/codification/executive-order/12333.html, consulté le 28 Juillet 2012.

une force de guérilla, ou une organisation terroriste ou d'autres organisations dont les actions constituent une menace pour les Etats-Unis ».[163]

L'emploi de drones armés par une agence de renseignement, et non pas une force militaire, afin de perpétrer des éliminations ciblées constitue une violation de cet ordre exécutif, et donc une violation de la loi fédérale américaine. La C.I.A. se défend ainsi d'utiliser les drones armés publiquement, en faisant appel à la doctrine Glomar. Cette doctrine judiciaire vieille de 35 ans autorise les agences gouvernementales à répondre aux requêtes énoncées sous le Freedom of Information Act de 1966, en refusant de confirmer ou d'infirmer l'existence des documents qui lui sont demandés, au nom du secret d'Etat et de la sécurité nationale[164]. L'agence a invoqué cette doctrine ces dernières années afin d'échapper à l'examen de certaines de ses pratiques, mais également en vue d'éviter aux décideurs politiques d'avoir à justifier certains de leurs choix dans leur stratégie de lutte contre le terrorisme.[165] Une étude de la National Security Archive révèle que la doctrine Glomar a été citée trois fois plus depuis les attaques du 11 Septembre qu'au cours des vingt-cinq années les précédant.[166]

Cependant, le 7 Octobre 2011, dans un discours à Naples en Italie, Léon Panetta, alors Secrétaire à la Défense mentionna par deux fois l'utilisation des drones quand il était directeur de la C.I.A.:

"Having moved from the C.I.A. to the Pentagon, obviously I have a hell of a lot more weapons available to me in this job than I had at the C.I.A., although the Predators aren't bad,"[167]clama t-il en s'adressant aux marins et aux Marines de l'US Navy. Puis quelques heures plus tard, sur la base aérienne et navale de Sigonella, il s'exprima face aux troupes de l'OTAN et des Etats-Unis sur l'opération en Lybie: "This was a complicated mission, there's no question about it,", notant qu'elle impliquait "the use of Predators, which is something I was very familiar with in my past job."[168]

Ce programme de drones est l'un des secrets les moins bien gardés de l'agence, mais la doctrine Glomar lui permet de contrôler les informations publiques concernant les éliminations ciblées. Sans pression de la part de l'administration Obama, la C.I.A. garde le contrôle sur les "targeted killings", sans avoir à justifier certaines de ses décisions, à dévoiler les critères de désignation de ses cibles, ni à assumer une quelconque responsabilité lorsque ses drones, opérés depuis Langley en Virginie, provoquent des pertes civiles. Sans débat public sur la question, l'agence se voit attribuer un permis de tuer au delà de ses

[163] SHARKEY N., « Processus décisionnels : vers des réponses automatisées aux questions de vie ou de mort » in *Les robots au cœur du champ de bataille,* DOARE R., HUDE H., Economica, 2011.

[164] Le FOIA, ou Loi pour la liberté d'information, est signée pendant la guerre du Vietnam par le Président Lyndon B. Johnson. Fondée sur le principe de la liberté d'information, elle oblige les agences fédérales à transmettre leurs documents, à quiconque en fait la demande, quelle que soit sa nationalité.

[165] JAFFER J., WESSLER N., « The C.I.A.'s Misuse of Secrecy, *The New York Times*, 29 avril 2012. http://www.nytimes.com/2012/04/30/opinion/the-cias-misuse-of-secrecy.html, consulté le 20 Juillet 2012.

[166] Ibid.

[167] Notre traduction : « Transférant de la C.I.A. au Pentagone, évidemment, il y avait beaucoup plus d'armes à ma disposition qu' à la C.I.A., bien que les Predators ne soient pas si mal ». CLOUD D., "U.S. Defense Secretary Refers to CIA drone use", *Los Angeles Times*, 7 octobre 2011. http://latimesblogs.latimes.com/world_now/2011/10/us-pakistan-yemen-cia-drones.html, consulté le 20 Juillet 2012.

[168] Notre traduction : « C'était une mission compliqué, là dessus il n'y a pas de doute. Elle impliquait l'utilisation de Predators, quelque chose que je connais bien du fait de mon dernier emploi ». Ibid.

prérogatives, et opère dans l'opacité la plus totale, sans être tenue « responsable devant le peuple américain ». Philip Alston, rapporteur spécial des Nations Unies, déclare à ce sujet:"We're turning an intelligence agency which we know operates in that gray/black zone into an operational force which is killing people in significant numbers, which draws out its own target list and carries out those killings".[169]

Une telle situation crée un dangereux précédent pour le maintien du monopole de la violence légitime aux mains de l'Etat. Ainsi, Max Weber écrit dans Le savant et le politique:

« Il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé - la notion de territoire étant une de ses caractéristiques - revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du "droit" à la violence. » [170]

L'administration Obama, en autorisant une agence civile à contrôler un programme essentiellement militaire visant à tuer un certain nombre d'individus, délègue une partie de son monopole de la violence légitime, mais se maintient en tant qu'unique source du « droit » à la violence. Toutefois, à plusieurs instances, la C.I.A. s'est arrogé le droit d'aller à l'encontre des décisions de la puissance publique. Ainsi, face à l'antagonisme manifeste de la population pakistanaise pour les « éliminations ciblées », l'ambassadrice américaine au Pakistan de 2007 à 2010, Anne Patterson, représentante officielle des Etats-Unis dans le pays, s'opposa à plusieurs attaques de drones. La C.I.A. ignora ses objections et lança les attaques prévues. Son successeur, Cameron Munter, s'opposera encore plus vigoureusement au programme de drones de la C.I.A., sans succès là non plus.[171] Max Weber affirma à ce propos : « Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime (c'est-à-dire sur la violence qui est considérée comme légitime). L'État ne peut donc exister qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs. »[172]

L'insoumission de l'agence face aux demandes de plusieurs représentants légitimes de l'Etat à l'étranger reflète ainsi la dilution du monopole de la violence légitime de l'Etat américain, aujourd'hui partagé par le pouvoir exécutif et la C.I.A., une agence composée d'une importante frange de contacteurs civils opérant à la marge de la légalité, et sous le couvert du secret.

Peter W. Singer, qui a travaillé pour le Pentagone, ainsi que comme consultant pour le DoD, le Département d'Etat, la C.I.A. et le Congrès, déplore l'absence de transparence autour de ces opérations: "Without any actual political debate, we have set an enormous

[169] Notre traduction : « Nous sommes en train de transformer une agence de renseignement, dont nous savons qu'elle opère dans des eaux troubles, en force opérationnelle qui tue un nombre conséquent d'individus, qui détermine ses propres victimes et se charge de les éliminer elle-même ». WONG J., "Alston critiques the Rise of Drones and Targeted Killings in US National Security Policy", *Harvard Law School*, 6 octobre 2010. http://www.law.harvard.edu/news/2010/10/6_targeted.html, consulté le 14 avril 2012.

[170] WEBER M., *Le savant et le politique*, 1919, p. 29.

[171] ENTOUS A., GORMAN S., BARNES J., "U.S. Tightens Drone Rules for Its Pakistan Attacks", *The Wall Street Journal*, 4 Novembre 2011. http://online.wsj.com/article/SB10001424052970204621904577013982672973836.html, consulté le 28 Juillet 2012

[172] WEBER M., *Le Savant et le Politique*, 1919, p. 29.

precedent, blurring the civilian and military roles in war."[173] Il dénonce également le fait que la C.I.A. ne puisse être tenue responsable de ces "targeted killings", puisqu'elle mène ces opérations sous le couvert du secret, constituant ainsi une atteinte au droit international : "Another fundamental premise of the human rights group, and for broader international law, is that soldiers in the field and the leaders who direct them must be held accountable for any violations of the laws of war."[174]

Or sans reconnaissance officielle de la part de la C.I.A., et du fait même de son statut d'agence de renseignement, il est impossible de la tenir responsable, ou de tenir quiconque responsable, de ses opérations. Philip Alston dénonce d'ailleurs cette immunité de fait: "Intelligence agencies, which by definition are determined to remain unaccountable except to their own paymasters, have no place in running programmes that kill people in other countries."[175]Christian Caryl, éditeur de la prestigieuse revue Foreign Policy, partage ces inquiétudes, et demande à ce que le programme de "targeted killings" actuellement conduit par la C.I.A. soit transféré au Département de la Défense, qui lui, peut être tenu publiquement responsable de sa conduite et est beaucoup plus susceptible, en réponse à la pression, de circonscrire son usage des drones aux limites du droit international.[176]

L'absence de limites précises pour définir qui peut recourir aux drones armés est donc problématique aujourd'hui. Mais plus largement, on peut déplorer l'absence de cadre légal spécifique à leur utilisation, à mesure que la technologie pousse les armements et le déroulement des conflits en dehors des cadres établis par le « droit de la guerre ».

B. Une transformation des paramètres de la guerre à relativiser

Le droit international humanitaire à l'épreuve du progrès technologique… et du temps

Il n'existe à l'heure actuelle aucun protocole ou cadre légal entourant spécifiquement l'utilisation des drones. Il n'existe pas non plus d'instrument juridique spécifique relatif à la guerre aérienne, comme il en existe pour la guerre terrestre ou la guerre maritime. Pourtant

[173] Notre définition: « En l'absence de véritable débat politique, nous établissons un énorme précédent, brouillant ainsi les rôles civils et militaires dans la guerre ». SINGER P.W., "Do drones undermine democracy?", *The New York Times* – Sunday Review, 21 janvier 2012. http://www.nytimes.com/2012/01/22/opinion/sunday/do-drones-undermine-democracy.html?pagewanted=all, consulté le 19 avril 2012.

[174] Notre définition : « Un autre postulat fondamental du groupe des droits de l'Homme, et plus largement du droit international, est que les soldats sur le champ de bataille, et les dirigeants qui les mènent doivent être tenus responsables de la moindre violations des lois de la guerre ». SINGER P.W., *Wired for war : The Robotics Revolution and Conflict in the Twenty-first Century*, Penguin Editions, 2009.

[175] Notre définition : « Les agences de renseignement, qui par définition sont déterminées à ne pas rendre de comptes, si ce n'est à leurs commanditaires, n'ont aucunement le droit de gérer des programmes qui tuent des individus à l'étranger ». WONG J., "Alston critiques the Rise of Drones and Targeted Killings in US National Security Policy", *Harvard Law School*, 6 octobre 2010. http://www.law.harvard.edu/news/2010/10/6_targeted.html, consulté le 14 avril 2012.

[176] CARYL C., « Predators and Robots at War », *The New York Review of Books*, 30 Aout 2011. http://www.nybooks.com/articles/archives/2011/sep/29/predators-and-robots-war/?pagination=false, consulté le 30 Juin 2012.

l'absence d'une telle réglementation n'est pas synonyme de vide juridique, et n'empêche en aucun cas l'application du « droit de la guerre » aux actions aériennes hostiles.[177]

La définition de l'action aérienne de Francisco Javier Guisandez Gomez, établie en 1998, correspond exactement à la situation actuelle : « l'action aérienne peut se dérouler en temps de paix comme en temps de guerre, et dans toutes les situations intermédiaires possibles. »[178] Tandis que les drones furent utilisés en temps de guerre au cours des Operation Enduring Freedom et Iraqi Freedom, les frappes ont actuellement lieu dans des zones en paix, où les Etats-Unis estiment mener une guerre contre le terrorisme, dans une « situation intermédiaire » donc.

Javier Guisandez Gomez définit plus loin l'action aérienne comme « hostile », car son résultat est la violence. L'action aérienne est particulièrement hostile si : « Les actes commis n'ont pas le consentement du groupe ou du pays touché, ce qui par conséquent constitue une violation des droits ou du statut d'autres communautés ou pays. » Ainsi, de telles opérations peuvent déboucher sur une guerre aérienne : « En principe, on pourrait dire que la guerre aérienne est un ensemble d'opérations aériennes, offensives et défensives, menées avec le recours à la force aérienne, dans l'intention d'imposer sa volonté à l'adversaire en parvenant à un niveau satisfaisant de supériorité aérienne. »[179]

Selon lui, l'évolution de la guerre aérienne est liée, depuis longtemps, à une série de facteurs qui l'ont influencée, dont des progrès technologiques qui ont permis de disposer de nouvelles armes plus performantes, plus rapidement. Plusieurs traités et protocoles internationaux anticipent ces évolutions technologiques et scientifiques, et tentent de les encadrer, afin que ces nouveaux instruments des conflits armés soient compatibles avec le droit de la guerre, autrement appelé droit international humanitaire ou Jus in Bello.

Le droit international humanitaire est un ensemble de règles qui s'appliquent pendant un conflit armé, et vise à protéger les personnes qui ne participent pas, ou ne participent plus, aux hostilités. Il a également pour objectif de réglementer la conduite des hostilités. Il est en grande partie codifié par le Comité International de la Croix Rouge. Cette organisation « impartiale, neutre et indépendante »[180] créée en 1863 par Henri Dunant, se donne pour mission de « protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance »[181]. Le CICR s'efforce également de « prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. »[182] Les règles détaillées du DIH se trouvent énoncées dans les Conventions de Genève de 1949[183] et leurs Protocoles additionnels de 1977[184], ainsi que dans un certain

[177] GOMEZ F., « Le droit dans la guerre aérienne », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 830, 30 Juin 1998. http://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5fzg5e.htm, consulté le 29 Juillet 2012.

[178] Ibid.

[179] Ibid.

[180] Site de la Croix Rouge : http://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5zqdta.htm, consulté le 28 Juillet 2012.

[181] Ibid.

[182] Le Comité international de la Croix-Rouge : ses ambitions, sa volonté d'action, 7 Juin 2004, site de la Croix Rouge: http://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5zqdta.htm, consulté le 20 Juillet 2012.

[183] Convention de Genève du 12 août 1949 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne; Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer; Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre et Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

nombre d'autres traités portant sur des sujets spécifiques. Le DIH prend également sa source dans le droit international coutumier, relevant de la pratique des Etats fréquente, représentative et acceptée en tant qu'obligation juridique. Les principes dégagés de ce droit coutumier ont également force exécutoire pour tous les belligérants.

Alors que le CICR estime que la « guerre mondiale contre le terrorisme » ne constitue pas un conflit armé, ni au sens pratique, ni au sens juridique, elle considère en revanche que la lutte contre le terrorisme, de par la multiplicité des actions qu'elle recouvre, peut parfois équivaloir à un conflit armé.[185] Cependant, quelle que soit la forme adoptée par cette lutte, le CICR appelle les belligérants au respect du droit international humanitaire :

« Dans les deux situations, le droit humanitaire doit être respecté par toutes les parties, et les règles relatives à la conduite des hostilités et au traitement accordé aux blessés, aux prisonniers et aux civils s'appliquent à tous. »[186]

L'émergence des conflits asymétriques dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » inquiète le CICR. Celui ci déclare :

« S'agissant de la conduite des hostilités, les conflits d'aujourd'hui sont souvent marqués par des inégalités entre les belligérants, particulièrement sur les plans des armements et des technologies. Dans ce type de conflits, la partie la plus faible menace souvent d'employer des armes chimiques et des armes biologiques. Tous ces actes sont des infractions au DIH. La partie la plus forte risque ensuite d'utiliser les actions de l'adversaire pour justifier un relâchement de ses propres normes. »[187]

L'organisation décide ainsi d'encadrer le développement de ces nouveaux armements, et établit un Guide de l'examen de la licéité des nouvelles armes et des nouveaux moyens et méthodes de guerre en Janvier 2006. Dans son introduction, le CICR affirme que :

« Le droit des combattants de choisir leurs moyens et méthodes de guerre est limité par un certain nombre de règles fondamentales du DIH relatives à la conduite des hostilités ; de fait, beaucoup de ces règles figurent dans le Protocole additionnel I de 1977 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux. ».[188]

Cette volonté de réguler les armes du futur, issues des progrès de la science et de la technique remonte à la Déclaration à l'effet d'interdire l'usage de certains projectiles en temps de guerre, adoptée à Saint-Pétersbourg le 11 décembre 1868 par une Commission militaire internationale. La mise au point des armes à venir y est évoquée en ces termes : « La Commission [militaire internationale] ayant fixé, d'un commun accord, les limites

184 Protocole Additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), du 8 juin 1977.

185 CICR, « Défis du droit international humanitaire – le terrorisme », 29 Octobre 2010. http://www.icrc.org/fre/war-and-law/contemporary-challenges-for-ihl/terrorism/overview-terrorism.htm, consulté le 23 Juillet 2012.

186 Ibid.

187 CICR, « Défis contemporains pour le DIH », 29 octobre 2010. http://www.icrc.org/fre/war-and-law/contemporarychallenges-for-ihl/overview-contemporary-challenges-for-ihl.htm, consulté le 28 Juillet 2012.

188 CICR, Guide de l'examen de la licéité des nouvelles armes et des nouveaux moyens et méthodes de guerre, Genève, Janvier 2006,p.4. http://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0902.pdf, consulté le 25 Juillet 2012.

techniques où les nécessités de la guerre doivent s'arrêter devant les exigences de l'humanité... ».

Avec le développement des ballons, précurseurs des aéronefs, la Déclaration de La Haye de 1899 notifie à ses signataires « l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux ». Cependant, cette règle est temporaire et vise à combler un vide juridique. De plus, elle est rendue complètement obsolète par le début des bombardements stratégiques, permettant d'échapper au blocage des tranchées de la Première Guerre mondiale. Toutefois, au cours de cette même conférence de La Haye, une avancée majeure pour le DIH a lieu avec l'introduction de la clause de Martens. Cette clause stipule que tout ce qui n'est pas expressément interdit par un traité n'est pas pour autant autorisé[189] :

« Dans les cas non prévus par le présent Protocole ou par d'autres accords internationaux, les personnes civiles et les combattants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis, des principes de l'humanité et des exigences de la conscience publique. »[190]

En 1996, dans son avis consultatif sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, la Cour internationale de Justice (CIJ) réaffirma l'importance de la clause de Martens « qui continue indubitablement d'exister et d'être applicable », ajoutant qu'elle s'était « révélée être un moyen efficace pour faire face à l'évolution rapide des techniques militaires »[191].

Il fallu ensuite attendre 1977 pour que le droit relatif à l'emploi de la force armée soit renforcé. Dans le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), deux principes majeurs du droit international humanitaire sont dégagés, et régissent aujourd'hui la conduite des hostilités. L'article 48, intitulé « Règle fondamentale », dispose :

En vue d'assurer le respect et la protection de la population civile et des biens de caractère civil, les Parties au conflit doivent en tout temps faire la distinction entre la population civile et les combattants ainsi qu'entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires et, par conséquent, ne diriger leurs opérations que contre des objectifs militaires.

C'est ce que l'on appelle le principe de distinction ou de discrimination. L'autre principe crucial encadrant l'usage de la force est le principe de proportionnalité, prévus par les articles 51 et 57 du protocole :

Interdiction des attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu (art. 51, par. 5, al. b). et,

Ceux qui préparent ou décident une attaque doivent s'abstenir de lancer une attaque dont on peut attendre qu'elle cause incidemment des pertes en vies humaines dans

189 SANDOZ Y., SWINARSKI C., ZIMMERMANN B., *Commentaire des Protocoles additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949* , CICR/Martinus Nijhoff, Genève, 1986, pp. 38-39.

190 Article 1, paragraphe 2 du Protocole de la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre de 1899.

191 CIJ, *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires,* Avis consultatif, La Haye, 8 juillet 1996.

la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu (art. 57, par. 2, al. b iii).[192]

Francisco Javier Guisández Gómez rappelle que pour être licite, une action aérienne doit également respecter les principes de nécessité militaire et de limitation :

« L'emploi des armes autorisées est régi par le principe de la limitation et de la nécessité militaire, principe exposé dans le droit international humanitaire, qui impose certaines contraintes dans le choix des armes et stipule que leur utilisation doit répondre à une nécessité. »[193]

Le principe de nécessité, établi à l'article 35.2 du Protocole additionnel I de 1977, appelle à ce que les actes de guerre ne provoquent qu'un minimum de maux : Dans tout conflit armé, le droit des Parties au conflit de choisir des méthodes ou moyens de guerre n'est pas illimité. Il est interdit d'employer des armes, des projectiles et des matières ainsi que des méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus.

Amnesty International estime que les frappes de drones au Pakistan, du fait de leur taux d'attrition parmi la population civile, sont contraires aux principes de discrimination et de proportionnalité.[194] A l'opposé, les partisans de l'usage des drones estiment que leur précision chirurgicale permet de se conformer de manière plus efficace aux principes du droit international humanitaire. Dans un discours visant à justifier la légalité des « assassinats ciblés », Harold Koh, conseiller juridique du Département d'Etat Américain, déclare :

"Our procedures and practices for identifying lawful targets are extremely robust, and advanced technologies have helped to make our targeting even more precise. In my experience, the principles of distinction and proportionality that the United States applies are not just recited at meetings."[195]

De la même façon, le discours de John Brennan du 30 avril 2012 est essentiellement consacré à la démonstration de la légalité de l'usage des drones au regard du droit international humanitaire. Il y affirme que les frappes ciblées sont conformes au principe de nécessité, puisque les membres d'Al Qaida sont considérés comme des cibles militaires par les Etats-Unis. Selon lui, ces frappes respectent aussi le principe de distinction du fait de la précision des RPAs, permettant de minimiser les dommages collatéraux comme jamais auparavant. Pour ces mêmes raisons, ces frappes sont conformes au principe de proportionnalité, selon lui. Enfin, les opérations sont conduites dans le respect du principe d'humanité, puisque les frappes ciblées n'infligent pas, à son avis, de souffrances inutiles.

192

193 GOMEZ F., « Le droit dans la guerre aérienne », Revue internationale de la Croix-Rouge, 830, 30 Juin 1998. http:// www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5fzg5e.htm, consulté le 29 Juillet 2012.

194 Amnesty International, "As if Hell fell on me : The human rights crisis in northwest Pakistan", 10 Juin 2010, 138 p. http:// www.amnesty.org/fr/library/asset/ASA33/004/2010/en/1ea0b9e0-c79d-4f0f-a43d-98f7739ea92e/asa330042010en.pdf, consulté le 20 Juillet 2012.

195 Notre traduction : « Nos pratiques et procédures pour identifier des cibles légales sont extrêmement fiables, et les technologies de pointe ont rendu notre ciblage encore plus précis. Selon mon expérience, les principes de distinction et de proportionnalité que les Etats-Unis respectent ne sont pas juste récités aux réunions ». KOH H., The Obama Administration and International Law, U.S. Department of State, 25 mars 2010. http://www.state.gov/s/l/releases/ remarks/139119.htm#, consulté le 20 Juillet 2012.

Il conclut son explication en affirmant que les éliminations ciblées contre Al Qaida sont « éthiques et justes ».[196]

Ainsi, en l'absence de règles et de directives juridiques spécifiques entourant les actions aériennes en Général, et les frappes de drones armés en particulier, le droit international humanitaire semble être le seul moyen d'assurer la légalité de ces opérations. Cependant, les drones armés ne posent pas de questions légales inédites, puisque le silence du droit sur la guerre aérienne par avions embarqués avait déjà provoqué ces questions. De plus, le droit prévoit en son sein cette évolution des armements issus des progrès techniques. Le juriste ne voit pas nécessairement dans l'introduction des drones sur le champ de bataille une innovation radicale susceptible de bousculer les schémas fondamentaux de la pensée juridique, et ne constituent donc pas un nouveau sujet de droit.[197] A cette heure, l'impact des drones armés sur le « droit de la guerre » est donc à relativiser. Cependant, l'autonomisation croissante des drones pourrait bien rendre certaines conventions obsolètes, ce que nous aborderons dans la dernière partie de ce mémoire.

Une autre transformation induite par l'utilisation des drones armés relève de la distanciation supposée entre l'opérateur et le théâtre d'opérations. Bien que l'éloignement géographique soit une réalité, il n'entraine pas automatiquement une aseptisation de la violence des combats. La distanciation modifie en fait la manière de « faire la guerre ». Alors qu'elle était synonyme de grands dangers, d'éloignement de ses proches sur une longue durée, et de retour incertain, les opérateurs de drones font désormais la guerre assis dans des fauteuils, face à des écrans, à quelques kilomètres de leurs domiciles et de leurs familles. Cette transition entre le champ de bataille virtuel et la vie civile est aujourd'hui au cœur de nombreuses problématiques.

La « mentalité PlayStation » : un monde virtuel pour une violence réelle

Pour certains chercheurs, l'inquiétude principale concernant les drones armés ne relève pas tant de l'aspect légal que de l'aspect éthique de leur utilisation. Pour Chris Cole, Mary Dobbing et Amy Hailwood, chercheurs au Fellowship of Reconciliation, une organisation à caractère religieux, le risque pour les opérateurs de drones est qu'ils développement une mentalité « PlayStation ». Celle-ci serait favorisée par l'éloignement géographique et psychologique entre l'opérateur de drone et sa cible. Les chercheurs du FoR considèrent que les operateurs, au lieu de faire face à des êtres humains, perçoivent de simples spots sur un écran, ce qui potentiellement, instaurerait une culture de « meurtre pratique ».[198] Cette inquiétude est relayée par Philip Alston dans son rapport aux Nations Unies. Il souligne également le risque de développement d'une « mentalité PlayStation » à l'égard du meurtre du fait du bas niveau de risque pour les opérateurs. Selon lui, « la plus grande inquiétude autour des drones est qu'ils rendent le meurtre plus facile sans mettre en danger les forces

[196] BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.

[197] DANET D., « Enjeux généraux et problématiques juridiques » in *Les Robots au cœur du champ de bataille*, DOARE R., HUDE H., Economica, 2011

[198] COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., "Convenient killing: Armed drones and the 'PlayStation' mentality", *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf, consulté le 30 juin 2012.

régulières, donc les décideurs peuvent être tentés d'interpréter les limites légales sur qui peut être tué et dans quelles circonstances de manière trop extensive »[199].

Keith Shurtleff, aumônier militaire et instructeur dans le domaine de l'éthique affirme « qu'à mesure que la guerre devient plus sure et plus facile, les soldats sont éloignés des horreurs du conflit et ne voient plus leur ennemi comme être humain, mais comme un simple spot sur un écran, ce qui comporte le véritable danger d'atténuer l'aversion à l'égard des horreurs du conflit.»[200]

Ces analyses de l'appréciation des cibles par les opérateurs de drones s'inscrivent dans la lignée des thèses de John Dower, selon lequel « la deshumanisation de l'autre contribue grandement à la distanciation psychologique qui facilite la tuerie »[201]. Ainsi, le fait de se représenter une cible comme un point sur un écran, et non pas comme un être humain en chair et en os, pourrait effectivement conduire à atténuer la réticence à tuer des opérateurs. Cette distanciation psychologique de la guerre permettrait de ménager l'affect des operateurs, qui auraient l'impression d'évoluer dans un simple jeu vidéo, sans vraiment prendre conscience de leurs actions. Pour Peter W. Singer, expert en robotique et auteur de Wired for War, un livre consacré aux drones, les manettes de contrôle des drones sont à l'image des manettes de PlayStation, pour la simple et bonne raison que les opérateurs sont des Marines de 18 ou 19 ans qui ont joué aux jeux vidéos toute leur vie. Cette image même d'opérateurs de drones, tout juste sortis de l'adolescence, nourris aux jeux vidéos imitant la guerre, immunisés à la violence, est aujourd'hui largement relayée dans les médias. Laurent Vieste explique que cette vision n'est pas totalement fausse, puisque les Etats-Unis ont effectivement recruté par cette filière là, pour des raisons d'ordre pratique. En effet, ces individus sont capables de s'immerger des heures durant devant un écran, de focaliser leur attention sur une longue période de temps, et peuvent repérer des détails déterminants pour la réussite des opérations.

Pourtant, ce pool de recrutement n'est pas le seul. En effet, les Etats-Unis alimentent leur filière de deux façons. Tout comme la France, ils emploient des pilotes avec une expérience au combat, mais ils ont également mis au point une véritable formation de pilote de drone, comprenant une formation de base sur avion pour donner aux futurs opérateurs le sens de l'air, ainsi que des cours pratiques, théoriques et juridiques. Christine Fair, professeur à Georgetown University explique que ce sont des pilotes qui contrôlent les drones, un personnel avec une expérience navigante préalable, et non pas des « gamins de 14 ans qui s'amusent avec un joystick ».[202] De plus, l'accord de normalisation 4670 de l'OTAN oblige les opérateurs de drone à posséder la qualification et les connaissances requises et nécessaires, définies par les autorités d'emploi concernées, pour assurer la conduite du vol d'un drone[203].

[199] ALSTON P., *Study on targeted killings*, Human Rights Council, Fourteenth session, Agenda item 3, United Nations General Assembly, 28 mai 2010, 29 p.

[200] Ibid.

[201] DOWER J., *War Without Mercy: Race and Power in the Pacific War*, Pantheon, 1987, 416 p.

[202] NORTHAM J., "Popularity of drones takes off for many countries", *NPR*, 11 Juillet 2011. http://www.npr.org/2011/07/11/137710942/popularity-of-drones-takes-off-for-many-countries, consulté le 10 Juin 2012.

[203] STANAG/OTAN 4670 [en ligne] http://freedownload.is/pdf/nato-developments-in-uas-airworthiness-and-sense-avoid-15743092.html, consulté le 30 Juillet 2012.

Concernant le détachement de l'opérateur du fait de la distance, Matt Martin, Colonel dans l'USAF raconte en détails son expérience en tant qu'opérateur de drones.[204] Assis dans un siège dans la salle de contrôle de la base aérienne de Nellis, au Nevada, il explique qu'il pouvait suivre un van suspect sur une route désertique en Irak ou bien prendre en filature un groupe de Talibans sur un versant en Afghanistan. « Je me référais au Predator à la première personne, tandis que l'aéronef était à des milliers de kilomètres de moi »[205], reconnaît-il.

L'étrange acuité visuelle dont dispose les vidéos haute intensité du Predator lui permettait de regarder ses cibles allumer une cigarette, à l'autre bout du monde, sans que celles-ci ne suspectent un seul instant qu'elles étaient observées. Et bien que les attaques de Predator soient extrêmement précises, elles ne permettent pas pour autant de contenir la violence de la guerre. Ainsi, Martin pouvait regarder de présumés terroristes de près, tout comme il pouvait apercevoir de simples civils se promener à coté d'eux, quelques secondes avant que le missile Hellfire qu'il venait de larguer ne touche sol, immolant cibles et innocents indistinctement. Les pilotes de chasse survolant directement leurs théâtres d'opérations sont rarement soumis au même spectacle que les opérateurs de drones, qui témoignent en direct des ratés de leurs opérations sur des écrans haute définition, une vision insoutenable pour beaucoup. Ainsi, il n'est pas étonnant de voir certains opérateurs de drones souffrir des mêmes niveaux d'anxiété et de troubles nerveux que les troupes au sol.[206] A ce propos, Laurent Vieste explique : « Maintenant, on a des moyens techniques, vidéo, qui permettent vraiment d'immerger les gens dans l'action. Quand ils envoient un missile ou larguent une bombe et qu'il y a des victimes en dessous, ils savent ce que cela veut dire et non pas simplement : "J'appuie sur un bouton et je vois sur un écran la réalité" »[207].

Le Colonel Dean Bushey, directeur associé de l'Air Force Joint Unmanned Aircraft Systems Center, souligne que les équipes d'operateurs de Predator au Nevada sont soumis aux mêmes rituels préparatifs que les pilotes de F-16 avant chaque mission : ils doivent pénétrer dans une zone restreinte, porter leurs uniformes de vol, sont briefés sur leur mission et entrent dans une « mentalité de combattant » avant même de pénétrer dans la station de contrôle.[208] De plus, ces operateurs suivent directement les actions des combattants au sol. Le Lieutenant Colonel Bruce Black, chargé du programme de drones Reaper et Predator pour l'USAF, rapporte le suivi d'un soldat au sol en ces termes:

"You can hear his voice and you can hear the bullets whistling over his head. You feel that pressure. My situational awareness of what he is going through at that time is probably better than a guy that showed up at 10 minutes on station and

[204] MARTIN M., SASSER C., *Predator: The Remote-Control Air War over Iraq and Afghanistan: A Pilot's Story*, Zenith Press, 15 février 2011, 320 p.

[205] Ibid.

[206] LINDLAW S., "Remote-Control Warriors Suffer War Stress," *Associated Press* , 7 Aout 2008.

[207] Entretien réalisé à l'Etat Major de l'Armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet, le 2 avril 2012.

[208] PINCUS W., "Are drones a technological tipping point in warfare?", *The Washington Post*, 25 avril 2011, http://www.washingtonpost.com/world/are-predator-drones-a-technological-tipping-point-in-warfare/2011/04/19/AFmC6PdE_story.html, consulté le 10 Juin 2012.

dropped a weapon and left. I see my effects, I watched, I listened, I was with him the five hours prior to that. . . . I'd say we are very much in the fight."[209]

Il est important de rappeler ici que les drones ne sont pas un cas unique en ce qui concerne la distanciation par rapport au champ de bataille. Laurent Vieste rapporte à juste titre qu'au cours de l'opération en Libye, les avions de chasse français décollaient de leur base initiale en France. Les pilotes partaient de chez eux le matin, décollaient, et allaient frapper sans jamais voir l'objectif. Il déclare : « Ca ne choque personne parce que l'avion de chasse maintenant, c'est tellement courant. Ils rentrent des coordonnées, ils appuient sur un bouton de tir et le missile part. Donc ils ne voient pas directement la cible, ils ne voient pas les dégâts qui sont fait sur la cible, donc ce n'est pas fondamentalement différent de ce que fait un opérateur de drone. Le drone c'est nouveau, donc tout le monde commence à se reposer les mêmes questions. »[210] Selon le lieutenant-colonel Bouquet, la distanciation entre l'opérateur et le champ de bataille peut même être plus importante pour d'autres systèmes d'armes, comme les sous-marins ou les mines antipersonnel, aujourd'hui bannies par le « droit de la guerre ». [211]

Concernant « l'effet PlayStation », Laurent Vieste rappelle que les mêmes arguments sont faits pour les gens déployés sur le théâtre :

« On vous dit que certains, à force d'avoir joué depuis huit ans à des jeux vidéos relativement sanglants, guerriers, où l'on tirait sur tout ce qui bougeait, une fois projetés sur le théâtre avec une arme en main, finalement, n'ont pas le recul de se dire qu'en face, ce sont des êtres humains, qu'il y a un droit de la guerre et qu'ils ne peuvent pas faire tout et n'importe quoi, et que ce n'est pas comme là aussi, la PlayStation à la télé. Alors que là, vous n'avez plus du tout la distance par rapport à l'ennemi. Donc le même procès "d'effet PlayStation" peut être fait sur le terrain.»[212]

Une autre question se pose concernant les operateurs de drones, qui mènent une guerre « à la maison », et ont la possibilité de rentrer chez eux une fois leur mission complétée. Laurent Vieste établit un parallèle entre cette situation et celle sur le terrain, à l'heure où les nouvelles technologies de la communication permettent d'établir un dialogue en temps réel entre le soldat déployé et sa famille : « Ce n'est pas la même chose que de rentrer à la maison, mais c'est intermédiaire avec la situation d'avant où vous étiez relativement coupé de ce qui se passait à la maison. Vous étiez pleinement sur votre théâtre et vous ne pensiez qu'à cela. Maintenant, on a de plus en plus, pour les gens qui sont déployés sur un théâtre, une immiscion de la vie privée dans la vie militaire. »[213]

209 ***Notre traduction : « Vous pouvez entendre sa voix et vous pouvez entendre les balles siffler au dessus de lui. Vous ressentez la pression. Ma conscience de la situation, de ce qu'il traverse à ce moment précis est probablement supérieure à celle d'un gars qui se pointe 10 minutes à la base, dépose une arme et s'en va. Je vois les conséquences de mes actes, je regarde, j'écoute, et je suis avec lui les cinq heures précédant le lancement… Je dirais qu'on est véritablement dans le combat ». Ibid.***

210 Entretien réalisé à l'Etat Major de l'Armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet, le 2 avril 2012.

211 Ibid.

212 ***Ibid.***

213 Ibid.

Enfin, sur le sujet de la distanciation entre l'effet sur un ennemi par rapport à son action personnelle, le drone n'est pas, là encore, un cas à part. Comme le rappelle Laurent Vieste, dans le domaine de la fabrication d'armement, la plupart des gens qui conçoivent des armes ont conscience d'être sur un système dont la finalité est de tuer. Il leur revient d'accepter personnellement leur implication dans la guerre, ou bien de la rejeter, un choix auquel les opérateurs de drones sont également confrontés. L'heure de la guerre aseptisée, annoncée par les détracteurs de drones, n'a donc pas encore sonné.

Carl Von Clausewitz disait : « Les progrès de la civilisation n'affectent ni ne modifient en rien notre inclination à détruire l'adversaire, véritable fondement de notre conception de la Guerre »[214]. Bien qu'il soit indéniable que les drones armés modifient certaines dimensions des conflits, par la distanciation et la diminution des coûts humains qu'ils entrainent, ils n'altèrent pas pour autant l'essence même de la guerre, ni la propension des Etats à user de la violence pour répondre à l'agression.

Bien qu'il soit difficile aujourd'hui de déterminer avec précision si les drones armés contribuent effectivement à la réduction de la menace terroriste, ils demeurent l'arme de choix, "the only game in town", des dirigeants américains. Ce choix relève essentiellement d'une stratégie politique, puisque le pouvoir dispose d'autres options dans la « guerre contre le terrorisme », que ce soit en termes d'armements ou d'approches. Le terrorisme aurait pu être considéré comme une menace essentiellement psychologique, un problème politique ou un crime, et les outils de choix pour la vaincre auraient pu avoir trait principalement à la justice ou la diplomatie, plutôt que la force armée.[215] Toutefois, l'administration Bush a décidé de traiter les attaques du 11 Septembre comme des actes de guerre, auxquels les Etats-Unis se devaient de répondre par la guerre. Au même titre, l'administration Obama a hérité de cette politique, et bien qu'elle ait réformé la « guerre contre le terrorisme » pour la recentrer sur des cibles précises, elle continue de combattre cette menace « asymétrique » par la force armée.

214 CLAUSEWITZ C., *De la Guerre*, 1832

215 Cf tableau 4 sur l'anti-terrorisme en annexe.

Deuxième partie : Une stratégie résolument politique altérant l'appréhension de la guerre

Chapitre 1 – Des enjeux de sécurisation et de puissance

L'objet de ce mémoire n'est pas de questionner la lutte anti-terroriste en tant que telle, mais plutôt le contexte dans lequel elle s'inscrit ainsi que les outils utilisés. Pour ce faire, il est nécessaire d'étudier les discours officiels, participant au processus de sécurisation, visant à démontrer que le terrorisme est un enjeu de sécurité, à combattre par le recours à la force armée (I). La lutte contre le terrorisme répond à une construction de la réalité sociale par les élites politiques qui sont parvenues, par leurs discours, à entretenir un contexte de mobilisation permanente de la nation, afin de légitimer la « guerre contre le terrorisme ». Ces discours officiels s'inscrivent également dans une stratégie de maintien de la puissance hégémonique américaine depuis la fin de la Guerre froide, maintien assuré par l'acquisition et le développement d'un arsenal militaire supérieur à celui des autres Etats (II).

A. Intérêt national et « guerre juste »

Les Etats-Unis justifient depuis les attentats du 11 septembre le recours à la force armée pour vaincre le terrorisme au nom de la protection de l'intérêt national, de la sauvegarde des libertés américaines, mais aussi du « monde libre ». Ce faisant, les administrations Bush et Obama ont attribué à la « guerre contre le terrorisme » des causes « justes », en vue de légitimer l'engagement du pays dans un conflit sans fin contre la menace.

La construction de la rhétorique anti-terroriste

Ole Weaver est le premier à utiliser le terme de sécurisation en 1995. Il le définit comme l'utilisation d'un langage sécuritaire par des « professionnels de la sécurité » qui, à travers leurs actes de langage, parviennent à construire une réalité sociale devenant objet de sécurité. Les dirigeants américains présentent à leur population, ainsi qu'au reste du monde, des chaines d'articulation, des actes de langage qu'ils tentent de traduire en règles directives et engageantes. Ici, l'enjeu est celui de la prioritisation des pratiques du savoir. L'administration Bush cherche à établir la lutte contre le terrorisme en tête de l'ordre du jour de la politique et de la sécurité internationale. Les discours des dirigeants façonnent un nouvel imaginaire sécuritaire où Al Qaeda, l'Afghanistan, les Talibans et l'Irak émergent comme des menaces imminentes. Le terrorisme est ainsi progressivement érigé au rang

de mal ultime à combattre au lendemain des attaques du 11 Septembre 2001, du fait d'un processus de sécurisation en plusieurs étapes.[216]

Dans son discours du 20 Septembre 2001, Georges W. Bush partage sa vision réaliste avec le reste du monde. Il commence par désigner l'objet référent à sécuriser, le terrorisme fondamentaliste islamiste d'Al Qaeda :

"Who attacked our country? The evidence we have gathered all points to a collection of loosely affiliated terrorist organizations known as al Qaeda. (…) Al Qaeda is to terror what the Mafia is to crime. But its goal is not making money, its goal is remaking the world and imposing its radical beliefs on people everywhere (…) The terrorists practice a fringe form of Islamic extremism that has been rejected by Muslim scholars and the vast majority of Muslim clerics, a fringe movement that perverts the peaceful teachings of Islam. The terrorists' directive commands them to kill Christians and Jews, to kill all Americans, and make no distinctions among military and civilians, including women and children." [217]

Il s'attache ensuite à dépeindre Al Qaeda comme une menace à la survie des Etats-Unis et de la civilisation occidentale toute entière, grâce àune rhétorique de mise en péril des libertés inhérentes au « monde libre »:

"Tonight, we are a country awakened to danger and called to defend freedom. (…) They hate our freedoms: our freedom of religion, our freedom of speech, our freedom to vote and assemble and disagree with each other. This is the world's fight. This is civilization's fight. This is the fight of all who believe in progress and pluralism, tolerance and freedom. The civilized world is rallying to America's side. (…) Freedom and fear are at war. The advance of human freedom, the great achievement of our time and the great hope of every time, now depends on us". [218]

Les attaques terroristes du 11 septembre sont présentées par le gouvernement américain comme une « *attaque contre la démocratie et contre la civilisation* », contre « *les valeurs de l'humanité et la règle de droit »* et contre *« la stabilité économique, visant à détruire la force*

[216] Les chercheurs de l'Ecole de Copenhague Ole Weaver, Barry Buzan et Jaap de Wilde définissent ces 5 étapes de la sécurisation en 1998.

[217] ***Notre traduction: « Qui a attaqué notre pays ? Les preuves que nous avons collecté jusque là montrent toutes du doigt des organisations terroristes lâchement liées les unes aux autres, connues sous le nom d'Al Qaida. Al Qaida est à la terreur ce que la Mafia est au crime. Mais son but n'est pas de s'enrichir, son but est de refaire le monde et d'imposer ses croyances radicales de partout.Les terroristes pratiquent une forme marginale d'extrémisme islamique qui fut rejetée par les érudits musulmans et la grande majorité des clercs musulmans, un mouvement marginal qui pervertit les enseignements pacifiques de l'Islam. La directive des terroristes leur ordonne de tuer catholiques et juifs, ainsi que tous les Américains, sans faire de distinction entre les soldats et les civils, y compris les femmes et les enfants ». Georges W. Bush, President Bush addresses the Nation, 20 Septembre 2001. http://www.washingtonpost.com/wp-srv/nation/specials/attacked/transcripts/bushaddress_092001.html/, consulté le 1e Aout 2012.***

[218] ***Notre traduction: « Ce soir, nous sommes un pays éveillé par le danger, et appelé à se battre au nom de la liberté. Ils détestent nos libertés. Nos libertés de croyance, de parole, de vote, de réunion et de d'opposition. Ceci est le combat du monde entier. C'est le combat de la civilisation. C'est le combat de tous ceux qui croient au progrès et au pluralisme, à la tolérance et àla liberté. Le monde civilisé se mobilise aux cotés de l'Amérique. La liberté et la peur sont en guerre. Le progrès des libertés humaines, le grand accomplissement de notre temps, et l'espérance de tous temps, nous incombe désormais. » Ibid.***

de nos économies » [219] . Ce discours l'amène à invoquer le besoin d'une guerre globale *« entre le monde libre et démocratique et le terrorisme »*. George W. Bush érige les Etats-Unis au rang de leader du monde libre, reprenant un terme élaboré au cours de la Guerre froide dans la doctrine Truman.[220] Il cherche ici à réaffirmer la place des Etats-Unis dans le monde face à la menace que représente le terrorisme, et annonce que le pays réendossera le rôle qui était le sien dans la deuxième moitié du XXe siècle, celui de « leader du monde libre ». Ce détournement de la symbolique de la Guerre froide, dont les Etats-Unis sortent victorieux, permet au président de rallier l'opinion publique à sa cause. En établissant un parallèle entre la menace communiste et le terrorisme fondamentaliste, il cherche à éveiller le patriotisme américain, à placer la nation en état d'alerte, afin de légitimer la nécessité des mesures d'exception qui seront mises en place.

Dans la troisième phase de la sécurisation, le Président Bush s'emploie à déterminer un groupe de personnes dont l'autorité de sécuriser est reconnue et acceptée, à savoir les forces régulières de l'armée américaine, ainsi que les services de renseignement. Il en appelle ici à l'usage de la force pour contrer la menace, dans une déclaration de guerre contre Al Qaida : "*The only way to defeat terrorism as a threat to our way of life is to stop it, eliminate it and destroy it where it grows. Many will be involved in this effort, from FBI agents, to intelligence operatives, to the reservists we have called to active duty. All deserve our thanks, and all have our prayers. And tonight a few miles from the damaged Pentagon, I have a message for our military: Be ready. I have called the armed forces to alert, and there is a reason."* [221]

Ainsi, il réduit la sécurité à des problèmes politico-militaires, pouvant être résolus par le recours à la force, au nom de la survie de l'Etat nation. Cette rhétorique de légitime défense sera ensuite utilisée tout au long du mandat de George W. Bush pour justifier l'envoi de troupes en Afghanistan et en Irak, sans déclaration de guerre préalable au Congrès [222], et sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU[223]. De plus, George W. Bush annonce également la prise de mesures d'exception afin de contrer la nouvelle menace terroriste :

"We will come together to give law enforcement the additional tools it needs to track down terror here at home. We will come together to strengthen our

[219] Ibid.

[220] Dans son discours du 12 mars 1947 devant les deux chambres du Congrès, Harry S. Truman déclarait : "*The free peoples of the world look to us for support in maintaining their freedoms. If we falter in our leadership, we may endanger the peace of the world. And we shall surely endanger the welfare of this nation*".

[221] Notre traduction: « La seule façon de vaincre le terrorisme qui menace notre mode de vie est d'y mettre fin, de l'éliminer et de le détruire làoù il se développe. Beaucoup seront impliqués dans cet effort, des agents du FBI au personnel du renseignement, aux réservistes que nous avons rappelé. Ils méritent tous nos remerciements, et toutes nos prières vont en leur direction. Et aujourd'hui, à quelques miles du Pentagone endommagé, j'ai un message pour notre armée. Soyez prêt. J'ai demandé aux forces armées de se mettre en état d'alerte, et ce n'est pas sans raison. » Georges W. Bush, President Bush addresses the Nation, 20 Septembre 2001. http://www.washingtonpost.com/wp-srv/nation/specials/attacked/transcripts/bushaddress_092001.html/, consulté le 1e Aout 2012.

[222] La *War Powers Resolution* de 1973 encadre l'engagement des Etats-Unis dans un conflit armé, ou toutes autres hostilités. Cet acte stipule que le Président, Commandant en chef des Armées, doit obtenir une autorisation du Congrès pour engager des troupes à l'étranger pendant plus de 60 jours. Il est ainsi tenu de faire une déclaration de guerre officielle devant l'organe législatif, en réponse à une situation d'urgence nationale du fait d'attaques contre les Etats-Unis, ses territoires, ses possessions ou ses forces armées.

[223] Art 42 et 51 de la Charte des Nations Unies. Cf première partie du mémoire.

intelligence capabilities to know the plans of terrorists before they act and to find them before they strike."[224]

Il signe l'USA *Patriot Act* un mois plus tard, le 26 octobre 2001, créant les statuts de « combattant ennemi » et de « combattant illégal », permettant ainsi au gouvernement de détenir sans limite et sans inculpation toute personne soupçonnée de projet terroriste. Cet acte est perçu comme une violation de la Constitution pour une partie des juristes et des défenseurs des droits de l'Homme.[225] En 2002, l'administration Bush établit le centre de détention de Guantanamo, pour tous ces « combattants illégaux »[226], dans des conditions làaussi jugées contraires, par la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Constitution Américaine et aux droits de l'Homme établis dans les Conventions de Genève.[227] En Octobre 2005, le Président réélu décide de renforcer les prérogatives de la C.I.A. en ordonnant la création du *National Clandestine Service*, le bras clandestin de l'agence de renseignement.[228]

Dans son discours du 20 Septembre 2001, le Président Bush annonce également la création du Department of Homeland Security, chargé de mener la lutte anti-terroriste sur le territoire américain :

"So tonight I announce the creation of a Cabinet-level position reporting directly to me, the Office of Homeland Security. (…) He will lead, oversee, and coordinate a comprehensive national strategy to safeguard our country against terrorism and respond to any attacks that may come."[229]

A la suite des attaques du 11 Septembre, l'administration Bush autorise également le renforcement des techniques d'interrogatoire[230] utilisées par les services de renseignement militaires et la C.I.A. contre les détenus soupçonnés d'être liés au terrorisme. Ces méthodes, considérées par beaucoup comme une forme de torture[231], seront abandonnées sous l'administration Obama.

[224] ***Notre traduction: « Nous nous réunirons pour donner aux forces de l'ordre les moyens additionnels nécessaires pour traquer le terrorisme sur notre territoire. Nous nous réunirons pour renforcer nos capacités de renseignement afin de connaître les projets terroristes en avance, et les trouver avant qu'ils ne frappent. » Georges W. Bush, President Bush addresses the Nation, 20 Septembre 2001. http://www.washingtonpost.com/wp-srv/nation/specials/attacked/transcripts/bushaddress_092001.html/, consulté le 1e Aout 2012.***

[225] EGGEN D., "Judge invalidates Patriot Act Provisions", *Washington Post*, 7 septembre 2007. http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/09/06/AR2007090601438.html, consulté le 3 Aout 2012.

[226] MCCLINTOCK M., *Instruments of Statecraft, US Guerilla Warfare, Counter-insurgency and Counterterrorism 1940-1990*, Pantheon Books, New York, 1992, 604p.

[227] Cf *Hamdan v. Rumsfeld*, 548 U.S. 557, 2006

[228] Site de la C.I.A., Clandestine Service : https://www.cia.gov/offices-of-cia/clandestine-service/index.html, consulté le 2 Aout 2012

[229] ***Notre traduction: « Ce soir, j'annonce la création d'un poste ministériel, qui me fera directement son rapport, c'est celui de Bureau de la Défense Intérieure. (…) Il mènera, surveillera, et coordonnera une stratégie nationale exhaustive destinée à protéger notre pays contre le terrorisme et à répondre à de potentielles attaques".Georges W. Bush, President Bush addresses the Nation, 20 Septembre 2001. http://www.washingtonpost.com/wp-srv/nation/specials/attacked/transcripts/bushaddress_092001.html/, consulté le 1e Aout 2012.***

[230] *Enhanced Interrogation Techniques*

[231] MCCAIN J., "Bin Laden's death and the debate over torture", *Washington Post*, 12 mai 2011. http://www.washingtonpost.com/opinions/bin-ladens-death-and-the-debate-over-torture/2011/05/11/AFd1mdsG_story.html, consulté le 3 Aout 2012.

Finalement, le processus de sécurisation est complété par l'enchainement des discours officiels, martelant les mêmes informations, modulant la peur, qui mèneront à l'acceptation de la réalité de la menace terroriste par l'ensemble de la collectivité après les attentats terroristes du 11 Septembre 2001. Les médias américains, en relayant les discours officiels, contribuèrent pour beaucoup à cette « marche à la guerre », en entretenant l'idée de danger imminent et le désir de vengeance d'une frange des Américains. Par exemple, CNN relaya ces propos de l'ancien Secrétaire d'Etat, Lawrence Eagleburger, le jour même des attaques :*"There is only one way to begin to deal with people like this, and that is you have to kill some of them even if they are not immediately directly involved in this thing."* [232]

Dans son talk show, *The O'Reilly Factor* sur Fox News, la deuxième chaine la plus regardée aux Etats-Unis après CNN, Bill O'Reilly déclara, deux jours après les attentats:*"If the Taliban government of Afghanistan does not cooperate, then we will damage that government with air power, probably. All right? We will blast them, because...(…) This is war. This is war. This is war."* Il évoque également la possibilité d'avoir recours aux éliminations ciblées au cours de cette émission.[233] John Kass quant à lui déplore l'évolution de l'armée depuis la guerre du Golfe:*"For the past decade we've sat dumb and stupid as the U.S. military was transformed from a killing machine into a playpen for sociologists and political schemers."* [234]

Le discours selon lequel les attaques auraient été perpétrées au nom de la haine des libertés américaines est également relayé dans les medias: *"This nation symbolizes freedom, strength, tolerance, and democratic principles dedicated to both liberty and peace. To the tyrants, the despots, the closed societies, there are no alterations to the policies, no gestures we can make, no words we can say that will convince those determined to continue their hate",* explique Charles G. Boyd du Washington Post le 12 Septembre 2001.[235]Il revient également sur la nécessité pour les Etats-Unis de répondre à de telles attaques, au nom de la sécurité internationale: " *The world will not function as it now does without engagement of the United States, nor can we function without engagement with others. (…) Not to respond would be unthinkable: It would diminish and demean American leadership and would surely invite further attacks."* [236]

[232] Notre traduction: « Il n'existe qu'un seul moyen de traiter avec de telles personnes, et c'est d'en tuer quelques unes, même si elles ne sont pas directement impliquées dans cette affaire ». JENSEN D.,*Endgame - Volume 1: The Problem of Civilization* , Seven Stories Press, 2006.

[233] Notre traduction : « Si le gouvernement taliban en Afghanistan refuse de coopérer, nous porterons atteinte ce gouvernement, grâce à notre puissance aérienne probablement. C'est clair ? (…) Nous les descendrons parce que (…) C'est la guerre. C'est la guerre. C'est la guerre ». Extrait du O'Reilly Factor du 13 septembre 2001: http://www.youtube.com/watch?v=GUQSY4C6CwE, vidéo consultée le 3 Aout 2012.

[234] Notre traduction: « Ces dix dernières années, nous sommes restés immobiles et silencieux pendant que l'armée américaine était transformée de machine à tuer en parc de jeux pour sociologues et politiciens ». KASS J., « Like Kids at Play, Adults have been sheltered too », *The Chicago Tribune*, 13 Septembre 2001. http://articles.chicagotribune.com/2001-09-13/news/0109130366_1_castles-knights-plastic, consulté le 4 Aout 2012

[235] Notre traduction: « Cette nation est symbole de liberté, de force, de tolérance et de principes démocratiques dédiés à la liberté et à la paix. Pour les tyrans, les despotes, les sociétés enclavées, il n'y aura pas d'altération de nos lois, d'actes et de paroles qui pourront convaincre ces individus déterminés à continuer à nous détester. » BOYD C., "Vulnerable to Hate",*Washington Post*, 12 Septembre 2001. http://www.cfr.org/terrorism/vulnerable-hate/p4036, consulté le 3 Aout 2012.

[236] Notre traduction: « Le monde ne pourra pas rester le même sans l'intervention des Etats-Unis, et nous ne pourrons pas demeurer inchangé sans l'engagement des autres nations. (…) Ne pas réagir serait impensable : cela diminuerait et avilirait le leadership américain, et serait surement perçu comme une invitation à d'autres attaques ». Ibid.

Au lendemain du 11 Septembre 2001, les medias américains ont intériorisé le cadre de la lutte contre le terrorisme. Au delà du seul reportage d'informations, ils ont contribué à matérialiser la politique étrangère de « guerre contre la terreur » comme quelque chose d'incontestable, d'inévitable, et d'approprié. [237] Ces discours visant à légitimer l'engagement du pays dans une « guerre globale contre la terreur » raisonnent encore aujourd'hui dans l'opinion publique. Dans un rapport de l'American Enterprise Institute[238], un think tank basé à Washington D.C., paru en septembre 2011, soit dix ans après les attaques, il est rapporté que sept sondés sur dix croient qu'une autre attaque aura lieu sur le sol américain, tandis que 70 pour cent attribuent la réduction de la menace terroriste à l'administration Bush. Malgré les inquiétudes croissantes concernant la sauvegarde des libertés fondamentales, les sondés préfèrent néanmoins que le gouvernement pêche par excès de prudence face à la menace terroriste. De plus, six individus sur dix estiment que la guerre en Afghanistan était une réponse appropriée, bien que deux tiers des sondés pensent qu'il est temps que le niveau des troupes soit réduit. La réalité de la menace terroriste est donc largement acceptée, et maintenue imminente par les discours officiels.

Au delà de rapporter cet aspect subjectif et créé de la sécurisation, visant à légitimer le recours à la force armée, il est important d'analyser dans quel contexte les dirigeants américains inscrivent cette « guerre contre le terrorisme », afin de comprendre le choix des outils utilisés, dont la prééminence des drones armés.

« Guerre juste » et légitime défense préemptive

La déclaration de la « guerre contre le terrorisme », largement relayée et encouragée dans les medias de masse, fait la quasi unanimité au sein du Congrès. Seule la Congresswoman Californienne Barbara Lee, délivra un discours le 14 Septembre 2001 dans lequel elle appela à ne pas envahir l'Afghanistan, à ne pas s'engager dans un conflit sans fin : *"We are not dealing with a conventional war. We cannot respond in a conventional manner. I do not want to see this spiral out of control … If we rush to launch a counterattack, we run too great a risk that women, children and other noncombatants will be caught in the cross-fire … Finally, we must be careful not to embark on an open-ended war with neither an exit strategy nor a focused target. We cannot repeat past mistakes."* [239] Elle fut la seule à voter contre l'intervention américaine en Afghanistan.

En Octobre 2001, Amnesty International publia un rapport mettant en avant plusieurs inquiétudes concernant les mesures d'exceptions prises au nom de la lutte contre le terrorisme :

[237] REESE S., LEWIS S., *Framing the War on Terror: the internalization of policy in the US press*, University of Texas, 2009. http://umn.academia.edu/SethLewis/Papers/82093/Framing_the_War_on_Terror_The_Internalization_of_Policy_in_the_U.S._Press, consulté le 5 aout 2012.

[238] BOWMAN K, RUGG A., *The War on Terror: Ten Years of polls on American Attitudes*, American Enterprise Institute, 1e Septembre 2011. http://www.aei.org/article/the-war-on-terror-ten-years-of-polls-on-american-attitudes/, consulté le 4 Aout 2012.

[239] Notre traduction: « Nous ne faisons pas affaire à une guerre conventionnelle. Nous ne pouvons pas répondre de façon conventionnelle. Je ne veux pas voir le contrôle de cette situation nous échapper… Si nous nous précitons pour contre-attaquer, nous courrons l'immense risque de faire de femmes, d'enfants et d'autres non combattants des victimes non désirées… Finalement, nous devons faire attention de ne pas nous engager dans une guerre sans fin, et ce sans stratégie de sortie ou d'objectif bien ciblé. Nous ne pouvons répéter les erreurs du passé. » YOUNGEG., "Congresswoman Barbara Lee : once the lone voice against the Afghanistan war",*The Guardian*, 27 Juillet 2012. http://www.guardian.co.uk/world/2012/jul/27/barbara-lee-congresswoman-interview, consulté le 4 Aout 2012.

"In the name of fighting 'international terrorism', governments have rushed to introduce draconian new measures that threaten the human rights of their own citizens, immigrants and refugees…."[240]

Le 29 Septembre, des milliers de personnes marchèrent dans les rues de Washington D.C. Ces démonstrations pacifistes se déroulèrent également dans le reste des grandes villes américaines, sur ses campus universitaires, ainsi qu'à Londres, aux Pays Bas, en Espagne, en Grèce, en Allemagne, en Suède, en Australie, en Inde, en France et en Italie . Les manifestants appelaient à la justice et non à la vengeance, et adoptèrent pour slogan : *"Stop the terrorism against Afghanistan"* [241].

Face à ces critiques, le 12 février 2002, soixante intellectuels américains publièrent une "Lettre d'Amérique: les raisons d'un combat"[242], dans laquelle ils affirmaient leur attachement à ce qu'ils estimaient être des valeurs américaines. Dans cette missive, ils apportèrent leur soutien à la politique de « guerre contre la terreur » de l'administration Bush : « *Il arrive que la guerre soit non seulement moralement permise mais moralement nécessaire, pour répondre à d'ignominieuses démonstrations de violence, de haine et d'injustice. C'est le cas aujourd'hui.* »[243] Ces auteurs, dont Samuel Huntington, Francis Fukuyama et Robert Putnam, aux cotés de nombreux professeurs et doyens des plus prestigieuses universités anglo-saxonnes, divisèrent les approches intellectuelles et morales de la guerre en quatre écoles de pensée. Selon cette typologie, l'école réaliste considère que la guerre est essentiellement une question de pouvoir, d'intérêt étatique, de survie dans l'ordre international chaotique. L'école de la guerre sainte est présentée comme celle pour qui la croyance en Dieu autorise la coercition ou le meurtre des incroyants. Les tenants du pacifisme quant à eux rejettent la guerre en bloc, car ils la tiennent pour intrinsèquement immorale. Les auteurs de la lettre se revendiquèrent des principes de la guerre juste, le quatrième courant de pensée, selon lequel la principale justification morale pour la guerre est la protection de l'innocent contre le mal, ici, le terrorisme.

Ainsi, la guerre, quand ses buts sont perçus comme légitimes, devient une sorte de moyen pour une fin jugée « juste ». Saint Augustin, au Ve siècle, est le premier penseur à théoriser cette idée de « guerre juste » dans son œuvre en 23 livres, *La Cité de Dieu*. Il affirme que si une personne est à même de défendre des innocents contre le mal, qui eux, ne sont pas en position de le faire, par le recours à la force coercitive pour stopper un agresseur, alors le principe moral de l'amour de son prochain commande cette utilisation de la force.[244] Cependant, le danger doit être avéré et viser à la destruction afin de justifier moralement un recours proportionné à la force. Saint Thomas d'Aquin, reprenant cette doctrine, déclara qu'une action coercitive ne pouvait être juste que si elle était menée par

[240] ***Notre traduction : « Au nom de la lutte contre le 'terrorisme international', les gouvernements se sont empressés d'introduire de nouvelles mesures draconiennes menaçant les droit de l'homme de leurs propres citoyens, de leurs immigrés et réfugiés… » Amnesty International, Les droits humains subissent dans le monde entier le contrecoup des attentats, 3 octobre 2001. www.amnesty.org/fr/library/info/ACT30/027/2001/fr, consulté le 25 Juillet 2012.***

[241] KENNEDY F., PALMER J., "Anti war rallies in Italy and India attract thousands of supporters", *The Independent*, 15 Octobre 2001.

[242] « What we're fighting for : a letter from America » : http://www.washingtonpost.com/wp-srv/nation/specials/attacked/transcripts/justwar_letter020102.html, consulté le 1e Juillet 2012.

[243] Ibid.

[244] JOHNSON J., *Just War Tradition and the Restraints of War : A moral and Historical Inquiry*, Princeton University Press, 1981.

la puissance publique [auctoritas principis][245]. Une autre limitation à la « guerre juste » est qu'elle ne doit viser que les combattants, et ainsi épargner les populations civiles. C'est donc ces principes d'inviolabilité de la vie humaine et d'égalité dans la dignité humaine qui sont censés guider la décision d'entrer en « guerre juste » contre un autre Etat, ou une autre entité.[246]

Cette théorie du *jus ad bellum*, sur les causes « justes » de la guerre, est ensuite reprise par les tenants de la « guerre contre le terrorisme » de l'administration Bush. Donald Rumsfeld, alors Secrétaire à la Défense, déclara en 2001: *"The Americans who conduct those operations are a tough and proud bunch. Their cause is a just one. It's to stop terrorists from killing Americans and others."* [247]Il appella donc à la mobilisation nationale dans la « guerre contre la terreur », une guerre menée au nom de l'intérêt national. Le 1e Juin 2002, dans un discours à l'Académie militaire de West Point, le Président des Etats-Unis déclara :

"Our nation's cause has always been larger than our nation's defense. We fight as we always fight, for a just peace. A peace that favors human liberty. We will defend the peace against threats from terrorists and tyrants."[248]

Le cadre éthique dominant concernant la guerre, enseigné dans les académies militaires et formulé en droit international et dans l'U.S. Uniform Code of Military Justice, la base légale du droit militaire des Etats-Unis, est celui de la guerre juste. Ainsi, il n'est pas surprenant de voir le Président Bush invoquer cette tradition[249]: "*We have a great opportunity to extend a just peace, by replacing poverty, repression and resentment around the world with hope of a better day… We will work for a just and peaceful world beyond the war on terror*".[250]

En inscrivant la lutte contre le terrorisme au nom du maintien de la paix et de la liberté, il lui adjoint deux « justes » causes, justifiant moralement le recours à la force coercitive, lui accordant ainsi un caractère légitime d'un point de vue moral. Dans ce discours, il annonce la mise en application d'une nouvelle politique de sécurité face à l'essor de la menace

[245] HASSNER P., *Justifier la guerre*, Presses de Sciences Po, 2005.

[246] « What we're fighting for : a letter from America » : http://www.washingtonpost.com/wp-srv/nation/specials/attacked/transcripts/justwar_letter020102.html, consulté le 1e Juillet 2012.

[247] Notre traduction: « Les Américains chargés de ces opérations sont un fier et dur groupe. Leur cause est juste. Celle-ci est d'empêcher les terroristes de tuer les Américains et les autres ». RUMSFELD D., DoD News Briefing, 22 Octobre 2001. http://avalon.law.yale.edu/sept11/dod_brief48.asp, consulté le 5 Aout 2012.

[248] Notre traduction: « La raison de notre nation a toujours été plus grande que sa défense. Nous nous battons comme nous nous sommes toujours battus, pour une paix juste. Une paix qui bénéficie aux libertés humaines. Nous défendrons la paix contre les menaces émanant des terroristes et des tyrans ». BUSH G.W., Commencement address at the United States Military Academy at West Point, 1e Juin 2002. http://www.nytimes.com/2002/06/01/international/02PTEX-WEB.html?pagewanted=all, consulté le 5 Aout 2012.

[249] CRAWFORD N., « Just War Theory and the U.S. Counterterror War », Mars 2003. http://www.pol.illinois.edu/alumni/XTRACLINE/Crawford%20Just%20War%20Terror.pdf, consulté le 1e Aout 2012.

[250] Notre traduction: « Nous avons l'extraordinaire opportunité de développer la paix juste en remplaçant la pauvreté, la répression et la rancœur tout autour du monde par l'espoir d'un jour meilleur… Nous œuvrerons en faveur d'un monde juste et pacifique, au delà de la guerre contre la terreur ». BUSH G.W., *Commencement address at the United States Military Academy at West Point*, 1e Juin 2002. http://www.nytimes.com/2002/06/01/international/02PTEX-WEB.html?pagewanted=all, consulté le 5 Aout 2012

terroriste : *“ Yet the war on terror will not be won on the defensive. We must take the battle to the enemy, disrupt his plans and confront the worst threats before they emerge”*.[251]

Cette stratégie de guerre préemptive, ou doctrine Bush, provoque de nombreux contentieux juridiques. En effet, la guerre préemptive consiste à répondre à une menace réelle et constatable. Elle est reconnue et autorisée par le droit international du fait de l'imminence et de la certitude de l'attaque. L'article 51 de la Charte des Nations Unies mandate le droit des Etats à se défendre en réponse à une agression armée au nom du droit à la légitime défense.[252]La résolution 1368 du Conseil de Sécurité, adoptée à l'unanimité le 12 septembre 2001 stipula que les attaques terroristes constituaient, comme n'importe quel acte de terrorisme international, une « *menace à la paix et à la sécurité internationales* ». Cette résolution reconnaissait également le droit inhérent et naturel des Etats-Unis à la légitime défense.

Toutefois, sous couvert de légitime défense et de défense de l'intérêt national, les membres de l'administration Bush ont adopté une interprétation extensive de la guerre préemptive, qui se rapprochait plus d'une action préventive contre une menace incertaine et difficile à cerner, sans preuve matérielle d'une attaque imminente. Le vice-président Dick Cheney, par l'élaboration de la *« one percent doctrine »*, mis au point une justification de l'action préventive. Cette doctrine fut développée en Novembre 2001 au cours d'une rencontre entre George Tenet, directeur de la C.I.A., Condoleezza Rice, conseillère à la sécurité nationale, et le vice-président Cheney. Celui ci expliqua que depuis les attaques du 11 Septembre, les Etats-Unis étaient confrontés à un nouveau type de menaces dites *“low-probability, high-impact”*. Il expliqua que face à de telles menaces, non avérées mais dont l'occurrence aurait des conséquences désastreuses, les Etats-Unis étaient tenus d'agir de façon préventive : *“If there's a 1% chance that Pakistani scientists are helping Al-Qaeda build or develop a nuclear weapon, we have to treat it as a certainty in terms of our response. It's not about our analysis… It's about our response”.* [253]

L'invasion de l'Irak en mars 2003, sous le prétexte fallacieux de la possession d'armes de destruction massive par le gouvernement de Saddam Hussein, contribua à délégitimer la doctrine Bush de guerre préemptive. L'administration Obama décida donc d'adopter une approche différente à la « guerre contre le terrorisme », plus restrictive. La lutte fut recentrée sur Al Qaida et le terme de « *global war on terror* » fut abandonné au profit de celui d'*Overseas Contigency Operation.* [254] *,* sous la pression de la Commission Internationale des Juristes. [255] Toutefois, les discours concernant la menace que représente Al Qaeda diffèrent peu de ceux sous l'administration Bush, et le phénomène de sécurisation du

[251] Notre traduction : « La guerre contre la terreur ne sera pas gagnée par la seule défense. Nous devons nous battre làoù l'ennemi se trouve, perturber ses projets et affronter les pires menaces avant qu'elles n'aient le temps de se réaliser”. Ibid.

[252] Charte de l'ONU, article 51

[253] Notre traduction: « S'il existe une probabilité d'un pourcent que les scientifiques pakistanais aident Al Qaida à construire ou à développer l'arme nucléaire, nous devons la traiter comme une certitude dans notre réponse. Il n'est pas question d'analyse…il est question de réponse. » SUSKINDR., “The untold story of al-Qaeda's plot to attack the subways”,*Time*, 6 Juin 2006

[254] Un mémo du Département de la Défense, envoyé en mars 2009 au personnel du Pentagone, leur demande d'adopter la nouvelle dénomination *d'Overseas Contingency Operation*. http://washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/03/24/AR2009032402818.html, consulté le 5 Aout 2012.

[255] WILSON S., KAMEN A., “Global War on Terror is given New Name”, *Washington Post*, 25 mars 2009. http://washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/03/24/AR2009032402818.html, consulté le 5 Aout 2012.

terrorisme par des procédés de langage reste le même aujourd'hui. Dans son discours du 30 avril 2012, John Brennan, chef du contre-terrorisme à la Maison Blanche, déclara :

"But I am certain about one thing. We are at war. We are at war against a terrorist organization called al-Qaida that has brutally murdered thousands of Americans, men, women and children, as well as thousands of other innocent people around the world. In recent years, with the help of targeted strikes, we have turned al-Qaida into a shadow of what it once was. They are on the road to destruction. Until that finally happens, however, there are still terrorists in hard-to-reach places who are actively planning attacks against us. If given the chance, they will gladly strike again and kill more of our citizens. And the president has a Constitutional and solemn obligation to do everything in his power to protect the safety and security of the American people." [256] ***Dans la lignée de l'administration Bush, la stratégie de lutte contre le terrorisme par des raids de drones armés est conçue pour prévenir les « menaces d'attaques imminentes », ce que l'on pourrait rapprocher à des actions préventives, interdites par le droit international : "The purpose of a strike against a particular individual is to stop him before he can carry out his attack and kill innocents. The purpose is to disrupt his plans and his plots before they come to fruition."*** [257]

De la même façon, l'administration Obama maintient l'inscription de la lutte contre le terrorisme au sein de la théorie de la « guerre juste », en justifiant le recours à la force coercitive au nom de la défense des innocents et des pays qui n'ont pas les moyens de faire face à la menace : *"As President Obama said here five years ago, if another nation cannot or will not take action, we will. And it is an unfortunate fact that to save many innocent lives we are sometimes obliged to take lives, the lives of terrorists who seek to murder our fellow citizens".* [258]

John Brennan considère également que le recours aux drones armés permet de conformer l'action coercitive des Etats-Unis aux principes d'inviolabilité de la vie humaine et d'égalité dans la dignité humaine, en permettant d'effectuer des tirs des plus précis,

[256] ***Notre traduction: « S'il y a bien quelque chose dont je suis sur, c'est que nous sommes en guerre. Nous sommes en guerre contre une organisation terroriste appelée Al Qaida, qui a sauvagement assassiné des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants américains, ainsi que des milliers d'autres innocents dans le monde. Ces dernières années, grâce aux frappes ciblées, nous sommes parvenu à transformer Al Qaida en ombre de ce qu'elle a pu être. Ils sont en passe de destruction. Mais jusqu'à ce que cela arrive, il y a toujours des terroristes dans des lieux difficiles à atteindre, qui préparent activement leurs attaques contre nous. Si nous leur en donnons l'occasion, ils frapperont allègrement de nouveau et tueront beaucoup plus de nos concitoyens. Et le président a l'obligation constitutionnelle et solennelle de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la protection et la sécurité du peuple Américain ». BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.***

[257] ***Notre traduction : « Le but d'une frappe contre un individu en particulier est de l'empêcher de perpétrer une attaque et de tuer des innocents. Le but est de perturber ses projets en amont de leur exécution ». Ibid.***

[258] Notre traduction : « Comme l'a dit le President Obama il y a 5 ans, si une autre nation ne peut ou ne veut agir, nous le ferons. Et c'est un fait malheureux que pour sauver beaucoup de vies innocentes, nous sommes parfois contraints de prendre des vies, les vies de terroristes qui cherchent à tuer nos concitoyens. »Ibid.

et ainsi d'épargner la population civile. Il explique que le Président Obama a pris le parti d'autoriser personnellement les éliminations ciblées, car il estime en effet qu'il est de son devoir d'endosser la responsabilité morale de telles actions, en tant que représentant légal de *l'auctoritas principis*.

Finalement, le principe de légitime défense constitue encore le cœur de la justification de *l'Overseas Contingency Operation*. Dans un discours en mars 2010, Harold Koh, conseiller juridique du Département d'Etat, explique que les attaques de drones armés répondent au droit naturel de légitime défense des Etats-Unis : *"As a matter of international law, the United States is in an armed conflict with al-Qa'ida, as well as the Taleban and associated forces, in response to the horrific 9/11 attacks (…) and may use force consistent with its inherent right to self- defense under international law"* . [259]

Ainsi, bien que la dénomination ait changé, les discours officiels justifiant de la nécessité de la « guerre contre le terrorisme » évoluent peu avec l'arrivée de Barack Obama au pouvoir. En dépit de la volonté de distanciation du nouveau Président de la politique de son prédécesseur, celui ci maintient l'héritage le plus controversé de l'administration Bush : « la guerre contre le terrorisme ».

Michael Dillon et Didier Bigo, auteurs des Etudes critiques de sécurité, estiment que certains enjeux sociaux sont sécurisés pour des raisons latentes. De la même façon, Jef Huysmans considère que *« dire et écrire la sécurité n'est jamais un acte innocent ou neutre »*. La sécurisation est une stratégie politique pratiquée à des fins conservatrices, comme la préservation d'un statu quo, ou à des fins autoritaires, comme l'imposition d'une loi ou d'un ordre.[260] Et il semblerait que la « guerre contre le terrorisme », au delà de son objet évident, réponde à des aspirations de puissance, formulées à la fin de la Guerre froide, qui permettraient aujourd'hui aux Etats-Unis de faire démonstration de leur supériorité militaire dissuasive et de renforcer leur statut de puissance hégémonique.

B. Accroissement de la puissance militaire dissuasive depuis la fin de la Guerre froide

Une mise en application d'une vision réaliste de la puissance américaine

L'implosion du bloc communiste, marquant la fin de la Guerre froide, accorde aux Etats-Unis le statut d'hégémon victorieux, d'unique hyper puissance capable d'imposer sa volonté aux autres unités du système international.[261] [262] Toutefois, au regard de l'anarchie inhérente de la société internationale, cette position n'est pas garantie sur le long terme, à moins que les Etats ne se donnent les moyens de leur puissance. Celle-ci peut être définie comme un

[259] Notre traduction : « En terme de droit international, les Etats-Unis sont engagés dans un conflit armé contre Al Qaida, ainsi que les talibans et leurs alliés, en réponse aux atroces attaques du 11 Septembre (…) et peuvent avoir recours à la force conformément à leur droit de légitime défense, inhérent au droit international ». KOH H., *The Obama administration and International Law*, Washington D.C., 25 mars 2010. http://www.state.gov/s/l/releases/remarks/139119.htm, consulté le 5 Aout 2012

[260] HUYSMANS J., « Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité », *Cultures & Conflits*, 31-32, printemps-été 1998. http://conflits.revues.org/index545.html, consulté le 06 août 2012.

[261] Dans *Paix et guerre entre les nations* (1962), Raymond Aron défini la puissance comme « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités ».

[262] POSEN B., « La maîtrise des espaces, fondement de l'hégémonie militaire des Etats-Unis », *Politique étrangère*, Printemps 2003.

« *ensemble de capacités composites et polymorphes, réelles ou potentielles, qu'utilise un acteur pour amener d'autres acteurs à faire ce qu'autrement ils n'auraient pas fait* ».[263]

Les tenants du réalisme estiment que la puissance provient essentiellement de l'attribut militaire, en particulier de la supériorité militaire d'un Etat sur les autres.[264]Ils considèrent ainsi que l'intérêt national revient donc à la maximisation de la puissance d'un Etat par rapport au reste du monde. La vision néoréaliste, quant à elle, considère plutôt que « *la première préoccupation des Etats n'est pas de maximiser leur puissance, mais plutôt de maintenir leur position relative dans le système* ».[265] Quoiqu'il en soit, les vecteurs de la survie ou de la puissance sont contraints par la structuration du système international, qui détermine également les outils de la puissance à disposition des Etats.

La fin de la Guerre froide laisse place à un monde unipolaire, dans lequel les Etats-Unis font face à trois choix distincts de politique étrangère.[266]Ils peuvent accroitre leur domination par l'action militaire préventive, une option unilatéraliste largement soutenue par les néoconservateurs, et mise en application dans les guerres d'Afghanistan et d'Irak.

La deuxième option consisterait à créer de la stabilité en employant la supériorité militaire pour la dissuasion et le *containment*, une option plus néoréaliste.

Finalement, l'approche libérale promeut la coopération et la concertation des Etats-Unis et de ses alliés, dans un monde régi par le droit international.

Les membres de l'administration Bush, dont une majorité de néoconservateurs, considèrent la puissance à travers le prisme du réalisme. Les attentats du 11 Septembre ont renforcé le réalisme comme théorie dominante des relations internationales, en soulignant les dangers permanents de la société internationale anarchique et en montrant que les États souverains doivent continuer à recourir à la force militaire pour assurer leurs intérêts et leur sécurité.[267]L'administration Bush décide ainsi d'appliquer littéralement la célèbre assertion de Carl Von Clausewitz selon lequel « *la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens* »[268].La « guerre contre le terrorisme » est donc une extension de la politique de puissance américaine dans le monde. Pour les États Unis, le réalisme défensif comprend la protection du territoire américain (*homeland*), alors que le réalisme offensif envisage le contrôle géopolitique de territoires et de réserves de pétrole dans le « coeur » global de l'Asie centrale.[269] La persistance obstinée de « guerres sauvages pour la paix»[270] au XXI^{e} siècle est donc le résultat de cette recherche de suprématie.

Le tournant dans la politique étrangère américaine, adopté au lendemain des attaques du 11 septembre, est élaboré après l'effondrement du bloc soviétique. En effet, les grandes lignes de cette politique avaient été dessinées dans le *Defense Policy Guidance* de 1992.

[263] DEVIN G., *Sociologie des Relations Internationales*, La Découverte, Paris, 2002 ; DAHL R., *Size and Democracy*, Stanford University Press, 1973.

[264] MORGENTHAU H., *Politics among Nations : The Struggle for Power and Peace*, 1948

[265] WALTZ K., *Theory of International Politics*, McGraw Hill Higher Education, 1979, 250 p.

[266] KORB L., « U.S. National Defense Policy in The Post - Cold War World", *Council on Foreign Relations* , 1997

[267] BEER F., HARIMAN R., « Le post réalisme après le 11 Septembre », *Études internationales*, Volume 35, numéro 4, décembre 2004, p. 689-719

[268] CLAUSEWITZ C., *De la Guerre*, 1832.

[269] Ibid.

[270] BOOT M., *The Savage Wars of Peace. Small Wars and the Rise of American Power*, New York, Basic Books, 2002.

Ce document soutient que les objectifs stratégiques des Etats-Unis dans le monde doivent être d'assurer son hégémonie, de contrecarrer l'émergence d'une puissance concurrente et de façonner l'ordre international selon ses intérêts. [271] Les recommandations développées dans ce guide sont reprises dans le *Projet pour le Nouveau Siècle Américain*, mis en place par Dick Cheney, Donald Rumsfeld, Paul Wolfowitz. Ceux ci dénoncent les diminutions du budget de la défense sous l'administration Clinton, qui ont empêché selon eux de consolider la position avantageuse des Etats-Unis depuis la fin de la Guerre froide. [272] Ce document, paru deux mois avant les élections présidentielles de 2000, indique que :

> Conserver la situation stratégique enviable dans laquelle les Etats-Unis se trouvent maintenant requiert une capacité militaire prééminente tant aujourd'hui que dans l'avenir. Mais des années de réduction des dépenses militaires ont érodé la préparation au combat des forces militaires américaines, et ont mis en péril les plans du Pentagone pour le maintien de la supériorité militaire américaine pour les années à venir. (…) Sans une politique de défense bien conçue et un accroissement approprié des dépenses pour la défense, les Etats-Unis ont laissé glisser de leurs mains l'opportunité stratégique remarquable qui s'offre à eux. [273]

Au lendemain des attaques sur le World Trade Center et le Pentagone, Condoleezza Rice, alors conseillère à la sécurité nationale du 43e Président des Etats-Unis, décrit la guerre comme une thérapie de choc permettant d'ouvrir un « *projet pluri-générationnel* » de modernisation du Moyen-Orient. Les attentats marquent un « *moment transformateur* » qui doivent faire voler en éclats le système international hérité de la fin de la Guerre froide et permettre un nouveau réalignement diplomatique des forces, avec l'intégration de la Russie dans l'alliance occidentale, la transformation des régimes arabes et iranien via l'emploi massif de la force en Afghanistan et en Irak.[274] L'administration Bush préconise ainsi la guerre comme instrument routinier d'une nouvelle diplomatie coercitive.

Le document publié un an après les attaques du 11 Septembre, le *National Security Strategy of the United States of America*, reprend les idées du PNAC et du DPG de 1992, en affirmant que les Etats-Unis ont une mission historique de répandre les valeurs universelles dont ils seraient porteurs à l'échelle mondiale, et surtout, de façonner le système international à l'image de leurs intérêts en garantissant les conditions essentielles au maintien de la Pax Americana. C'est donc le moment, précise le document, de « *réaffirmer le rôle primordial de la puissance militaire américaine* », et pour cela de « *construire et de maintenir notre défense au delà de tout défi* » [275]. La puissance militaire américaine ne doit pas seulement être suprême, elle doit demeurer indéfiniment incontestée.

[271] DONNELLY T., « Rebuilding America's defences: Strategy, Forces and Resources for a New Century », *Project for the New American Century*, Washington D.C., 2000.

[272] SCHMITT G., "American primacy and the defense spending crisis, Project for the New American Century", Washington D.C., Printemps 1998, pp. 1-4.

[273] DONNELLY T., "Rebuilding America's defences: Strategy, Forces and Resources for a New Century", *Project for the New American Century*, Washington D.C., 2000.

[274] LAPOINTE T., MASSON I., « Les relations entre le 'politique' et 'l'économique' dans le discours et les pratiques de la 'guerre contre le terrorisme' », *Cultures et Conflits*, Approches critiques de la sécurité (No 54), 2004, pp. 81-103.

[275] Maison Blanche, « The National Security Strategy of the United States of America », Septembre 2002, Washington D.C., http://www.whitehouse.gov/nsc/nssall.html, consulté le 1e Aout 2012.

Ainsi, en février 2002, l'administration Bush demanda au Congrès d'accorder 48 milliards de dollars en plus au DoD. En 2004, les dépenses militaires équivalaient aux dépenses combinées des 22 Etats qui accordaient alors le plus de ressources à leur défense. [276] Le processus de sécurisation étudié plus haut a également permis à l'administration Bush de redistribuer les ressources nationales au profit des groupes spécialisés dans la production d'équipements militaires. Ainsi, l'Etat a accordé 15 milliards d'aides directes aux compagnies aériennes, et 20 milliards de transferts directs en faveur du Pentagone au lendemain des attaques. [277] Il est intéressant de voir que ces dépenses ont largement été dirigées vers le secteur de la défense aérienne. Les dépenses du DoD pour le développement des systèmes de drones ont cru de 284 millions de dollars US en 2000 à 3.3 milliards de dollars US en 2010[278]. En 2012, le Département de la Défense a demandé 3.9 milliards de dollars US supplémentaires afin de financer l'acquisition et le développement de ces systèmes pour les années à venir[279]. Au total, le DoD aurait dépensé près de 26 milliards de dollars US pour l'acquisition, le développement, le déploiement et la maintenance de systèmes aériens inhabités entre 2001 et 2013.[280]

Comme nous l'avons vu dans une première partie, les drones armés offrent aux Etats-Unis les moyens de leur puissance, en leur permettant d'intervenir sur des théâtres d'intérêt, de maîtriser l'espace aérien où bon leur semble, sans risquer les conséquences politiques de l'envoi de troupes. Ce développement de l'arsenal aérien s'inscrit dans un renouveau de la puissance aérienne depuis la fin de la Guerre froide dans la stratégie militaire américaine.

La préférence pour l'*air power* face aux menaces « asymétriques »

Alors qu'au cours de la Première Guerre mondiale, les frappes aériennes servaient essentiellement de soutien à la progression ou la défense des troupes terrestres, elles sont aujourd'hui déterminantes pour l'issue des conflits[281]. Les partisans de *l'air power*, de la puissance aérienne, estiment que depuis soixante ans, aucune guerre classique n'a été gagnée en situation d'infériorité aérienne marquée.[282]

L'opération *Rolling Thunder* au Vietnam, de 1965 à 1968, permit de révéler l'écrasante supériorité aérospatiale détenue par les États Unis[283]. Leur faculté à relier les divers systèmes d'armes par un flux continu de données, depuis la reconnaissance du théâtre jusqu'à l'acquisition des cibles et le guidage des munitions est garantie par leurs satellites, leurs avions de reconnaissance et leurs drones. Mais c'est véritablement l'Opération *Tempête du Déser*t en 1991 qui marque un tournant, avec une campagne de frappes aériennes de cinq semaines garantissant le succès de l'offensive terrestre de « cent

[276] HELLMAN C., "Last of the big time spenders : U.S. military budget still the world's largest, and growing", *Center for Defense Information*, 2004.

[277] GOLUB P.S., « Retour à une présidence impériale aux Etats-Unis », *Le monde diplomatique*, janvier 2002.

[278] GERTLER J., *U.S. Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, 3 Janvier 2012, 50 p.

[279] Ibid. p.2

[280] Ibid.

[281] LAMBETH B., *The transformation of American Air Power*, Cornell University Press, 2000.

[282] DE DURAND E., « Le renouveau de la puissance aérienne », La Découverte | *Hérodote* 2004/3 - N°114, pp.17-34

[283] Ibid.

heures ». [284] Cette guerre du Golfe a également été marquée par la première utilisation massive d'armes de précision. Celle-ci a entraîné l'accroissement considérable de la précision des frappes et s'est traduite par une augmentation comparable de la probabilité de neutralisation et une réduction drastique des éventuels «dommages collatéraux», autorisant en théorie des frappes en zone urbaine. Cette précision des armements a rendu tactiquement efficaces et politiquement acceptables les frappes en profondeur[285].De plus, ces munitions de précisions ont permis de rationaliser l'utilisation des aéronefs et de les rendre plus efficients, puisqu'un seul aéronef pouvait désormais traiter plusieurs cibles à la fois. Ce saut qualitatif permet à l'armée américaine de limiter les volumes des arsenaux engagés sur les terrains d'opérations.

Etienne de Durand, directeur du centre des Etudes de sécurité de l'Ifri, estime que :

« La guerre du Golfe a tout d'abord révélé au grand jour l'arrivée à maturité d'un certain nombre d'avancées technologiques en préparation pendant les deux décennies précédentes. Ces avancées ont essentiellement trait à l'acquisition, au traitement, à la dissémination de l' information opérationnelle , enfin à son incorporation dans des systèmes d'armes de haute précision, qu'il s'agisse de reconnaissance, de cartographie, de météorologie et finalement de ciblage. » [286]

Les Etats-Unis sont les seuls aujourd'hui à disposer de la maîtrise du ciel. Celle-ci leur permet de projeter leur puissance militaire dans le monde entier, en empêchant dans le même temps tout adversaire de le faire. Ce facteur clé de la prééminence globale américaine leur fournit de puissants atouts face aux menaces « asymétriques » actuelles.[287] Les militaires américains utilisent le terme de « menace asymétrique » pour désigner le recours par un adversaire aux armes de destruction massive, au terrorisme ou à n'importe quelle autre méthode classique prenant en compte les atouts des Etats-Unis.[288]En l'absence d'adversaire « régulier », c'est-à-dire d'une armée aisément identifiable, entrainant une multiplication d'interventions, Etienne de Durand estime que *« les missions air-sol sont appelées à prendre le pas sur la défense aérienne héritée de la guerre froide, avec tous les ajustements que cela suppose en termes d'équipements et de budgets »*.[289] En 2010, Raytheon Company, une entreprise américaine spécialisée dans la défense et l'aérospatiale a annoncé la mise au point d'un système de défense contre les drones hostiles, le Patriot Modern Man Station.[290]

Les partisans de « l'air power » estiment ainsi que dans le cadre des conflits asymétriques, les drones permettent de moduler l'engagement politique et militaire sur les théâtres d'opérations, et ainsi d'éviter ainsi un possible enlisement. C'est ce qu'ils appellent une « gratification sans engagement ».[291] Ainsi, l'arme aérienne s'est affirmée depuis la

[284] Ibid.

[285] Ibid.

[286] Ibid.

[287] POSEN B., « La maîtrise des espaces communs », *Politique étrangère* , janvier 2003, Ifri, Paris.

[288] POSEN B., « La maîtrise des espaces, fondement de l'hégémonie militaire des Etats-Unis », *Politique étrangère*, Printemps 2003, Ifri, Paris.

[289] DE DURAND E., « Le renouveau de la puissance aérienne », La Découverte | *Hérodote* 2004/3 - N°114, pp.17-34

[290] Site internet de Raytheon : http://raytheon.mediaroom.com/index.php?s=43&item=1603, consulté le 3 Aout 2012.

[291] COHEN E., "The US Mystique of Air Power", *Foreign Affairs*, Janvier/Février 1994.

fin de la guerre froide comme *« l'instrument par excellence de gestion des crises et des guerres limitées »* [292].

Dans le cadre de *l'Operation Iraqi Freedom* , débutant le 21 mars 2003[293], l'administration Bush fit ainsi le choix de l'arme aérienne en vue d'assurer aux Etats-Unis une domination rapide dans le pays. Cette stratégie de « *Shock and Awe* » [294] est inspirée d'une doctrine militaire élaborée en 1996 par Harlan K. Ullman et James P. Wade, deux chercheurs de l'Université de la défense nationale américaine. Les concepts de choc et d'effroi font écho à la pensée du philosophe chinois Sun Tzu, qui estimait qu'un Général véritablement brillant gagnait une guerre sans avoir à se battre.[295]

La stratégie qui s'en inspire consiste à écraser l'adversaire par une très grande puissance de feu, la maîtrise du champ de bataille et des démonstrations de force spectaculaires. Ces facteurs combinés doivent conduire à paralyser la perception du champ de bataille par l'ennemi et à annihiler sa volonté de combattre.[296] Les deux auteurs estimaient que la réduction des effectifs de l'armée américaine post Guerre froide, ainsi que les progrès de la technologie de l'information et leur intégration sur le champ de bataille mèneraient à un « *changement révolutionnaire* »[297]. L'exploitation de la « *supériorité technologique, de la précision de l'engagement, et de la domination en terme d'information* »[298] des Etats-Unis devait leur assurer une domination stratégique sur le plan militaire.

Les auteurs de la doctrine expliquent que le choc et l'effroi sont inhérents à la guerre. Ils font appel à l'histoire pour démontrer que l'inconnu, l'incertitude et la peur de la mort sont les facteurs les plus efficaces pour provoquer le choc et l'effroi. Ils s'inspirent de *l'Operation Desert Storm* de la première guerre du Golfe et des bombardements stratégiques dans les Balkans pour déterminer les facteurs contribuant au choc et à l'effroi des entités ennemies. Ainsi, ils considèrent que la stratégie de *« Shock and Awe »* doit respecter certaines règles afin d'être optimale : "*It must be applied quickly, decisively, and preferably with impunity (such as stealth bombing with air superiority). The element of impunity, that is the other side is powerless to stop the damage, is a key element of this strategy.*"[299]

Le recours aux bombardements furtifs est donc préconisé dans le cadre de cette stratégie de domination. Les auteurs énumèrent une série d'opérations à effectuer afin de maximiser le choc et l'effroi, dont la destruction de camps d'entrainement terroristes, des

[292] DE DURAND E., « Le renouveau de la puissance aérienne », La Découverte | *Hérodote* 2004/3 - N°114, pp.17-34

[293] BRANIGIN W., "A brief, bitter war for Iraq's military officers", *The Washington Post*, 1e mai 2003. http://www.southcoasttoday.com/apps/pbcs.dll/article?AID=/20030501/NEWS/305019968&cid=sitesearch&template=printart, consulté le 5 Aout 2012.

[294] Traduction littérale : choc et effroi

[295] ULLMAN H., "Needed now : an intellectual revolution in strategic thinking" *Daily Times*, 10 mai 2012. http://www.dailytimes.com.pk/default.asp?page=2012%5C05%5C10%5Cstory_10-5-2012_pg3_6, consulté le 5 Aout 2012.

[296] ULLMAN H., WADE J., *Shock and Awe: Achieving Rapid Dominance*, National Defense University, 1996. http://www.dodccrp.org/files/Ullman_Shock.pdf, consulté le 5 Aout 2012.

[297] Ibid.

[298] Ibid.

[299] Notre traduction: « Elle doit être mise en place rapidement, sans hésitation, et de préférence, en toute immunité (comme les bombardements furtifs grâce a la supériorité aérienne). L'élément d'impunité, c'est à dire que l'autre partie est impuissante face aux destructions, est un élément clé de cette stratégie. » Ibid p. 111-112

rampes de lancement d'armes de destruction massive, des infrastructures de stockage et de production des Etats « voyous », les éliminations ciblées ainsi que la dissolution des sources de financement du terrorisme.[300] Les auteurs rappellent également les buts recherchés de la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis : la préservation et le renforcement du rôle de leader du pays depuis la fin de la Guerre froide, l'accroissement de ses forces de dissuasion, le développement de sa capacité de projection. Ils estiment que pour atteindre ces buts avec succès, la puissance militaire américaine:

"*Must be capable of projecting and sustaining their military power over long distances and operating in the environment of the enemy's choosing. Last but not least, when required, they must be capable of decisive combat, not by attrition of the enemy force in head-to-head combat as was our nature in past wars, but by Shock and Awe so that conflict resolution is achieved with a maximum of success at the minimum loss of life in the shortest time.*"[301]

Cette doctrine prépare le terrain de la justification politique à l'emploi des drones dans les conflits post Guerre froide, en expliquant que les opérations militaires doivent viser a réduire les horreurs de la guerre, du fait de leur diffusion dans les médias:

"Military operations will also place less emphasis on dying and destruction. The ever present television camera ensures that the horrors of war are broadcast worldwide. War's immorality should some day lead to its banishment. Unfortunately, that day is probably a long way away. Nonetheless, weapons of war and their employment tactics must minimize death and destruction."[302]

Ils louent également les avantages stratégiques des frappes en profondeur, aujourd'hui réalisées par les drones armés. De telles frappes doivent être permises par des systèmes autorisant une rapidité de réaction face aux hostilités, une faculté à frapper des terrains à des milliers de kilomètres, un degré de flexibilité. Ils doivent être réutilisables, et leur précision doit d'éviter un fort taux d'attrition civile. Ce qu'ils appellent « Deep Strike » en 1996 correspond en fait au programme actuel de frappes ciblées des drones Predator Reaper dans la lutte contre le terrorisme :

"In the world of surprise attack and withdrawal from foreign bases, all initial responses to combat operations will be some form of Deep Strike. (…) Deep Strike is defined by distance, albeit relative distance. There will be a need for systems capable of projecting military force from distances of 10,000km. A sizable portion of the force must be able to deliver ordnance of enemy targets from ranges in excess of 5,000km. (…) Alternatively, reusable long-range survivable systems provide needed flexibility to alter the Deep Strike plan as it

[300] Ibid p.112-113

[301] Notre traduction: « Elle doit être capable de projeter et de maintenir sa puissance militaire sur des distances importantes, ainsi que d'opérer dans l'environnement de choix de son ennemi. Finalement, quand c'est nécessaire, les forces armées doivent être capable de mener une bataille décisive, non pas par une stratégie d'attrition résultant de combats de front, comme ce fut le cas dans les guerres précédentes, mais par le choc et l'effroi, afin que la résolution de conflit soit accomplie avec un maximum de succès et un minimum de pertes, dans les plus brefs délais ». Ibid p.120

[302] ***Notre traduction: « Les opérations militaires seront moins centrées sur la mort et la destruction. L'omniprésence des cameras de télévision garantit que les horreurs de la guerre seront diffusées à l'échelle planétaire. L'immoralité de la guerre devrait un jour mener à sa proscription. Malheureusement, ce jour n'arrivera pas avant longtemps. Malgré tout, les armes de guerre et leur emploi doivent minimiser la mort et la destruction ».Ibid p.128***

unfolds. (…) Discriminate fires are important due to the likelihood of people and structures being in close proximity to the desired target." [303]

L'usage des drones armés répond aux buts énoncés dans cette doctrine, ainsi qu'aux aspirations politiques des dirigeants américains de ne pas engager leurs troupes sur des théâtres dangereux, et ainsi de contourner le risque d'imposer une présence militaire malvenue à l'étranger. John Brennan déclare à cet effet le 30 avril 2012:

"There's another reason that targeted strikes can be a wise choice, the strategic consequences that inevitably come with the use of force. As we've seen, deploying large armies abroad won't always be our best offense. ##Countries typically don't want foreign soldiers in their cities and towns. In fact, large, intrusive military deployments risk playing into al-Qaida's strategy of trying to draw us into long, costly wars that drain us financially, inflame anti-American resentment, and inspire the next generation of terrorists." [304]

Finalement, les frappes de drones armés comme outil de puissance aérienne ont séduit l'administration Obama car elles offrent *« des résultats clairs, rapidement atteignables, et facilement mesurables »* selon Micah Zenko, chercheur au Council on Foreign Relations, à l'inverse des autres instruments permettant de réduire l'influence d'Al Qaeda. Ceux ci sont plus couteux, nécessitent un délai d'application important, une coopération entre dirigeants et le soutien de la population, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. [305]

A défaut de provoquer une reconfiguration totale de la guerre, la robotisation offre surtout au pouvoir politique un nouveau moyen d'appréhender les conflits, de l'engagement à la conduite des opérations, du retrait des troupes aux démonstrations de dissuasion. Que nous dit la prospective sur le futur rôle des drones, sur et en dehors du champ de bataille ?

[303] Notre traduction: « Dans un monde d'attaques surprises et de retrait des bases à l'étranger, toutes les réponses initiales au conflit seront des formes de frappes profondes. Les méthodes les plus courantes seront d'utiliser des aéronefs furtifs. (…) Frappe Profonde est définie par la distance, bien que ce soit une distance relative. Il y aura un besoin de systèmes capables de projeter la force militaire à des dizaines de milliers de kilomètres. Une part importante de la force doit être capable de détruire les cibles ennemies à plus de 5000km. (…) Sinon, des systèmes de longue portée réutilisables offrent la flexibilité nécessaire pour modifier le plan Frappe Profonde en temps réel. (…) Les tirs discriminés sont importants du fait de la probabilité de la présence d'individus et de structures à proximité de la cible visée. » Ibid p.128-133

[304] Notre traduction: « Les frappes ciblées sont un choix judicieux du fait des conséquences stratégiques inévitables lorsque l'on a recours à la force. Comme nous l'avons vu, déployer de larges armées à l'étranger ne sera pas toujours notre meilleure attaque. Généralement, les pays ne veulent pas de soldats étrangers dans leurs villes. En réalité, les grands déploiements militaires intrusifs risquent de jouer en faveur de la stratégie d'Al Qaida, qui essaye de nous entrainer dans des conflits longs et couteux, qui nous épuisent financièrement, exacerbent le ressenti anti-américain, et inspirent la nouvelle génération de terroristes. »BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http:// www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.

[305] PORTER G., "Drone doubts strike CIA ranks", *Asia Times*, 5 Juin 2010. http://www.atimes.com/atimes/South_Asia/LF05Df02.html, consulté le 5 Aout 2012.

Chapitre 2 – "*Robolution*" et futur des drones armés

Peter W. Singer parle de "*robolution"*, de véritable révolution robotique avec l'apparition des armes robotisées sur le champ de bataille[306]. Du fait de l'éloignement géographique et temporel de l'homme par rapport au champ de bataille, ou plus encore, du fait de l'autonomie de décision éventuellement conférée à la machine, l'essence humaine et politique de la guerre tend à s'effacer au profit d'une détermination mécanique de l'emploi de la force, selon l'auteur. Il estime que les enjeux les plus évidents sont d'ordre militaire. En effet, la "*robolution"* met à disposition des acteurs des fonctionnalités nouvelles, susceptibles de modifier l'organisation des unités ainsi que l'exercice du métier militaire. Pour Peter Singer, la transformation induite par la robotisation est si profonde qu'elle doit mener à envisager les robots comme modifiant l'exercice de la puissance militaire, mais surtout comme de nouveaux acteurs des conflits contemporains. Selon lui: "*Man's Monopoly of warfare is being broken. We are entering the era of robots at war"*.[307]

Laurent Vieste prend le parti inverse : « *Il n'y a pas une vraie rupture conceptuelle, technologique, militaire ou tout ce que l'on veut avec l'introduction des drones armés. On a simplement déporté le pilote, on l'a mis à terre, et c'est tout finalement. Ce n'est pas l'introduction de la bombe atomique. Il y a eu un avant et un après Hiroshima. Personne ne se souvient de la date de la première bombe larguée par un drone. Ce n'est pas une rupture. Si ca avait vraiment été une rupture dans "l'art de la guerre" si énorme, le citoyen moyen serait un petit peu au courant, là non.* »[308]

Il estime que le drone n'est qu'un outil au service de la puissance. Le recours aux drones armés dans la lutte contre le terrorisme répond, selon Laurent Vieste, à l'expression de besoins capacitaires pour l'armée, mais surtout à certains objectifs politiques, à l'instar des éliminations ciblées : *« S'il y a volonté politique, on trouvera un moyen. »* [309]Ce mémoire tend à s'accorder avec cette seconde vision. L'emploi des robots sur le champ de bataille relève d'un véritable choix politique, et le recours aux drones armés s'inscrit dans une stratégie de puissance de long terme.

Les capacités stratégiques, mais surtout les avantages politiques des drones entrainent l'intensification de leur production et de leur utilisation dans le futur, ce qui n'est pas sans provoquer certaines inquiétudes. La robotisation est-elle susceptible d'abaisser les barrières à l'entrée dans le conflit et d'encourager les comportements bellicistes par la diminution du coût humain qu'elle laisse espérer à la partie qui dispose de la maîtrise de la technologie ? Est-elle au contraire facteur de paix si le déploiement de nombreux dispositifs de surveillance dits « intelligents » permet de contrôler plus surement et en tout impartialité les zones de frictions et les organisations belligérantes ?[310]

A. De la normalité de la présence des drones sur le champ de bataille

306 SINGER P.W., *Wired for war : the robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009.

307 Notre traduction : « Le monopole de l'homme sur la guerre est en passe de destruction. Nous entrons dans une ère de robots en guerre ». Ibid.

308 Entretien réalisé à l'Etat Major de l'Armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet, le 2 avril 2012.

309 Ibid.

310 HANON J.-P., « Guerre, système international et robotisation », *DSI* (10, hors série), 2010, p. 12-15.

Les guerres d'Irak et d'Afghanistan marquent une étape cruciale dans l'histoire des technologies militaires, avec le début de l'utilisation intensive des drones armés. Certains chercheurs estiment même qu'un tel recours aux armes robotisées représente une rupture inédite dans l'art de la guerre.[311]Selon Peter W. Singer, les drones et la robotique militaire sont devenus la norme aujourd'hui.

Prolifération et avènement des conflits par drones interposés

En 2008, un lieutenant de l'USAF déclara qu'à la vitesse à laquelle les UAV étaient développés, *« il n'est pas déraisonnable d'imaginer que les conflits futurs comprendront des dizaines de milliers de drones ».* [312]Dave Webb, Loring Wirbel et Bill Sulzman estiment que les drones sont utilisés ou développés dans plus de quarante pays aujourd'hui, dont la Biélorussie, la Colombie, le Sri Lanka, et la Géorgie.[313] [314]

De nombreux observateurs considèrent aujourd'hui que l'année 2012 marque le point de départ de la prolifération des drones dans le monde. En effet, le 20 mai 2012, l'OTAN signa un contrat avec la compagnie américaine Northrop Grumman à Chicago, entérinant l'acquisition de cinq drones de surveillance Global Hawk, pour un montant de 1.7 milliards de dollars US.[315] En marge de ce sommet, le Président de la Turquie, Abdullah Gul, annonça que l'administration Obama avait accepté de lui vendre des drones armés américains. Le pouvoir exécutif doit encore convaincre le Congrès d'accepter la vente de ces armements, qui seraient destinés à la lutte contre les rebelles kurdes.[316] La même semaine, l'Irak déclara avoir acquis des drones américains afin de protéger ses plates-formes pétrolières.[317] Ces drones devraient être opérationnels en décembre, lorsque les dernières troupes américaines se seront retirées.

L'entreprise israélienne Elbit Systems a également annoncé en mai 2012 avoir remporté un contrat de 160 millions de dollars US pour la vente de drones à un pays européen, sans préciser lequel.[318] Parallèlement, une source du ministère de la Défense russe a déclaré que la Russie envisageait d'acheter des drones israéliens à hauteur de 50 millions de dollars US.[319] Singapour, la Suisse et le Royaume-Uni coopèrent également avec Israël sur des programmes de développement et d'acquisition de drones. [320]

311 MALIS C., « Extrapolations. La robotisation de l'espace de bataille nous promet-elle une nouvelle révolution dans les affaires militaires ? », *DSI* hors série numéro 10, 2010.

312 SINGER P.W., *Wired for war : the robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009.

313 WEBB D., WIRBEL L., SULZMAN B., "From Space, No One Can Watch You Die", *Peace Review: A Journal of Social Justice*, Janvier 2010, Vol. 22, Issue 1, pp31-39.

314 Cf. le tableau 10 en annexe sur quels pays possèdent quels types de drones

315 Northrop Grumman, NATO Alliance Ground Surveillance : http://www.as.northropgrumman.com/products/natoags/, consulté le 10 Aout 2012

316 Associated Press, "Turkey hopeful that US will sell it armed drones", *The Guardian*, 22 mai 2012. http://www.guardian.co.uk/world/2012/may/22/turkey-us-sell-armed-drones, consulté le 30 Juin 2012.

317 MARKEY P., RASHEED A., "Iraq turns to U.S. drones to protect oil platforms", Reuters, 21 mai 2012. http://www.reuters.com/article/2012/05/21/us-iraq-energy-idUSBRE84K0H120120521, consulté le 30 Juin 2012.

318 Elbit Systems, Press Releases, 22 mai 2012 : http://www.elbitsystems.com/elbitmain/, consulté le 30 Juin 2012.

319 Ria Novosti, "Russia 'may buy' $50 Mln Worth of Israeli UAVs", 16 mai 2012. http://en.rian.ru/mlitary_news/20120516/173495603.html, consulté le 30 Juin 2012.

En France, plusieurs projets d'armements de drones MALE sont en préparation. Le ministère de la Défense a lancé un appel d'offre concernant le remplacement de ses drones MALE Harfang, remporté par Dassault Aviation[321], afin de combler ses besoins capacitaires jusqu'en 2020, date à laquelle les drones armés issus de la coopération franco-britannique seront mis en service. De plus en plus d'Etats expriment ainsi ces nouveaux besoins capacitaires concernant l'armement de leurs anciens appareils de surveillance et de combat. Dans son dernier rapport, la firme d'analyse Visiongain affirmait que *« les Etats-Unis dominent le marché des UAV, mais il y a une demande solide également en provenance de l'Europe, notamment du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne.* »[322] Ce même rapport faisait état des plans globaux d'achats de drones en Chine, en Inde, au Japon et en Corée du Sud. La firme estime que le marché des drones atteindra $71 milliards entre 2010 et 2020. A l'heure actuelle, les Israéliens fournissent la majorité des RPAs, avec plus de 1000 drones vendus à l'étranger, pour une somme de près de 350 millions de dollars US par an, selon l'entreprise étatique Israeli Aircraft Industries.[323] Israël étant l'un des plus proches alliés des Etats-Unis, ce monopole industriel n'était pas source d'inquiétude pour les dirigeants Américains.

Toutefois, le 13 Juin 2012, le Président Hugo Chavez, a exhibé à la télévision le premier drone de fabrication vénézuélienne. Le lendemain, un article du quotidien colombien *El Espectador*faisait état de la construction de trois aéronefs inhabités à usage militaire et civil, grâce à un programme de coopération entre le Venezuela, la Chine, la Russie et l'Iran, une perspective fort inquiétante pour les Etats-Unis.[324]Dans son discours du 30 avril 2012, John Brennan partageait ses inquiétudes avec son auditoire concernant l'acquisition de drones armés par des pays hostiles, ou des groupes terroristes :

"President Obama and those of us on his national security team are very mindful that as our nation uses this technology, we are establishing precedents that other nations may follow, and not all of those nations may -- and not all of them will be nations that share our interests or the premium we put on protecting human life, including innocent civilians." [325]

[320] Asia One, "RSAF's new UAV can stay up in the air for over 24 hours", 23 mai 2012: http://news.asiaone.com/News/Latest%2BNews/Singapore/Story/A1Story20120523-347958.html; UPI, "Swiss evaluating Israeli UAVs", 3 mai 2012: http://www.upi.com/Business_News/Security-Industry/2012/05/03/Swiss-evaluating-Israeli-UAVs/UPI-57081336076836/; PFEFFER A., "Britain's Royal Air Force considering purchase of Israeli unmanned aerial vehicle", *Haaretz,* 5 avril 2012: http://www.haaretz.com/news/diplomacy-defense/britain-s-royal-air-force-considering-purchase-of-israeli-unmanned-aerial-vehicle-1.422901. Consultés le 30 Juin 2012.

[321] Ministère de la Défense, « Futurs drones MALE : Gérard Longuet annonce le début des négociations avec Dassault Aviation », 21 Juillet 2011. http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/futurs-drones-male-la-france-retient-dassault-aviation-pour-ses-futurs-drones, consulté le 20 Juillet 2012.

[322] COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., "Convenient killing: Armed drones and the 'PlayStation' mentality", *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf, consulté le 30 Juin 2012.

[323] Ibid.

[324] « L'usine à drones de Chavez », *Courrier International*, n. 1129, 28 Juin 2012.

[325] Notre traduction: « Le président Obama et nous autres, membres de son équipe de sécurité nationale, sommes très soucieux que notre recours à la technologie établit des précédents que d'autres nations pourraient imiter, et toutes ces nations ne partagerons pas nécessairement nos intérêts ou la prééminence accordée à la protection de la vie humaine, et des civils innocents. BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012. Pour retrouver l'intégralité du discours: http://www.wilsoncenter.org/event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, consulté le 30 Juin 2012.

Du fait de leur coût relativement peu élevé, les drones risquent en effet de devenir le moyen d'action favori des terroristes ou des Etats qui n'ont pas les moyens d'acquérir des missiles balistiques. En outre, plus ils seront bon marché et disponibles dans le commerce, plus il sera difficile de déterminer leur provenance.

Le contrôle de la prolifération des drones est assuré en principe par le *Missile Technology Control Regime*, un accord volontaire entre 34 Etats, non opposable, et donc largement négligé dans le cas du développement des drones. Ainsi en 2010, le Secrétaire à la Défense américain annonça au Sénat américain que les transferts de technologies de drones bénéficiaient aux Etats-Unis, en lui permettant de renforcer la puissance défensive de ses alliés : *"There are other countries that are very interested in this capability and frankly it is, in my view, in our interest to see what we can do to accommodate them."* [326] En parallèle, les groupes industriels engagés dans la production de drones font actuellement du lobby afin d'assouplir les restrictions à l'export de ces armements.[327]

Cette intensification dans le développement et l'acquisition d'armes à forte valeur technologique ajoutée tendrait à renforcer, selon Herfried Münkler, chercheur en science politique, le degré d'asymétrie des conflits à venir. Les conflits du futur verraient ainsi s'affronter de grandes armées souscrivant à la robotisation du champ de bataille, accentuant ainsi leur sophistication technologique et leur capacité d'agir militairement sans mettre en péril la vie de leurs soldats, tandis que leurs adversaires potentiels chercheraient à compenser cette suprématie technologique par des stratégies et des modes d'action toujours plus asymétriques.[328]

Pour d'autres chercheurs, ce n'est pas tellement la radicalisation de l'asymétrie que « l'abaissement du seuil de déclenchement » des conflits qui constitue l'enjeu majeur de la prolifération[329]. Comme l'explique Georges R. Lucas, jr.,puisque les innovations technologiques tendent à rendre la guerre moins néfaste et moins couteuse en termes de pertes humaines et de dommages aux personnes et aux biens, ces innovations pourraient également, par effet pervers, abaisser le seuil de déclenchement du recours à la guerre, ou ébranler le principe du recours à la guerre comme ultime méthode de résolution des conflits. Ainsi, les Etats s'engageraient plus rapidement et avec moins de réticence dans la guerre, qui deviendrait un outil comme un autre de la diplomatie coercitive.

Pour d'autres analystes, comme Laurent Vieste, il est encore inenvisageable d'emporter une guerre en engageant les drones seuls. *« Si un pouvoir politique dans le cadre d'une opération militaire veut gagner, il faudra qu'il engage des moyens autres. (…) Je ne pense pas que l'introduction des drones armés fasse vraiment en sorte que ce soit plus facile pour le politique d'engager une guerre. Derrière, cela coutera de toute façon cher,*

[326] Wharton, "Despite Legal Hurdle, U.S. Looks to Export Drone Technology to Allies", *Wharton Aerospace and Defense Report* 1e avril 2010. http://executiveeducation.wharton.upenn.edu/wharton-aerospace-defense-report/US-to-Export-Drone-Technology-to-Allies-0410.cfm, consulté le 25 Juillet 2012.

[327] SHAHAL-ESA A., "Northrop Seeks Easing Of Export Controls On Drones", Reuters, 30 avril 2012. http://www.aviationweek.com/Article.aspx?id=/article-xml/awx_04_30_2012_p0-452961.xml&p=2, consulté le 30 Juin 2012.

[328] Ibid.

[329] LUCAS G., « Défis industriels de la robotique militaire : une perspective éthique » in *Les robots au cœur du champ de bataille*, DOARE R., HUDE H., Economica, 2011.

il faudra engager des moyens en dehors des drones parce que c'est inconcevable pour l'instant de gagner une guerre uniquement à distance, à la maison, tranquillement. » [330] .

Le déroulement des récents conflits en Afghanistan et en Irak démontre que l'utilisation des drones est loin d'être synonyme d'efficacité stratégique absolue et ne garantit pas avec certitude la trajectoire d'évolution des hostilités. Des moyens humains doivent être engagés au sol afin de permettre le succès des opérations menées dans la lutte contre le terrorisme. Comme le disait Machiavel: *« On fait la guerre quand on veut , on la termine quand on peut »* [331]. L'essor des drones armés sur les théâtres de guerre ne met donc pas fin à la nécessité de l'intervention humaine dans les conflits, et l'occurrence de conflits par seuls drones interposés semble encore peu probable.

En revanche, un autre domaine dans lequel le retrait de l'intervention humaine fait débat est celui de l'autonomisation des armes robotisées. Cette délégation d'un pouvoir de décision et d'action à la machine est de plus en plus fréquente dans nos sociétés, et n'est pas restreinte au seul domaine de la défense. Elle apparaît en effet comme un corollaire des limites humaines dans des situations d'urgence, où la rapidité de réaction est indispensable au succès de l'opération, lorsque la somme d'informations à traiter est trop importante pour les facultés habituelles du cerveau humain.[332] Ainsi, la gestion des portefeuilles financiers ou la détermination de stratégies économiques complexes ont souvent été déléguées aux machines ces dernières années, une stratégie largement remise en cause par la crise financière globale à l'automne 2008.

Aujourd'hui, le débat autour de l'autonomisation dans le domaine de la défense porte essentiellement sur la place de l'homme dans les processus décisionnels, notamment lorsque ceux-ci ont une finalité létale.

Autonomisation et déshumanisation

L'idée de créer des êtres mécaniques pour remplacer le travail des hommes est loin d'être nouvelle, et remonterait aux mythologies gréco-romaines.[333] L'idée d'armes mécanisées repris vie à la Renaissance, lorsque Leonardo de Vinci élabora sur papier un chevalier mécanique. Mais le tournant dans la technologisation des armes date de la Première Guerre mondiale, avec l'élaboration des premiers drones, alors utilisés comme des bombes volantes. A mesure que la guerre devint moins héroïque et plus meurtrière, l'intérêt pour la mise à distance de la mort s'accrut. Les Allemands furent les premiers à avoir recours aux systèmes inhabités sur le champ de bataille en 1943 avec le « Fritz » ou FX-1400, lancé d'un avion volant à haute altitude, et muni de bombes. Au même moment, l'armée américaine élabora le programme Aphrodite afin de développer des systèmes aériens non embarqués. La « révolution dans les affaires militaires » des années 1990 consacra la suprématie technologique absolue des Etats-Unis. L'homme était alors présent à tous les stades de la conception, de la fabrication et de la mise en œuvre sur le terrain d'armes toujours plus efficaces et précises.

[330] Entretien réalisé à l'Etat Major de l'Armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet, le 2 avril 2012.

[331] MACHIAVEL N., *Le Prince* , 1532.

[332] LUCAS G., « Défis industriels de la robotique militaire : une perspective éthique » in *Les robots au cœur du champ de bataille*, DOARE R., HUDE H., Economica, 2011

[333] Selon le mythe de Talos, le Dieu Héphaitos aurait forgé un homme de cuivre, un androïde métallique possédant à la fois les options catapultes et lance flamme. Il l'aurait ensuite offert au roi Minos en Crète pour défendre cette île des envahisseurs.

Aujourd'hui, les impératifs de rapidité, de précision, de flexibilité, de compréhension, de permanence sur le champ de bataille révèlent les limites de l'être humain dans la guerre. Pour certains roboticiens, les systèmes d'armes autonomes permettraient de résoudre ces insuffisances, et d'accroitre les capacités militaires en temps réel. Pour d'autres, l'autonomisation mènerait à une deshumanisation de la guerre, en violation du droit international humanitaire. Concrètement, l'autonomisation consisterait, pour les drones, à déplacer les operateurs « dans la boucle » à « sur la boucle » dans un premier temps, où ils surveilleraient plusieurs drones à la fois, plutôt qu'un seul comme aujourd'hui. Progressivement, des capacités décisionnelles seraient déléguées aux drones armés, qui pourraient, à terme, fonctionner sans intervention humaine.

Pour Ronald Arkin, la tendance actuelle penche vers un allongement des guerres, dont la conduite sera inévitablement assurée par des robots autonomes. D'après ses analyses, les robots autonomes seraient capables de mieux se comporter que les êtres humains sur le champ de bataille, et ce justement parce qu'ils sont inhumains. L'absence d'affect chez eux explique leur capacité à agir avec retenue puisqu'ils ne sont pas prioritairement motivés par l'instinct de survie. Ce roboticien considère que leurs capteurs robotiques sont mieux équipés pour l'observation du champ de bataille que le matériel actuellement à disposition des êtres humains, et, qu'en amont du recours à la force létale, les robots sont en mesure d'intégrer davantage d'informations à partir d'un plus grand nombre de sources, et ce, beaucoup plus vite qu'un être humain n'y parviendrait. Un autre partisan de l'autonomisation, Guetlein, loue « *la promesse de nombreuses avancées dans le domaine des capacités opérationnelles : rapidité d'action, bas coût, accomplissement des missions, autonomie, persévérance et endurance, précision, engagement d'objectif et invulnérabilité aux armes chimiques et biologiques* »[334]. Cette délégation d'action et de pouvoir à la machine, qui implique une autonomisation totale ou partielle de ces complexes systèmes, apparaît ainsi comme un corollaire des limites humaines dans des situations d'urgence.

Toutefois, Ronald Arkin reconnaît que dans ce processus concourant à l'autonomisation des systèmes armés, il est nécessaire de garantir leur conformité aux principes du droit international humanitaire de proportionnalité, de discrimination, de nécessité, de limitation et d'humanité : *« Il faut que quelque chose soit entrepris pour imposer des limites à la technologie elle même, dans une logique qui transcende les insuffisances humaines des combattants. Et c'est précisément pour cela que se justifie l'utilisation d'une mesure d'autonomie éthique dans les systèmes automatisés. »* [335] Il estime qu'il est possible de concevoir des robots « éthiques », qui adhèreraient aux principes du droit international humanitaire dans leur mode opératoire. En revanche, pour Dominique Lambert, « *l'intuition qui préside au jugement éthique est trop riche pour pouvoir être exprimée par une procédure qui se déroule pas à pas en temps fini, la décision éthique échappe pour une part au calcul* », et il est donc impossible et non désirable de déléguer la prise de décision aux "warbots".[336]

Cette menace de déshumanisation de la guerre inquiète d'autres chercheurs, opposés pour leur part au processus d'autonomisation des armes, à l'instar de Noel Sharkey, professeur d'intelligence artificielle et de robotique à l'université de Sheffield. Il explique que depuis 2004, toutes les feuilles de route et les plans des forces américaines ont clairement indiqué leur désir et leur intention de développer et d'utiliser des robots autonomes sur le

[334] GUETLEIN M., "Lethal Autonomous Systems – Ethical and doctrinal implications", *Naval War College Joint Military Operations Department Paper*, Février 2005.

[335] ARKIN R., "Governing Lethal Behavior in Autonomous Robots", *Chapman-Hall*, Printemps 2009.

[336] Expression employée par Peter W. Singer dans son livre, *Wired for War*, pour désigner les armes robotisées.

champ de bataille. La réalisation de ces plans, qui exclura l'homme de la boucle de décision, est bien en cours selon lui. En effet, le récent plan de vol *Unmanned Aircraft Systems* de l'USAF pour la période 2009-2047[337] exprime cette volonté d'introduire progressivement plus d'autonomie dans les systèmes de drones, pour évoluer du système actuellement piloté à distance aux systèmes entièrement autonomes. L'objectif final est que les robots puissent fonctionner de manière indépendante, trouver leurs propres objectifs et les détruire sans besoin d'intervention humaine. Ce choix de réduire le rôle de l'homme dans la boucle constitue la principale préoccupation éthique aujourd'hui. En effet, autoriser les robots à décider d'utiliser la force létale pourrait éventuellement mener à une violation des principes du droit international humanitaire codifié par les Conventions de Genève.

Le Général Benoit Royal s'accorde avec Noel Sharkey pour dire qu'aucun système mécanique ne sait distinguer un comportement amical d'un comportement hostile, ni faire la différence entre un civil et un militaire, ce qui est encore moins le cas quand le combattant hostile est un civil dans le cadre des conflits asymétriques de la « guerre contre le terrorisme ». La Convention de Genève fait appel au « sens commun » mais comment implanter du sens commun dans un robot ? Le droit international humanitaire interdit explicitement aux Etats et à leurs armées de développer sciemment une arme ayant potentiellement des capacités de destruction aveugle ou disproportionnée, sur laquelle il n'y aurait aucun contrôle. Il proscrit également le développement de systèmes irresponsables, auxquels on ne pourrait imputer de potentielles erreurs ou accidents résultants de leur utilisation.[338]En effet, les drones armés peuvent bien violer les principes de proportionnalité et de discrimination, mais ils ne peuvent en être tenus responsables. Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen de sanctionner un robot, ce qui est contraire au principe de réparation de la faute en droit international. Ainsi, qui tenir responsable si un drone armé opérant dans le cadre d'une mission en toute autonomie abat un civil par erreur ? Le concepteur ? Le fabricant ? L'utilisateur, c'est à dire la personne en haut de la chaine de commandement de l'opération ? Certains roboticiens demandent aujourd'hui à ce qu'aux robots armés soit octroyé un nouveau statut, afin de les élever au rang de personnes, ce qui permettrait de mettre en œuvre un véritable régime de responsabilité[339].

Il semble que l'inférence de l'homme soit donc nécessaire dans la guerre pendant encore longtemps. Daniel Davis, vétéran d'Irak de 1991 et d'Afghanistan en 2005 s'insurge: *« Dire que dans les douze prochaines années à venir, la technologie grâce à des algorithmes pourra prendre des décisions de vie ou de mort est délirant. Une machine ne peut pas ressentir si quelque chose ne va pas, et agir en l'absence d'ordres donnés. Elle n'a pas d'intuition. Elle ne peut pas fonctionner selon l'intention du chef et faire preuve d'initiative hors de sa programmation. Elle n'a pas de compassion et ne peut pas avoir de pitié »*.[340]

Pour Marc Garlasco de *Human Rights Watch*: "*You can't just download international law into a computer. The situations are complicated ; it goes beyond black and white decisions".*

[337] *United States Air Force Unmanned Aircraft Systems Flight Plan 2009-2047*, Headquarters of the United States Air Force, Washington DC, 18 mai 2009.

[338] LUCAS G., « Défis industriels de la robotique militaire : une perspective éthique » in *Les robots au cœur du champ de bataille*, DOARE R., HUDE H., Economica, 2011

[339] WILLICK M.S., « L'intelligence artificielle : les approches juridiques et leurs implications », Ordre juridique, ordre technologique, vol. 12, 1986, p.54, *Cahiers STS*, CNRS.

[340] SINGER P.W., *Wired for War: The robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009.

[341]Comme l'explique Laurent Vieste, Ingénieur en chef de l'armement de l'armée de l'air en France :

« On est rarement dans des logiques de zéro ou un, on est souvent dans des logiques floues. Quand on est sur à 99.9% que c'est un ennemi, c'est pas 100%. Comment vous le gérez ? Après, c'est un être humain qui apprécie si le jeu en vaut la chandelle, s'il y a des risques médiatiques, militaires, si le fait de se concilier la population est bien plus important, est ce que le risque de faire une frappe avec des dégâts collatéraux est plus important que d'éliminer un chef ennemi ? Tout cela sont des critères d'appréciation qui sont très difficiles à mettre dans un algorithme. Et puis après, il faudra s'assurer que l'algorithme est bon. » [342]

De plus, le présupposé selon lequel les robots sont plus performants que les hommes dans des situations d'urgence, où la rapidité de la réponse est nécessaire est démenti par Dominique Lambert, qui estime qu'un délai de réponse est souvent souhaitable, voire nécessaire afin d'obtenir une meilleure appréhension de la situation, et d'y trouver une réponse optimale. Le Colonel Lee Fetterman partage les mêmes opinions sur la délégation du monopole de la violence de l'armée aux robots:

« La fonction que les robots ne peuvent pas effectuer pour nous, c'est à dire la fonction que nous ne devons pas leur permettre d'effectuer à notre place, est celle de décider. Les hommes doivent décider de tuer d'autres hommes, pas les machines. Il s'agit d'un impératif moral que nous ignorons au péril de notre humanité. Nous serions moralement désespérants si nous renoncions, en tant que chefs et soldats dotés de compréhension et de compassion humaine, à notre responsabilité pour toute prise de décision de vie ou de mort sur le champ de bataille. Et ce n'est pas quelque chose que nous ferons. Ce n'est pas en accord avec l'esprit américain. »[343]

Le Colonel Steven A. Beckman, l'ancien chef du renseignement pour les forces de l'ISAF en Afghanistan, estime que rien ne pourra remplacer les "*boots on the ground"* des troupes pour garantir le succès du contre-terrorisme : *"Such intelligence needs to be underpinned by a degree of local knowledge."* [344]Le Major Général James O. Poss, directeur associé du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance pour l'USAF dit qu'il ne pourrait jamais dénigrer la nécessité de renseignements humains fiables, car regarder une ville entière à l'aide de caméras haute définition n'aide en rien la contextualisation du conflit, indispensable à sa compréhension.[345]

[341] Notre traduction : « Vous ne pouvez pas juste télécharger le droit international sur un ordinateur. Les situations sont complexes ; elles vont au delà de la prise de décisions machinéennes. » Ibid.

[342] Entretien réalisé à l'Etat Major de l'Armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet, le 2 avril 2012.

[343] LUCAS G., « Défis industriels de la robotique militaire : une perspective éthique » in Les robots au cœur du champ de bataille, DOARE R., HUDE H., Economica, 2011

[344] Notre traduction: « Le renseignement doit être soutenu par un certain degré de connaissances locales ». NAKASHIMA E., WHITLOCK C., "With Air Force's Gorgon Drone 'We can see everything'", *Washington Post*, 2 Janvier 2011.

[345] Ibid.

Au delà de leur potentiel de deshumanisation du champ de bataille, les “warbots” autonomes supposent que les hommes accordent leur confiance la plus totale dans leurs capacités, et vont jusqu'à mettre leurs vies entre les mains de ces robots pour certaines missions de protection et de surveillance. Didier Danet explique que le combattant qui confiait sa vie à ses camarades devra accepter de le faire au profit d’une machine. La confiance indispensable à l’efficacité du couple homme/machine supposera la réunion de conditions psychologiques et organisationnelles complexes sans même parler de l’impérieuse nécessité de garantir une sureté de fonctionnement sans défaut. Or aujourd’hui, cette garantie fait défaut. De nombreux rapports font état des difficultés techniques rencontrées par les drones. En Juillet 2010, le *Los Angeles Times* a révélé que les rapports sur l’accident du Pentagone montrent que trente-huit drones Predator et Reaper se sont écrasés pendant des missions de combat en Afghanistan et en Irak, et neuf de plus pendant des entrainements sur les bases américaines, chaque crash coutant entre 3.7 et 5 millions de dollars US.[346] Au total, l’USAF aurait déclaré 79 accidents de drones, coutant au moins 1 million de dollars US chacun. En Septembre 2009, elle du abattre un de ses drones en Afghanistan alors qu’elle avait perdu le contrôle de celui ci, qu’il était équipé de charges explosives et menaçait de quitter l’espace aérien afghan[347].

De plus, les systèmes dépendants de technologies en réseaux sont vulnérables au piratage. Le Wall Street Journal a rapporté que des insurgés irakiens étaient parvenus à pirater la transmission vidéo d’un drone en utilisant un logiciel commercial, leur permettant ainsi de voir ce que l’armée voyait.[348]

Ainsi, les projets actuels d’autonomisation sont contrecarrés par la méfiance qu’ils suscitent dans les milieux scientifiques, politiques et médiatiques. Or la confiance du public dans la technologie est une exigence essentielle pour la progression de l’autonomie, ce qui n’est pas encore le cas.[349] Ainsi, pour l’heure, les militaires américains réaffirment qu’ils conservent *« l’homme dans la boucle »* [350] pour la décision ultime de tir.

Une dernière question fondamentale se pose concernant les perspectives de délégation d’une partie des opérations de guerre à des robots armés autonomes. Pour Didier Danet, chercheur au centre de recherche des Ecoles de St Cyr Coetquidan, une telle autonomisation reviendrait à une *« totale dépolitisation de l’emploi de la force »*. Ainsi, les gouvernants perdraient *« la maîtrise de leur action politique dans ce qu’elle a de plus essentiel et les responsables des forces armées celle de leurs opérations »*.[351] Il est rejoint par Herfried Münkler, pour qui l’acquisition de drones mène à une dépolitisation partielle de l’emploi de la force du fait de l’autonomie décisionnelle croissante de la machine.En 2010, un groupe d’ingénieurs roboticiens, de philosophes et de défenseurs des droits de l’homme se réunirent à Berlin pour former le Comité International pour le Contrôle des Robots Armés. Ils firent part de leur inquiétude que de telles technologies puissent mener

[346] COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., “Convenient killing: Armed drones and the ‘PlayStation’ mentality”, *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010. http://www.for.org.uk/files/drones-conv-killing.pdf, consulté le 5 Aout 2012.

[347] Ibid.

[348] Ibid.

[349] DAHM W.J.A., “Technology Horizons”,*A vision for Air Force Science & Technology*, Volume 1, 2010.

[350] “Man in the loop”

[351] SINGER P.W., “Tactical Generals : Leaders, Technology and the Perils”, *Air & Space Power Journal*, Eté 2009.

les dirigeants à croire que la guerre puisse être moins atroce aux mains des machines.[352] Ainsi, ils préconisèrent la rédaction d'un traité bannissant l'emploi de telles armes létales autonomes, à l'instar de celui sur les mines anti personnels. Il est important de rappeler que c'est justement le caractère autonome des mines anti personnels, qui explosent sous une certaine pression, en dehors de tout contrôle humain, qui a été l'un des principaux critères pour interdire leur utilisation. [353] Peter Asaro, l'un des fondateurs de l'ICRAC conclut:*"The good technology is far off, but technology that doesn't work well is already out there. The worry is that these systems are going to be pushed out too soon, and they make a lot of mistakes, and those mistakes are going to be atrocities."* [354]

Face au terrorisme, la robotisation de la guerre semble contrevenir à la stratégie contre-insurectionnelle visant à « gagner les cœurs et les esprits », qui nécessite justement de tisser des liens de confiance avec les populations, afin d'humaniser des situations marquées par la destruction et la violence. Il semble donc important de prendre en compte les limites éthiques des armes automatisées en amont de leur utilisation sur les théâtres d'opérations.

La diminution des coûtshumains de la guerre, ainsi que la distanciation autorisée par l'emploi des drones armés, ont toutes deux permis aux dirigeants politiques américains d'envisager la guerre de façon moins solennelle, selon certains observateurs. L'introduction des drones armés sur le champ de bataille a modifié la perception et les règles d'engagement dans les conflits, la décision la plus importante que des citoyens puissent prendre dans une démocratie, selon Peter Singer. On peut alors se demander si les électeurs américains contrôlent encore le processus décisionnel menant à l'entrée en guerre aujourd'hui.

De la même façon, l'introduction progressive des drones dans la sphère civile suscite de nombreuses inquiétudes à l'égard de la protection des libertés fondamentales énoncées dans la Constitution. Parallèlement, le développement de drones par des non militaires révèle certaines utilisations potentiellement criminelles de ces systèmes.

B. Impact des drones armés dans les sphères politique et civile

Un retrait de la démocratie ?

Peter Singer, auteur d'un ouvrage sur les drones, demande aujourd'hui: « *Est-il constitutionnel d'éliminer ses ennemis en cliquant sur la souris de son ordinateur ?* »[355]. Il s'insurge du fait que personne au Congrès, alors que le gouvernement mène une

[352] FINN P., "A future for drones: Automated killing", *The Washington Post*, 20 Septembre 2011. http://www.washingtonpost.com/national/national-security/a-future-for-drones-automated-killing/2011/09/15/gIQAVy9mgK_story.html, consulté le 6 Aout 2012.

[353] Entretien réalisé à l'Etat Major de l'Armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet, le 2 avril 2012.

[354] Notre traduction: « La bonne technologie est encore loin, mais la technologie qui ne fonctionne pas correctement est déjà là. Le souci est que ces systèmes vont être opérées trop vite, et vont faire beaucoup d'erreurs, et ces erreurs vont provoquer des atrocités. » FINN P., "A future for drones: Automated killing", *The Washington Post*, 20 Septembre 2011. http://www.washingtonpost.com/national/national-security/a-future-for-drones-automated-killing/2011/09/15/gIQAVy9mgK_story.html, consulté le 6 Aout 2012.

[355] SINGER P.W., *Wired for war, the robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009.

campagne militaire au Pakistan, n'ait jamais demandé expressément au Président de faire une déclaration de guerre. Dans le cadre de l'article 1 section 8 de la Constitution ou de la *War Powers Resolution*, une loi datant de la guerre du Vietnam, le pouvoir exécutif est requis de notifier le Congrès de toute opération militaire quarante-huit heures avant son commencement, et il est également tenu de lui demander son autorisation de la prolonger après soixante jours.Il semble important de préciser que depuis la création des Etats-Unis, les différents présidents auraient lancé des attaques à 125 reprises sans autorisation préalable de la branche législative.[356] Le déroulement actuel d'hostilités en dehors du cadre prévu par la loi n'est donc pas inédit dans l'histoire du pays.

Toutefois, l'auteur estime qu'aujourd'hui, l'atteinte à la Constitution mérite réflexion. *"In America, our Constitution explicitly divided the president's role as commander in chief in war from Congress's role in declaring war. Yet these links and this division of labor are now under siege as a result of a technology that our founding fathers never could have imagined."* [357]

Pour lui, le contournement de l'autorisation du Congrès par le pouvoir exécutif équivaut à un contournement de l'approbation du peuple américain, qui devrait participer en théorie aux décisions d'engagement dans un conflit à travers la désignation de ses représentants au Congrès. Or la dernière déclaration de guerre officielle du Congrès remonte à 1942, et il semble peu probable aujourd'hui qu'il la déclare de nouveau. En effet, les progrès technologiques réalisés ces dernières décennies permettent désormais aux Etats-Unis de projeter leur puissance militaire sur des théâtres sans même avoir à entrer officiellement en guerre, et donc sans en informer la population. Le soutien populaire n'est plus un facteur déterminant de l'engagement, puisque les drones permettent de mener des opérations furtives, dans la plus grande opacité, sans risquer de vies américaines. Peter Singer dénonce cette évolution:

"And now we possess a technology that removes the last political barriers to war. The strongest appeal of unmanned systems is that we don't have to send someone's son or daughter into harm's way. But when politicians can avoid the political consequences of the condolence letter — and the impact that military casualties have on voters and on the news media — they no longer treat the previously weighty matters of war and peace the same way." [358]

Le recours aux drones armés permet de réduire le risque vital pour les troupes au sol et de l'éliminer totalement pour les opérateurs, mais surtout, il permet aux dirigeants de contourner l'opprobre de l'opinion publique. Chaque vie épargnée équivaut à un intérêt

[356] YOO J., *The Presidential's constitutional authority to conduct military operations against terrorists and nations supporting them*, Memorandum opinion for the deputy counsel to the president, 25 septembre 2001. www.justice.gov/olc/warpower925.htm, consulté le 7 Aout 2012.

[357] Notre traduction: « En Amérique, la Constitution sépare explicitement le rôle du président en tant que commandant en chef pendant la guerre, de celui du Congrès, chargé de déclarer la guerre. Pourtant, ces liens et cette division du travail est remise en cause par une technologie que nos pères fondateurs n'auraient jamais pu envisager ». SINGER P.W., "Do drones undermine democracy?", *The New York Times*, 21 Janvier 2012. http://www.nytimes.com/2012/01/22/opinion/sunday/do-drones-undermine-democracy.html?pagewanted=all, consulté le 30 mars 2012.

[358] ***Notre traduction : « Nous possédons désormais une technologie qui supprime les derniers obstacles politiques à l'entrée en guerre. L'attrait le plus fort des systèmes inhabités est que nous n'avons plus à exposer nos fils et nos filles au danger. Mais quand les politiciens peuvent éviter les conséquences politiques d'une lettre de condoléance, et l'impact que les pertes militaires ont sur les électeurs et les medias, ils ne traitent plus de la guerre et de la paix avec la gravité qui leur est due. » Ibid.***

moindre du public pour une guerre dans laquelle ses proches ne sont pas directement impliqués, et une épine dans le pied en moins pour le pouvoir politique. La guerre est désormais traitée comme un recours coercitif comme un autre, s'inquiète Peter Singer: *"What troubles me, though, is how a new technology is short-circuiting the decision-making process for what used to be the most important choice a democracy could make. Something that would have previously been viewed as a war is simply not being treated like a war".* [359]

Ainsi, le nouveau standard consiste à rechercher l'approbation du Congrès uniquement lorsque des vies américaines sont en danger, mais elle est négligée lorsque des RPAs seuls sont déployés, à l'image de l'opération en Lybie l'année dernière. Peter Singer conclut en affirmant que l'établissement d'un tel précédent est contraire à la vision de la démocratie des pères fondateurs des Etats-Unis : *" America's founding fathers may not have been able to imagine robotic drones, but they did provide an answer. The Constitution did not leave war, no matter how it is waged, to the executive branch alone. In a democracy, it is an issue for all of us."* [360]

Le fruit de plusieurs décennies de progrès technologiques permet aujourd'hui à une minorité dirigeante d'engager une nation toute entière dans des conflits armés, sans que celle ci ne l'approuve, ou soit même au courant de telles opérations, ce qui va à l'encontre de la volonté des pères fondateurs. Ainsi, Thomas Jefferson, rédacteur de la déclaration d'indépendance et troisième président des Etats-Unis avait déclaré : *" An informed citizenry is the bulwark of a democracy"* [361]. Le défaut de transparence des deux administrations Bush et de l'administration Obama sur le programme de drones dans la lutte contre le terroriste porte ainsi atteinte aux règles de l'engagement en guerre dans un régime démocratique.

Au delà des débats sur les drones dans le domaine militaire, l'utilisation des RPAs à des fins civiles est jugée préoccupante par les associations de défense des libertés fondamentales.

Des utilisations civiles potentiellement dangereuses pour les libertés fondamentales

La Federal Aviation Agency, l'agence gouvernementale chargée des règlementations et des contrôles de l'avion civile, prévoit que d'ici à 2030, 30.000 avions sans pilotes observeront le territoire américain du ciel.[362]Le FAA *Modernization and Reform Act of 2012*, adopté par le Congrès américain le 3 Janvier 2012 accorde à la FAA le droit d'étendre l'accès à l'espace aérien américain aux drones à l'horizon 2015. De nombreux défenseurs des droits civils ont évoqué leur inquiétude concernant cette loi, qui établit selon eux un dangereux précédent

[359] Notre traduction : « Ce qui me perturbe c'est la manière dont une nouvelle technologie court-circuite le processus décisionnel pour ce qui était autrefois considéré comme le choix le plus important qu'une démocratie pouvait prendre. Quelque chose qui était autrefois vu comme une guerre n'est simplement plus traité comme une guerre. » Ibid.

[360] Notre traduction : « Les pères fondateurs n'étaient peut être pas en mesure d'imaginer les drones, mais ils fournirent une réponse. La Constitution ne laisse pas la décision de la guerre, quelle que soit la manière dont elle est conduite, dans les seules mains du pouvoir exécutif. Dans une démocratie, c'est un problème qui nous concerne tous ». Ibid.

[361] Notre traduction : « Un peuple informé constitue le rempart de la démocratie. »

[362] FAA, *FAA Aerospace Forecast – Fiscal Years 2011-2031*, U.S. Department of Transportation Federal Aviation Administration Aviation Policy and Plans, 2011, p. 49. http://www.faa.gov/about/office_org/headquarters_offices/apl/aviation_forecasts/aerospace_forecasts/2011-2031/media/2011%20Forecast%20Doc.pdf, consulté le 30 Juillet 2012.

pour la protection de la vie privée, du fait de l'absence de garanties pour les libertés civiles dans le texte.[363]

Les attaques du 11 Septembre 2001 et les discours officiels qui leur succèdent soulignent tous la réalité de la permanence de la menace terroriste, et la nécessité qui en découle de renforcer la sécurité individuelle et collective. Cette recherche de sécurité optimale doit se faire, et se fait aux Etats-Unis, grâce à l'adaptation du régime des libertés publiques individuelles et collectives. La signature du *Patriot Act*, puis son renouvellement sous l'administration Obama illustre cette tendance à la modification juridique des conditions de mise en œuvre des libertés, notamment par le développement de la surveillance de la population. L'Etat et les services spécialisés ont largement recours à la technologie afin d'achever une sécurité optimale et de minimiser le risque sociétal. Aujourd'hui, plus que la technologie elle-même, c'est l'utilisation de cette dernière par la puissance publique qui menacerait les garanties accordées aux citoyens dans l'exercice de leurs libertés fondamentales.[364]Plusieurs associations de défense des libertés civiles ont prévenu que la prolifération des drones allait obliger les Américains à repenser les limites de leur vie privée.[365] En effet, l'usage des robots militaires dans l'optique de sécuriser un territoire et une population pourrait potentiellement se heurter à un certain nombre de libertés garanties par la Constitution américaine. On peut relever plusieurs emplois problématiques à l'heure actuelle.

Le 14 Mai 2012, la FAA annonça que les forces de l'ordre avaient reçu l'autorisation de faire voler leurs propres drones. L'American Civil Liberties Union dénonça immédiatement cette « invasion » du gouvernement américain dans la sphère privée. *"The new drone friendly law has no protection against what will become the routine aerial surveillance of American life – our American life. So, quick! Look up in the sky! You may still be able to catch a fleeing glimpse of your rights to privacy and to be free from unreasonable searches and seizures before they are gone…forever."* [366]

John Whitehead, président de l'Institut Rutherford, chargé de fournir une assistance juridique pour les cas ayant trait aux libertés civiles, s'insurge contre l'usage des drones aux Etats-Unis: *"America is not a battlefield, and the citizens of this nation are not insurgents in need of vanquishing."* [367]

L'inquiétude principale des défenseurs des libertés fondamentales concerne la collecte d'informations sur ses citoyens par le gouvernement américain, sans que ceux-ci en aient conscience. Dans un rapport de décembre 2011, l'American Civil Liberties Union lance un avertissement sur le danger d'accorder aux drones le droit de survoler les Etats-Unis,

[363] MCNEAL G., "A primer on domestic drones : legal, policy and privacy implications", Forbes, 10 avril 2012. www.forbes.com/sites/gregorymcneal/2012/04/10/a-primer-on-domestic-drones-and-privacy-implications/, consulté le 10 Aout 2012.

[364] DAUPS T., « Robotique et libertés publiques » in *Les robots au cœur du champ de bataille*, DOARE R., HUDE H., Economica, 2011

[365] FUKUYAMA F., « L'œil espion à la portée de tous », *The Financial Times*, 24 février 2012.

[366] Notre traduction: « La nouvelle loi favorisant les drones ne comporte aucune protection contre ce qui va devenir la surveillance aérienne routinière de la vie américaine – notre vie américaine. Allez, vite ! Regardez dans le ciel ! Il se pourrait que vous soyez capable d'entrevoir la disparition de vos droits à la vie privée et à la protection contre les fouilles et arrestations irraisonnables avant qu'ils ne s'évanouissent… à jamais. » ACLU, Drones in the Sky – Civil Liberties Minute : www.aclu.org/technology-and-liberty/drones-sky-civil-liberties-minute, consulté le 10 Aout 2012.

[367] Associated Press, "Talk of drones patrolling U.S. skies spawns anxiety", 19 Juin 2012. http://www.usatoday.com/news/washington/story/2012-06-19/drone-backlash/55682654/1, consulté le 26 Juillet 2012.

qui mènerait ultimement à la formation d'une société sous surveillance permanente, dont les moindres faits et gestes seraient contrôles, suivis et disséqués par les autorités.[368] La perspective de l'utilisation des drones dans le civil suscite donc de nombreuses critiques, et est le plus souvent apparentée à une dérive de *Big Brother*.

Dans le cadre du débat sur l'immigration, la Chambre des représentants américains a demandé au DoD et au DHS d'élargir l'utilisation des drones militaires à la surveillance des frontières. Les députés estiment que l'important niveau d'investissement dans les systèmes de drones du DoD[369], couplé avec le retrait des troupes en Irak et en Afghanistan, doivent mener à un usage dual des systèmes et des technologies développés. En 2008, le DHS a donc présenté au Congrès ses plans d'acquisition de dix-huit drones Predator pour patrouiller la frontière avec le Mexique. Et bien que les immigrés illégaux n'aient pas exactement le même profil que les membres d'Al Qaida, Cyndi Wegerbauer de General Atomics estime que : "*the acceptability of using these systems for border surveillance has increased dramatically since terrorism became such a real, in-our-backyard threat"* [370]. Dans le même temps, le porte-parole de l'American Border Patrol, une patrouille frontalière privée, explique que les drones lui permettent de « *diffuser l'invasion en live sur internet* ».[371] Les défenseurs des libertés civiles y voient là un potentiel d'atteinte à laliberté d'aller et de venir, garantie aux Etats-Unis par la clause des privilèges et des immunités de la Constitution[372].

Il est probable que l'utilisation des drones dans le civil porte atteinte à certaines de ces libertés dans le cadre de missions de surveillance, mais leur impact pourrait potentiellement être beaucoup plus grave. On est confronté aujourd'hui à l'accroissement fulgurant de la quantité et de la diversité des drones, du fait des progrès de la miniaturisation. L'armée américaine est même en train de mettre au point des drones armés aussi gros que des insectes[373]. Cet avantage concurrentiel lui permet d'assurer sa supériorité technologique, mais pour combien de temps ? En effet, elle est progressivement remise en cause par la construction de drones de taille réduite par un nombre croissant de particuliers. Francis Fukuyama annonçait ainsi en février 2012 construire son propre drone dans son jardin.[374] Selon lui: *" It is extremely easy to build a drone now that can do not just surveillance but can carry rather large payloads. (…) I don't have to spell the implications of this. I want to have my drone before the government makes them illegal. The US has been fighting such low-tech enemies lately that we haven't thought through the nature of a world in which lots of people*

[368] STANLEY J., CRUMP C, *Protecting Privacy From Aerial Surveillance: Recommendations for Government Use of Drone Aircraft*, ACLU, Décembre 2011. https://www.aclu.org/files/assets/protectingprivacyfromaerialsurveillance.pdf, consulté le 28 Juillet 2012.

[369] Cf. première partie

[370] Notre traduction : « L'admissibilité du recours à de tels systèmes pour la surveillance frontalière a augmenté radicalement depuis que le terrorisme est perçu comme une véritable menace ». SINGER P.W., *Wired for War: the robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009.

[371] Ibid.

[372] "The citizens of each state shall be entitled to all Privileges and Immunities of Citizens in the several States". Privileges and Immunities Clause, U.S. Constitution, Art. IV, Section 2, Clause 1 ou Comity Clause.

[373] BUMIILER E., SHANKER T., "War Evolves With Drones, Some Tiny as Bugs", The New York Times, 19 Juin 2011. http://www.nytimes.com/2011/06/20/world/20drones.html?_r=1&ref=unmannedaerialvehicles, consulté le 18 octobre 2011.

[374] FUKUYAMA F., « L'œil espion à la portée de tous », *The Financial Times*, 24 février 2012.

have sophisticated drones, not just other countries but private individuals. One somewhat worrying thing is that virtually all of this equipment comes from China or Taiwan". [375]

Il explique qu'à l'heure actuelle, il existe un groupe de passionnés baptisé DIY Drones[376], qui compte plus de 20.000 membres s'employant à mettre au point de nouveaux systèmes de contrôle et à rendre cette technologie accessible à tous. Les petits drones sont relativement faciles à concevoir, et relativement facile à armer également, selon lui. Francis Fukuyama s'inquiète donc de leur potentialité destructrice. Les drones risquent en effet d'être détournés à des fins criminelles, aussi bien par des particuliers que par des groupes organisés. Ils pourront servir par exemple à commettre des meurtres à distance, à lancer des attaques biochimiques, et ce en toute impunité car la multiplication des drones rendrait leur traçabilité incroyablement complexe.[377]

Toutefois, condamner l'usage des drones dans le civil dans leur totalité, en raison de leur potentiel criminel et liberticide, serait peu judicieux, car ils présentent également des avantages non négligeables. En effet, Michel Asencio, chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique, explique que « *les drones permettraient des améliorations de capacités par: un renforcement du renseignement au plus près du temps réel ; le soutien à l'ordre public et à la sécurité, surveillance d'événements, de manifestations, de personnes ; un nœud relais pour les transmissions tactiques en milieu difficile ; l'évaluation des dommages en temps quasi réel ; la reconnaissance pour mener des opérations sensibles ; le soutien à l'encerclement et à la mise en isolement*. »[378] Il estime que ces opérations de surveillance, de détection et d'analyse de l'environnement devraient représenter 55 pour cent des missions totales des RPAs dans quelques années.

Parmi les missions civiles actuellement effectuées par les drones, on peut citer la surveillance et l'observation. Pour les Jeux Olympiques de Londres 2012, le ministre britannique de la Défense, Philip Hammond, aurait dépensé 172 millions d'euros pour faire passer sa flotte de six drones Reaper MQ-9 de General Atomics à dix. Leur acquisition devait permettre de quadriller l'espace aérien au-dessus de Londres et des installations olympiques, afin de neutraliser toute attaque aérienne.[379]

Ces missions de surveillance et de sécurisation de périmètres définis sont relativement proches de celles effectuées au dessus des théâtres d'opérations. Mais les drones

[375] Notre traduction : « Il est extrêmement facile de construire un drone aujourd'hui, qui peut non seulement remplir des missions de surveillance, mais aussi transporter des charges explosives plutôt importantes. (…) Je n'ai pas besoin d'expliquer les implications de ceci. Je veux avoir mon drone avant que le gouvernement ne les interdise. Les Etats-Unis se sont battus avec des ennemis aux capacités technologiques si faibles dernièrement que nous n'avons pas envisagé sérieusement la nature d'un monde dans lequel beaucoup de gens possèdent des drones sophistiqués, pas seulement d'autres pays mais aussi des individus. Une chose inquiétante est que presque l'intégralité du matériel des drones [faits maison] provient de Chine ou de Taiwan ». FUKUYAMA F., "Surveillance drone, Maiden flight", *The American Interest*, 12 février 2012. www.blogs.the-american-interest.com/fukuyama/2012/02/12/surveillance-drone-maiden-flight/, consulté le 10 Aout 2012.

[376] *Do it yourself drones*

[377] FUKUYAMA F., "Surveillance drone, Maiden flight", *The American Interest*, 12 février 2012. www.blogs.the-american-interest.com/fukuyama/2012/02/12/surveillance-drone-maiden-flight/, consulté le 10 Aout 2012.

[378] ASENCIO M., « L'utilisation civile des drones - problèmes techniques, opérationnels et juridiques », Note de la FRS numéro 8/2008, 28 mars 2008, 10p.

[379] VALLEREY E., « JO 2012 : Londres mise sur la dissuasion avec drones, missiles et canons à ultra sons », *Usine Nouvelle*, 4 Aout 2012. http://www.usinenouvelle.com/article/jo-2012-londres-mise-sur-la-dissuasion-avec-drones-missiles-et-canons-a-ultra-sons.N179796, consulté le 5 Aout 2012.

remplissent également des missions de transport et de travail aérien, comme la prise de vues destinées aux applications de l'imagerie mais aussi l'épandage à des fins agricoles, et des missions spécifiques comme la recherche, le sauvetage et le soutien à l'aide humanitaire. On peut ajouter l'emploi des drones dans la reconnaissance des frontières, l'évaluation des dommages, la surveillance des feux de forêt, des lignes électriques haute tension, le survol des régions éloignées, montagneuses et peu accessibles, des zones de pêche et des routes maritimes très fréquentées et dangereuses, les niveaux de pollution atmosphérique ou en mer, la surveillance du trafic routier, les tracés terrestres et la cartographie, etc.[380]

Dans un rapport du 20 Janvier 2012, le service de recherche du Congrès indiquait que la garde côtière américaine visait à acquérir 247 nouveaux aéronefs, hélicoptères et drones pour la surveillance maritime et relever les nouveaux défis de sécurité[381] : observation des pipelines de pétrole et de gaz, surveillance de cargaisons dangereuses, dépistage de vols de contrebande, des actes de piraterie maritime mais aussi des sources d'eau, des vestiges archéologiques, des filons de matières premières ou de combustible, etc.

Du fait de leur essor dans l'espace aérien civil, il semble important aujourd'hui d'établir un cadre légal spécifique à l'utilisation des drones, afin d'apporter les garanties nécessaires au bon exercice des libertés fondamentales. Un tel encadrement pourrait également servir de précédent pouvant éventuellement guider les autres pays envisageant l'utilisation civile des drones, à l'instar de la France. La diversité des missions pouvant être effectuées par les drones doit être prise en compte dans les débats visant à circonscrire leur utilisation.

[380] Ibid.

[381] O'ROURKE R., *Coast Guard Deepwater Acquisition Programs: Background, Oversight Issues, and Options for Congress*, Congressional Research Service, 20 Janvier 2012. http://www.fas.org/sgp/crs/weapons/RL33753.pdf, consulté le 5 Aout 2012.

Conclusion

Du 11 Septembre 2001 à aujourd'hui, les dirigeants américains ont établi, au travers de leurs discours, que les Etats-Unis étaient engagés dans une guerre sans fin contre le terrorisme. Ce faisant, ils s'arrogent le droit de recourir à la puissance militaire pour vaincre cette menace dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », menée au nom de leur droit inhérent à la légitime défense, même préventive. Dans cette lutte contre le terrorisme, ils privilégient le recours à la puissance aérienne par leur utilisation intensive des drones armés, une stratégie offensive largement débattue aujourd'hui. Les RPAs permettent en effet aux dirigeants d'éviter l'engagement direct de troupes supplémentaires sur certains théâtres d'opérations « 3D », et ainsi, de contourner l'aversion croissante du public pour la violence et la guerre. Traditionnellement, le risque encouru par l'engagement dans un conflit armé constituait l'une des restrictions principales à l'entrée en guerre. Le recours aux drones armés, en supprimant cette contrainte, a donc permis aux administrations Bush et Obama de mener à bien de nombreuses opérations militaires furtives, dans la plus grande opacité. Toutefois, l'efficacité des RPAs dans la réduction effective de la menace terroriste reste encore à prouver.

L'affluence de critiques sur les éliminations ciblées dans les medias suscite des préoccupations croissantes pour les drones, sur les plans juridique, éthique, politique et stratégique. La violence inhérente à l'emploi des drones armés provoque aussi bien de la fascination que du rejet pour leur utilisation. Certains medias présentent actuellement les drones comme des jouets au service du pouvoir exécutif, destinés à réaliser des éliminations ciblées sans aucune supervision, au mépris du droit international. Ces représentations erronées ont été favorisées par le manque de transparence des dirigeants sur l'utilisation des drones. L'absence de débat sur le recours aux drones armés entre le Congrès, le pouvoir exécutif et la population est problématique, à l'heure où le développement de ce type d'armements s'accélère radicalement.

Ces aéronefs inhabités sont aujourd'hui indissociables de la « guerre contre le terrorisme », et de plus en plus d'Etats cherchent à les acquérir. Les efforts de recherche et de développement de l'armée américaine sont désormais axés sur l'élargissement et le renforcement de leur flotte de drones. La décision d'avoir prioritairement recours à la puissance aérienne s'inscrit dans une stratégie réaliste, conçue pour permettre aux Etats-Unis de conserver leur statut d'hégémon à l'heure où l'évolution de la nature des conflits défie leur supériorité militaire.

Les projets actuels de drones portent sur la réduction de l'implication de l'homme dans la guerre. Certains RPAs peuvent ainsi décoller, effectuer une mission préprogrammée et retourner à la base sans aucune intervention humaine. Ces évolutions inquiètent de nombreux chercheurs, qui estiment que l'autonomisation croissante accordée aux drones mènera à terme à la réduction de la réticence des Etats à recourir à la force armée. Pour l'heure, seuls trois Etats dans le monde sont en possession de drones armés opérationnels : les Etats-Unis, Israël et le Royaume-Uni. Ils possèdent donc un avantage concurrentiel, mais la prolifération actuelle des systèmes de drones, en dehors de toute règlementation effective, pourrait éventuellement mener à l'avènement de conflits par drones interposés pour certains observateurs.

Aujourd'hui, l'emploi des drones n'est plus circonscrit au domaine militaire. Les drones de surveillance, ainsi que les drones armés sont également déployés de manière croissante dans le civil pour diverses utilités, aussi bien pour des missions de défense, qu'à des fins scientifiques, météorologiques, sécuritaires, humanitaires, agricoles, de sauvetage, etc. La technologie des drones n'est donc pas condamnable en soi, mais son inscription dans la stratégie politique de « guerre contre le terrorisme » se doit d'être plus transparente et supervisée dans sa forme actuelle pour gagner en efficacité et en légitimité.

Bibliographie

Ouvrages

ANDRÉANI G., HASSNER P., *Justifier la guerre*, Presses de Sciences Po, 2005, 373p.

ARKIN R., *Governing Lethal Behavior in Autonomous Robots*, Chapman-Hall, Printemps 2009, 256 p.

BLANKENHORN D., FUKUYAMA F., GALSTON W., *What we're fighting for: a letter from America*, Institute for American Values, Février 2002, 20 p.

BOURKE J., *An Intimate History of Killing: Face-to-Face Killing in Twentieth-Century Warfare*, Basic Books, 2000, 509 p.

BRAUD P., *Violences politiques* , Paris, Seuil, 2004, 256 p.

CRETTIEZ X., *Les Formes de la violence*, Collection Repères, La Découverte, 2008, 128p.

DE LA GRANGE A., BALENCIE J.-M., *Les guerres bâtardes, comment l'Occident perd les batailles du XXIe siècle*, Librairie Académique Perrin, 2008, 174 p.

DEVIN G., *Sociologie des Relations Internationales*, La Découverte, Paris, 2002, 122 p.

DIEU F., *Introduction à la méthode de la Science Politique*, L'Harmattan, Paris, 2008, 162 p.

DOARE R., HUDE H., *Les Robots au cœur du champ de bataille*, Economica, 2011, 216 p.

GALULA D., *Contre-insurrection: Théorie et Pratique,* Economica, 2008, 215 p.

JOHNSON J., *Just War Tradition and the Restraints of War: A moral and Historical Inquiry*, Princeton University Press, 1981, 380 p.

KILCULLEN D., *Counterinsurgency*, Oxford University Press, Mai 2010, 272 p.

LAMBETH B., *The transformation of American Air Power*, Cornell University Press, 2000, 352 p.

LEFEBVRE M., Forces et faiblesses de la puissance Américaine in *La politique étrangère Américaine*, 2 **e** éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2008, 128 p.

LIANG Q., XIANGSUI W., *La guerre hors limites*, Rivages Poches, 2006, 310 p.

MARTIN M., SASSER C., *Predator: The Remote-Control Air War over Iraq and Afghanistan: A Pilot's Story*, Zenith Press, Février 2011, 320 p.

SANDOZ Y., SWINARSKI C., ZIMMERMANN B., *Commentaire des Protocoles additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949* , CICR/ Martinus Nijhoff, Genève, 1986, 1619p.

SANGER D., *The Inheritance: The world Obama confronts and the challenges to American Power*, Crown Editions, 2009, 528 p.

SINGER P.W., *Wired for war, the robotics revolution and conflict in the 21st century*, Penguin Books, 2009, 500 p.

SLIM H., *Les civils dans la guerre. Identifier et casser les logiques de violence*, Genève, Labor et Fides, 2009, 372 p.

General SMITH R., *L'utilité de la force. L'art de la guerre aujourd'hui*, préface du Général Bruno Cuche, Paris, Économica, 2007, 395 p.

Articles scientifiques

ASENCIO M., « L'utilisation civile des drones - problèmes techniques, opérationnels et juridiques », *Note de la FRS*, numéro 8/2008, 28 mars 2008, 10p.

BADIE B., « Terrorisme et Etat », *Etudes polémologiques*, n°1, 1989.

BEER F., HARIMAN R., « Le post réalisme après le 11 Septembre », *Études internationales*, Volume 35, numéro 4, décembre 2004, p. 689-719.

BERGEN P., TIEDEMANN K., "Washington's Phantom War: The Effects of the US Drone Program in Pakistan" *Foreign Affairs*, Juillet/Aout 2011.

BONDITTI P., « L'antiterrorisme aux États-Unis : de la contre-insurrection des années 1960 à la "guerre globale au terrorisme" », in *Au nom du 11 septembre...* , La Découverte, 2008, p. 151-167.

COHEN E., "The US Mystique of Air Power", *Foreign Affairs*, Janvier/Février 1994.

CRAWFORD N., "Just War Theory and the U.S. Counterterror War", *Perspectives on Politics*, Volume I/ numéro 1, Mars 2003.

DAHM W.J.A., "Technology Horizons",*A vision for Air Force Science & Technology*, Volume 1, 2010.

DE DURAND E., « Le renouveau de la puissance aérienne », La Découverte | *Hérodote* 2004/3 - N°114, pp. 17-34.

DE DURAND E., « Révolution dans les affaires militaires, Révolution ou transformation ? », *Hérodote*2003/2.

GOMEZ J., « Le droit dans la guerre aérienne », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 830, 30 Juin 1998, p.371.

GUIDIERE M., HARLING P., « Qui sont les insurgés irakiens ? », Le Monde diplomatique, mai 2006, p.14.

HANON J.-P., « Guerre, système international et robotisation », *DSI*, hors série numéro 10, 2010, pp. 12-15.

HELLMAN C., "Last of the big time spenders: U.S. military budget still the world's largest, and growing", *Center for Defense Information*, 2004.

HUYSMANS J., « Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité », *Cultures & Conflits* 31-32, printemps-été 1998, 15p.

KORB L., “U.S. National Defense Policy in The Post - Cold War World”, *Council on Foreign Relations* , 1997, 8 p.

LAPOINTE T., MASSON I., « Les relations entre le ‘politique’ et ‘l’économique’ dans le discours et les pratiques de la ‘guerre contre le terrorisme’ », *Cultures et Conflits*, Approches critiques de la sécurité (No 54), 2004, pp. 81-103.

MALIS C., « Extrapolations. La robotisation de l’espace de bataille nous promet-elle une nouvelle révolution dans les affaires militaires ? », *DSI,* hors série numéro 10, 2010.

METZ S., KIEVIT J., *Strategy and the Revolution in Military Affairs: From Theory to Policy*, U.S. Army War College, Maryland, June 27, 1995.

OFEK H., “The Tortured Logic of Obama’s Drone War”, *The New Atlantis*, Number 27, Spring 2010, pp. 35-44.

POSEN B., « La maîtrise des espaces, fondement de l’hégémonie militaire des Etats-Unis », *Politique étrangère* I/2003, volume 68, pp. 41-56.

REESE S., LEWIS S., *Framing the War on Terror: the internalization of policy in the US press*, Journalism volume 10, Décembre 2009, pp. 777-797.

ROHDE D., “The Obama Doctrine”, *Foreign Policy*, Mars/Avril 2012.

SCHMITT G., “American primacy and the defense spending crisis, Project for the New American Century”, *Joint Force Quarterly*, Printemps 1998, pp. 1-4.

SINGER P.W., “Tactical Generals: Leaders, Technology and the Perils”, *Air & Space Power Journal*, Eté 2009.

VALEYRE B., GUERIN A., « De Galula à Petraeus, l’héritage Français dans la pensée Américaine de la contre-insurrection », *Cahiers de la Recherche Doctrinale*, 7 mai 2009, 70p.

WASINSKI C., “Créer une Révolution dans les Affaires Militaires: Mode d’emploi”, *Cultures et Conflits*, 6 mars 2007, p. 149-164.

WEBB D., WIRBELAND L., SULZMAN B., “From Space, No One Can Watch You Die”, *Peace Review: A Journal of Social Justice* , Janvier 2010, Vol. 22, Issue 1, pp. 31-39.

WILLICK M.S., « L’intelligence artificielle : les approches juridiques et leurs implications », Ordre juridique, ordre technologique, vol. 12, *Cahiers STS*, CNRS, 1986.

Sources médiatiques

ACKERMAN S., “Stan McChrystal’s Very Human Wired War”, *Wired,* 26 Janvier 2011.

ASIA ONE, “RSAF's new UAV can stay up in the air for over 24 hours”, 23 mai 2012.

AP, “Turkey hopeful that US will sell it armed drones”, *The Guardian*, 22 mai 2012.

AP, “Talk of drones patrolling U.S. skies spawns anxiety”, *USA Today*, 19 Juin 2012.

BAJORIA J., “A New Kind of Aid for Pakistan”, *Council of Foreign Relations*, 8 Avril 2009.

BALDOR L., “Flashy drone strikes raise status of remote pilots”, *The Boston Globe*, 12 Aout 2012.

BECKER J., SHANE S., “Secret ‘Kill List’ Proves a Test of Obama’s Principles and Will”,*The New York Times*, 29 mai 2012

BERGEN P., ROWLAND J., “Civilian Casualties Plummet in Drone Strikes”, New America Foundation, *CNN*, 13 Juillet 2012.

BLAIR D., “Drones alone are not the answer”, *New York Times*, 14 Aout 2011.

BOBIN F., « Les tirs de drones, un contentieux durable entre le Pakistan et les Etats-Unis », *Le Monde*, 24 Juillet 2012.

BOYD C., “Vulnerable to Hate”,*Washington Post*, 12 Septembre 2001.

BRANIGIN W., “A brief, bitter war for Iraq’s military officers”, *The Washington Post*, 1e mai 2003.

BUMILLER E., “Panetta says defeat of Al Qaeda is ‘Withing reach’”, *The New York Times*, 9 Juillet 2011.

BUMIILER E., SHANKER T., “War Evolves With Drones, Some Tiny as Bugs”, The New York Times, 19 Juin 2011.

BUMILLER E., “A day job waiting for a kill shot a world away”, *The New York Times*, 29 Juillet 2012.

BURNS R., SULLIVAN T., “Clinton faces Pakistani anger at drone attacks”, *The Huffington Post,* 30 Octobre 2009.

CARYL C., « Predators and Robots at War », *The New York Review of Books*, 30 Aout 2011.

CLOUD D., “U.S. Defense Secretary Refers to CIA drone use”, *Los Angeles Times*, 7 octobre 2011.

DE LA GRANGE A., « Pourquoi les conflits non conventionnels dégénèrent inéluctablement en sales guerres », *Le Figaro* , 19 Janvier 2006.

DIVOLL V., “Targeted Killings: Who’s checking the executive branch?”, *The Los Angeles Times*, 25 mars 2012.

EGGEN D., “Judge invalidates Patriot Act Provisions”, *Washington Post*, 7 septembre 2007.

ENTOUS A., “U.S. Weighs Expanded Strikes in Yemen”, *Wall Street Journal*, 25 Aout 2010.

ENTOUS A., GORMAN S., BARNES J., “U.S. Tightens Drone Rules for Its Pakistan Attacks”, *The Wall Street Journal*, 4 Novembre 2011.

Senator FEINSTEIN D., Letter on drone strikes, *Los Angeles Times*, 17 mai 2012.

FINN P., “A future for drones: Automated killing”, *The Washington Post*, 20 Septembre 2011.

FUKUYAMA F., “Surveillance drone, Maiden flight”, *The American Interest*, 12 février 2012.

FUKUYAMA F., « L’œil espion à la portée de tous », *The Financial Times*, 24 février 2012.

GOLUB P.S., « Retour à une présidence impériale aux Etats-Unis », *Le monde diplomatique*, janvier 2002.

HELMORE E., “US now trains more drone operators than pilots”,*The Guardian*, 23 Aout 2009.

JAFFER J., WESSLER N., “The C.I.A.’s Misuse of Secrecy”, *The New York Times*, 29 avril 2012.

KASS J., “Like Kids at Play, Adults have been sheltered too”, *The Chicago Tribune*, 13 Septembre 2001.

KENNEDY F., PALMER J., “Anti war rallies in Italy and India attract thousands of supporters”, *The Independent*, 15 Octobre 2001.

KRAUTHAMMER C., “Barack Obama: Drone Warrior”, *The Washington Post*, 1e Juin 2012.

LANDAY J., “Do U.S. Drones Kill Pakistani Extremists or Recruit Them?”, *M cClatchy Newspapers*, 7 avril 2009.

LINDLAW S., "Remote-Control Warriors Suffer War Stress," *Associated Press* , 7 Aout 2008.

MARKEY P., RASHEED A., “Iraq turns to U.S. drones to protect oil platforms”, *Reuters*, 21 mai 2012.

MAZETTI M., SCHMITT E., “US says agents of Pakistan aid Afghan Taliban”, *The New York Times*, 26 Mars 2009.

MCCAIN J., “Bin Laden’s death and the debate over torture”, *Washington Post*, 12 mai 2011.

MCNEAL G., “A primer on domestic drones: legal, policy and privacy implications”, *Forbes*, 10 avril 2012.

MILLER A., “Barack O’Romney”, *Foreign Policy*, 23 mai 2012.

NAKASHIMA E., WHITLOCK C., “With Air Force’s Gorgon Drone ‘We can see everything’”, *Washington Post*, 2 Janvier 2011.

NORTHAM J., “Popularity of drones takes off for many countries”, *NPR*, 11 Juillet 2011.

PFEFFER A., “Britain's Royal Air Force considering purchase of Israeli unmanned aerial vehicle”, *Haaretz,* 5 avril 2012.

PINCUS W., “Are drones a technological tipping point in warfare?”, *The Washington Post*, 25 avril 2011.

PORTER G., “CIA officers against drone strikes”, *Inter Press Service*, 4 Juin 2010.

REUTERS, “Despite Legal Hurdle, U.S. Looks to Export Drone Technology to Allies”, *Wharton Aerospace and Defense Report* 1e avril 2010.

RIA NOVOSTI, “Russia ‘may buy’ $50 Mln Worth of Israeli UAVs”, 16 mai 2012.

SCHMITT E., SCHMIDT M., “U.S. drones patrolling its skies provoke outrage in Iraq”, *The New York Times*, 29 Janvier 2012.

SHAHAL-ESA A., “Northrop Seeks Easing Of Export Controls On Drones”, *Reuters*, 30 avril 2012.

SHERAZI Z., “Most of those killed in drone attacks were terrorists”, *Dawn*, 9 mars 2011.

SINGER P.W., “Do drones undermine democracy?”, *The New York Times* – Sunday Review, 21 janvier 2012.

SUSKINDR., “The untold story of al-Qaeda’s plot to attack the subways”,*Time*, 6 Juin 2006.

ULLMAN H., “Needed now: an intellectual revolution in strategic thinking” *Daily Times*, 10 mai 2012.

UPI, “Swiss evaluating Israeli UAVs”, 3 mai 2012.

VALLEREY E., « JO 2012 : Londres mise sur la dissuasion avec drones, missiles et canons à ultra sons », *Usine Nouvelle*, 4 Aout 2012.

WILSON S., KAMEN A., “Global War on Terror is given New Name”, *Washington Post*, 25 mars 2009.

WONG J., “Alston critiques the Rise of Drones and Targeted Killings in US National Security Policy”, *Harvard Law School Journal*, 6 octobre 2010.

YOUNGEG., “Congresswoman Barbara Lee : once the lone voice against the Afghanistan war”,*The Guardian*, 27 Juillet 2012.

ZAKARIA T., "A drone by any other name...", *Reuters*, 14 décembre 2009.

Rapports

ALSTON P., *Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions - Study on targeted killings*, Human Rights Council, Fourteenth session, Agenda item 3, United Nations General Assembly, 28 mai 2010, 29 p.

Amnesty International, *Les droits humains subissent dans le monde entier le contrecoup des attentats*, Amnesty International Publications, 3 octobre 2001.

Amnesty International, *As if Hell fell on me: the Human Rights crisis in North West Pakistan,* Amnesty International Publications, 10 Juin 2010, 137 p.

BOWMAN K, RUGG A., *The War on Terror: Ten Years of polls on American Attitudes*, American Enterprise Institute, 1e Septembre 2011.

COLE C., DOBBING M., HAILWOOD A., “Convenient killing: Armed drones and the ‘PlayStation’ mentality”, *Fellowship of Reconciliation*, Oxford, Septembre 2010.

DONNELLY T., “Rebuilding America’s defences: Strategy, Forces and Resources for a New Century”, *Project for the New American Century*, Washington D.C., Septembre 2000, 78 p.

ROGGIO B., BARRY B., “Charting the data for US air strikes in Yemen, 2002 – 2012”, *The Long War Journal*, 2012.

ROGGIO B., MAYER A., “Charting the data for US airstrikes in Pakistan, 2004 – 2012”, *The Long War Journal*, 2012.

STANLEY J., CRUMP C, *Protecting Privacy From Aerial Surveillance: Recommendations for Government Use of Drone Aircraft*, ACLU, Décembre 2011.

Pew Research Center, *Support for Campaign Against Extremists Wanes - U.S. Image in Pakistan Falls No Further Following bin Laden Killing*, 21 Juin 2011, 66 p.

Publications officielles

DADDIS A., “Understanding Fear’s Effect on Unit Effectiveness”,*Military Review*, Juillet/ Aout 2004, pp. 22-27.

DoD, *FY2009-2034 Unmanned Systems Integrated Roadmap,* 6 avril 2009, 195 p. [en ligne] http://www.acq.osd.mil/psa/docs/UMSIntegratedRoadmap2009.pdf, page consultée le 3 Avril 2012.

FAA, *FAA Aerospace Forecast – Fiscal Years 2011-2031*, U.S. Department of Transportation Federal Aviation Administration Aviation Policy and Plans, 2011, 102 p. [en ligne] http://www.faa.gov/about/office_org/headquarters_offices/apl/aviation_forecasts/aerospace_forecasts/2011-2031/media/2011%20Forecast%20Doc.pdf, page consultée le 30 Juillet 2012.

GERTLER J., *U.S. Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, 3 janvier 2012 [en ligne]. http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/files/unmanned%20aerial%20systems%20CRS.pdf, page consultée le 30 Juin 2012.

GUETLEIN M., *Lethal Autonomous Weapons – Ethical and doctrinal implications*, Naval War College Joint Military Operations Department Paper, Février 2005, 35 p. [en ligne] http://www.dtic.mil/cgi-bin/GetTRDoc?AD=ADA464896, page consultée le 20 Juillet 2012.

Headquarters of the United States Air Force*, United States Air Force Unmanned Aircraft Systems Flight Plan 2009-2047*, Washington DC, 18 mai 2009. [en ligne] http://www.globalsecurity.org/military/library/policy/usaf/usaf-uas-flight-plan_2009-2047.pdf, page consultée le 30 Juillet 2012.

MARSHALL A.W., *Some Thoughts on Military Revolutions*, OSD/NA memorandum for the record, 23 Aout 1993, 8 p.

Mental Health Advisory Team, IV, *Operation Iraqi Freedom 05-07, Final Report*, Office of the Surgeon Multinational Force – Iraq and Office of the Surgeon General, United States Army Medical Command, 17 Novembre 2006, 89 p. [en ligne] http://www.armymedicine.army.mil/reports/mhat/mhat_iv/MHAT_IV_Report_17NOV06.pdfpage consultée le 30 Juillet 2012.

O’ROURKE R., *Coast Guard Deepwater Acquisition Programs: Background, Oversight Issues, and Options for Congress*, Congressional Research Service, 20 Janvier 2012,

61 p. [en ligne] http://www.fas.org/sgp/crs/weapons/RL33753.pdf, page consultée le 5 Aout 2012.

PETRAEUS D., *Counterinsurgency*, Headquarters Department of the Army, décembre 2006, 282 p. [en ligne] http://www.fas.org/irp/doddir/army/fm3-24.pdf, page consultée le 24 Juillet 2012.

ULLMAN H., WADE J., *Shock and Awe: Achieving Rapid Dominance*, National Defense University, 1996. [en ligne] http://www.dodccrp.org/files/Ullman_Shock.pdf, page consultée le 5 Aout 2012.

US Congressional Research Service, *Direct Overt U.S. Aid and Military Reimbursements to Pakistan, FY2002- FY2013*, 27 Juillet 2012 [en ligne]. http://www.fas.org/sgp/crs/row/pakaid.pdf, page consultée le 30 Juillet 2012.

WHITE HOUSE, *The National Security Strategy of the United States of America*, Washington D.C., Septembre 2002. [en ligne] http://www.whitehouse.gov/nsc/nssall.html, page consultée le 1e Aout 2012.

WHITE HOUSE, *Fact sheet : The New Way Forward in Iraq*, Office of the Press Secretary, 10 janvier 2007 [en ligne]. http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2007/01/20070110-3.html, page consultée le 1e Aout 2012.

YOO J., *The Presidential's constitutional authority to conduct military operations against terrorists and nations supporting them*, Memorandum opinion for the deputy counsel to the president, 25 septembre 2001. [en ligne] www.justice.gov/olc/warpower925.htm, page consultée le 7 Aout 2012.

Discours officiels

Déclaration du Président George W. Bush, "Act of War statement". Washington DC, 12 Septembre 2001 [en ligne]. http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/1540544.stm, page consultée le 30 juin 2012.

Discours de George W. Bush devant les deux chambres du Congrès américain et le peuple américain, United States Capitol, 20 Septembre 2001 [en ligne]. http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html, page consultée le 24 Juillet 2012.

Secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld et Général Myers, *September 11, 2001: Attack on America DoD News Briefing*, 22 Octobre 2001. [en ligne] http://avalon.law.yale.edu/sept11/dod_brief48.asp, consulté le 5 Aout 2012.

George W. Bush, *Commencement address at the United States Military Academy at West Point*, 1e Juin 2002. [en ligne] http://www.nytimes.com/2002/06/01/international/02PTEX-WEB.html?pagewanted=all, page consultée le 5 Aout 2012

Discours de George W. Bush au Congrès américain, *State of the Union Address*, Washington DC, 28 Janvier 2003 [en ligne]. http://whitehouse.georgewbush.org/news/2003/012803-SOTU.asp, page consultée le 25 Juillet 2012.

Remarques de Barack Obama, *Remarks by the President on a new strategy for Afghanistan and Pakistan*, Washington DC, 27 Mars 2009 [en ligne]. http:// www.whitehouse.gov/the_press_office/remarks-by-the-president-on-a-new-strategy-for-afghanistan-and-pakistan/, page consultée le 20 Juillet 2012.

Discours d'Harold Koh, Legal Adviser,*The Obama Administration and International Law*, U.S. Department of State, 25 mars 2010. [en ligne] http://www.state.gov/s/l/releases/ remarks/139119.htm#, consulté le 20 Juillet 2012.

Conférences

BRENNAN J., "The Efficacy and Ethics of U.S. Counterterrorism Strategy", Woodrow Wilson Center, Washington D.C., 30 avril 2012 [en ligne] http://www.wilsoncenter.org/ event/the-efficacy-and-ethics-us-counterterrorism-strategy/, page consultée le 30 Juin 2012.

BROOKES A., "Grim Reaper: USAF & RAF UCAV operations in SW Asia", a presentation by Wing Commander Andrew Brookes (RAF Ret'd) to the 8th Conference held by Defence IQ June 2009, London UK. [en ligne] http:// ucavconference.com/Event.aspx?id=297324, page consultée le 25 Octobre 2011.

U.S. Naval Academy, "New Warriors and New Weapons : The Ethical Ramifications of Emerging Military Technologies", *Report of the 2010 McCain Conference*, Stockdale Center on Ethics Leadership, Annapolis, MD, 23 Avril 2010. [en ligne] http://www.usna.edu/Ethics/mccain.htm, page consultée le 24 Juillet 2012.

Législation et décisions juridiques américaines

93rd U.S. Congress, *Joint Resolution concerning the war powers of Congress and the President*, Public Law 93-148, 7 Novembre 1973.

107th U.S. Congress Joint Resolution, *Authorization for Use of Military Force against those responsible for the recent attacks launched against the United States*, Public Law 107–40, 18 septembre 2001.

107th U.S. Congress, 2nd Session, House of Representatives, *Bob Stump National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2003*, Public Law 107–314, 2 décembre 2002.

111th U.S. Congress, *Enhanced Partnership with Pakistan Act of 2009,* S. 1707, 15 octobre 2009.

Président Lyndon B. Johnson*, Freedom of Information Act,* Title 5 of the United States Code,Public Law No. 104-231, 4 Juillet 1966.

Président Ronald Reagan*, Executive Order 12333 – United States Intelligence Activities*, 4 décembre 1981.

Supreme Court of the United States*, Hamdan v. Rumsfeld*, 548 U.S. 557, 29 Juin 2006.

U.S. Constitution, *Privileges and Immunities Clause*, Art. IV, Section 2, Clause 1.

Conventions et normes internationales

Protocole de la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre de 28 Juillet 1899.

Charte des Nations Unies, San Francisco, 26 Juin 1945 [en ligne]. http://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/uncharter-all-lang.pdf, consulté le 15 mai 2012.

Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, 12 Aout 1949.

Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer, 12 Aout 1949.

Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, 12 Aout 1949.

Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 Aout 1949.

Protocole Additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977 [en ligne]. http://www.icrc.org/dih.nsf/full/470?opendocument, consulté le 30 Juin 2012.

STANAG/OTAN 4670, 2007 [en ligne] http://freedownload.is/pdf/nato-developments-in-uas-airworthiness-and-sense-avoid-15743092.html, consulté le 30 Juillet 2012

Sites Internet

Site du New York Times sur les drones : http://www.nytimes.com/interactive/2011/06/19/world/drone-graphic.html?ref=unmannedaerialvehicles, consulté le 25 octobre 2011.

Site d'American Civil Liberties Union: http://www.aclu.org/about-aclu-0, consulté le 28 Juillet 2012

Site de la C.I.A.: https://www.cia.gov/about-cia/index.html, consulté le 28 Juillet 2012.

Site de la Croix Rouge : http://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5zqdta.htm, consulté de Juin à Aout 2012.

Site de Raytheon Company : http://raytheon.mediaroom.com/index.php?s=43&item=1603, consulté le 3 Aout 2012.

Site de Northrop Grumman : http://www.as.northropgrumman.com/products/natoags/, consulté le 10 Aout 2012

Site d'Elbit Systems : http://www.elbitsystems.com/elbitmain/, consulté le 30 Juin 2012.

Autres sources

Entretien du 2 avril 2012 à l'Etat Major de l'armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste, ingénieur en chef de l'armement et adjoint en chef de la division préparation au sein de l'armée de l'air, et du lieutenant-colonel Bouquet de la division préparation du plan de l'Etat Major de l'armée de l'air.

ROUANOUX B., *De la légalité de l'action américaine en Afghanistan au titre de légitime défense. L'ambiguïté des résolutions 1368 et 1373 du Conseil de Sécurité* - Mémoire de fin d'études, dirigé par M. Kdhir - Institut d'Etudes Politiques, Université Lumière Lyon 2, 2001-2002.

Annexes

Les différents types de drones aux Etats-Unis

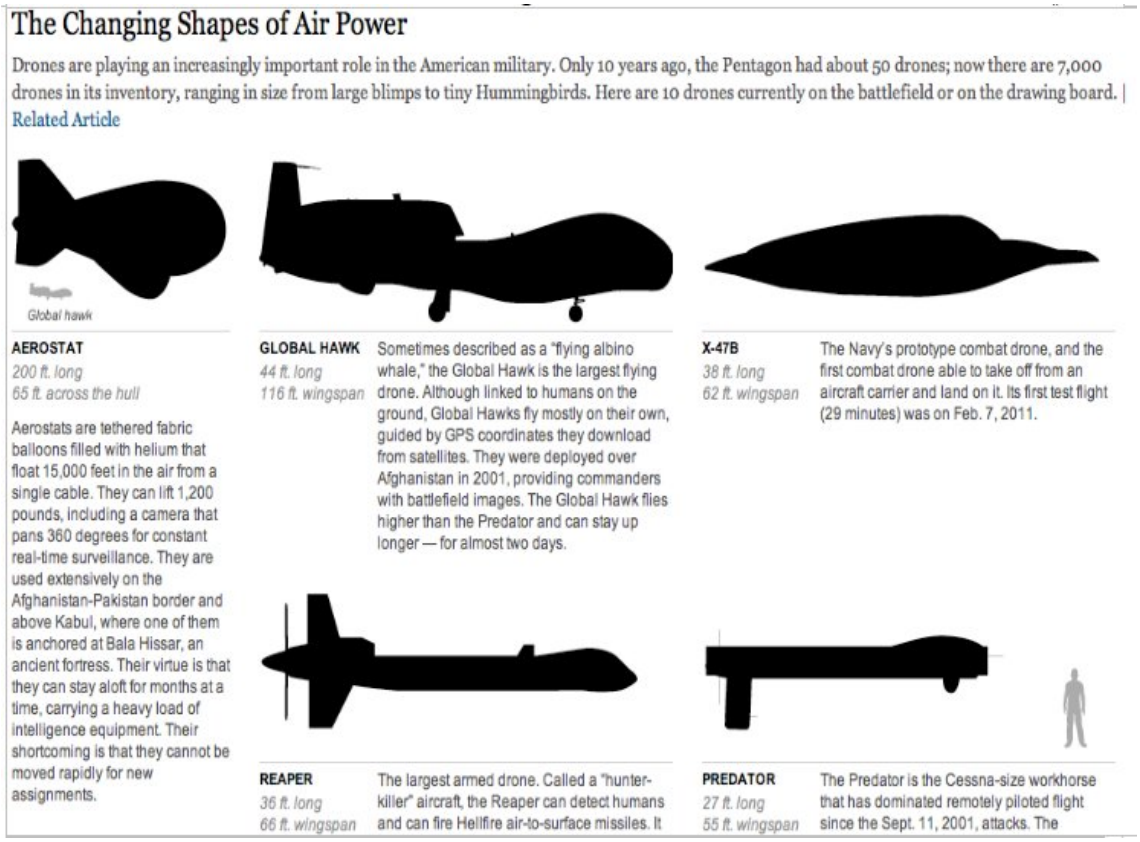

The Changing Shapes of Air Power

Drones are playing an increasingly important role in the American military. Only 10 years ago, the Pentagon had about 50 drones; now there are 7,000 drones in its inventory, ranging in size from large blimps to tiny Hummingbirds. Here are 10 drones currently on the battlefield or on the drawing board. | Related Article

Global hawk

AEROSTAT
200 ft. long
65 ft. across the hull

Aerostats are tethered fabric balloons filled with helium that float 15,000 feet in the air from a single cable. They can lift 1,200 pounds, including a camera that pans 360 degrees for constant real-time surveillance. They are used extensively on the Afghanistan-Pakistan border and above Kabul, where one of them is anchored at Bala Hissar, an ancient fortress. Their virtue is that they can stay aloft for months at a time, carrying a heavy load of intelligence equipment. Their shortcoming is that they cannot be moved rapidly for new assignments.

GLOBAL HAWK
44 ft. long
116 ft. wingspan

Sometimes described as a "flying albino whale," the Global Hawk is the largest flying drone. Although linked to humans on the ground, Global Hawks fly mostly on their own, guided by GPS coordinates they download from satellites. They were deployed over Afghanistan in 2001, providing commanders with battlefield images. The Global Hawk flies higher than the Predator and can stay up longer — for almost two days.

X-47B
38 ft. long
62 ft. wingspan

The Navy's prototype combat drone, and the first combat drone able to take off from an aircraft carrier and land on it. Its first test flight (29 minutes) was on Feb. 7, 2011.

REAPER
36 ft. long
66 ft. wingspan

The largest armed drone. Called a "hunter-killer" aircraft, the Reaper can detect humans and can fire Hellfire air-to-surface missiles. It

PREDATOR
27 ft. long
55 ft. wingspan

The Predator is the Cessna-size workhorse that has dominated remotely piloted flight since the Sept. 11, 2001, attacks. The

Photo d'un drone Predator Reaper

Source : Drone Wars UK, dronewarsuk.wordpress.com, consulté le 5 Aout 2012.

Les drones du DoD, 2012

Table 1. DOD UAS Platforms

Name	Vehicles	Ground Control Stations	Employing Service(s)	Capability/Mission
RQ-4A Global Hawk/BAMS-D Block 10	9	3	USAF/Navy	ISR/Maritime Domain Awareness (Navy)
RQ-4B Global Hawk Block 20/30	15	3	USAF	ISR
RQ-4B Global Hawk Block 40	1	1	USAF	ISR/Battle Management Command & Control
MQ-9 Reaper	54	61[a]	USAF	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/EW/Precision Strike/Force Protection
MQ-1A/B Predator	161	61[a]	USAF	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/Precision Strike/ Force Protection (MQ-1C Only-C3/LG)
MQ-1 Warrior/MQ-1C Gray Eagle	26	24	Army	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/Precision Strike/ Force Protection (MQ-1C Only-C3/LG)
UCAS-D	2	0	Navy	Demonstration Only
MQ-8B Fire Scout VTUAV	9	7	Navy	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/Anti-Submarine Warfare/ASUW/MIW/OMCM
MQ-5 Hunter	25	16	Army	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/Battle Damage Assessment
RQ-7 Shadow	364	262	Army/USMC/SOCOM	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/Battle Damage Assessment
A160T Hummingbird	8	3	SOCOM/DARPA/Army	Demonstration
STUAS	0	0	Navy/USMC	ISR/Explosive Ordnance Disposal/Force Protection
ScanEagle	122	39	Navy /SOCOM	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/Force Protection
RQ-11 Raven	5346	3291	Army/Navy/SOCOM	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition
Wasp	916	323	USMC/ SOCOM	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition
SUAS AECV Puma	39	26	SOCOM	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition
gMAV / T-Hawk	377	194	Army (gMAV) Navy (T-Hawk)	ISR/Reconnaissance, Surveillance, and Target Acquisition/Explosive Ordnance Disposal

Source : GERTLER J., *U.S. Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, 3 janvier 2012.

Différentes approches du terrorisme

Counterterrorism Models				
Model	**Defensive**	**Reconciliatory**	**Criminal-Justice**	**War**
General Features	Terrorism is a physical and psychological threat	Terrorism is a political problem	Terrorism is a crime	Terrorism is an act of war
Goals and Methods of the State	Protecting potential targets and victims	Addressing the root causes of terrorism	Arrest and punish terrorists according to the rule of law	Eliminate terrorism through military force
Legal Aspects	Corresponds in most cases to the elements of liberal democracy, with exceptions when practices undermine civil liberties	Corresponds with the law	Corresponds with the law and is subject to constant judicial oversight	Corresponds to laws of war, or may ignore law entirely
Agents	Police, private security companies, firefighters and paramedics, other state and municipal agencies	Politicians, policymakers, brokers, diplomats	Police and the criminal justice system	Intelligence and military units

Source: Ami Pedahzur, *The Israeli Secret Services and the Struggle against Terrorism* (New York: Columbia University Press, 2009), Table 1.1.

Nombre de frappes de drones au Pakistan, 2004-2012

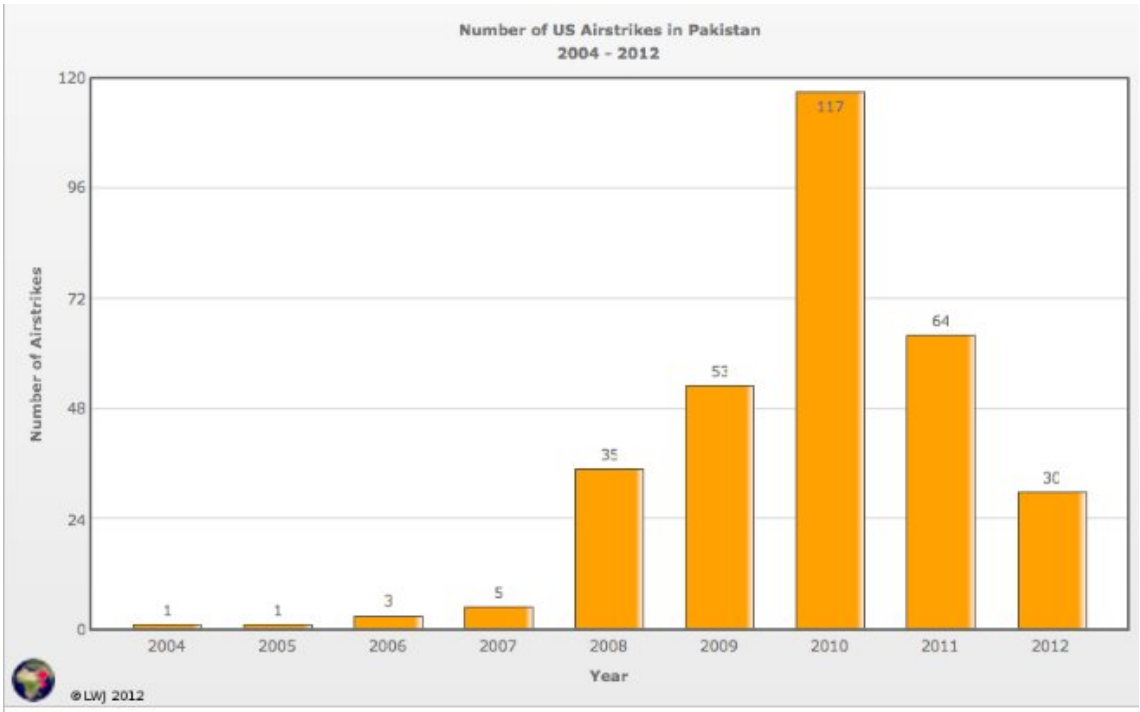

The US ramped up the number of strikes in July 2008, and has continued to regularly hit at Taliban and Al Qaeda targets inside Pakistan. There have been 309 strikes total since the program began in 2004; 299 of those strikes have taken place since January 2008.

Source : Long War Journal, Charting the data for US airstrikes in Pakistan, 2004 – 2012.

Nombre de civils et d'insurgés abattus par les drones au Pakistan, 2004-2012

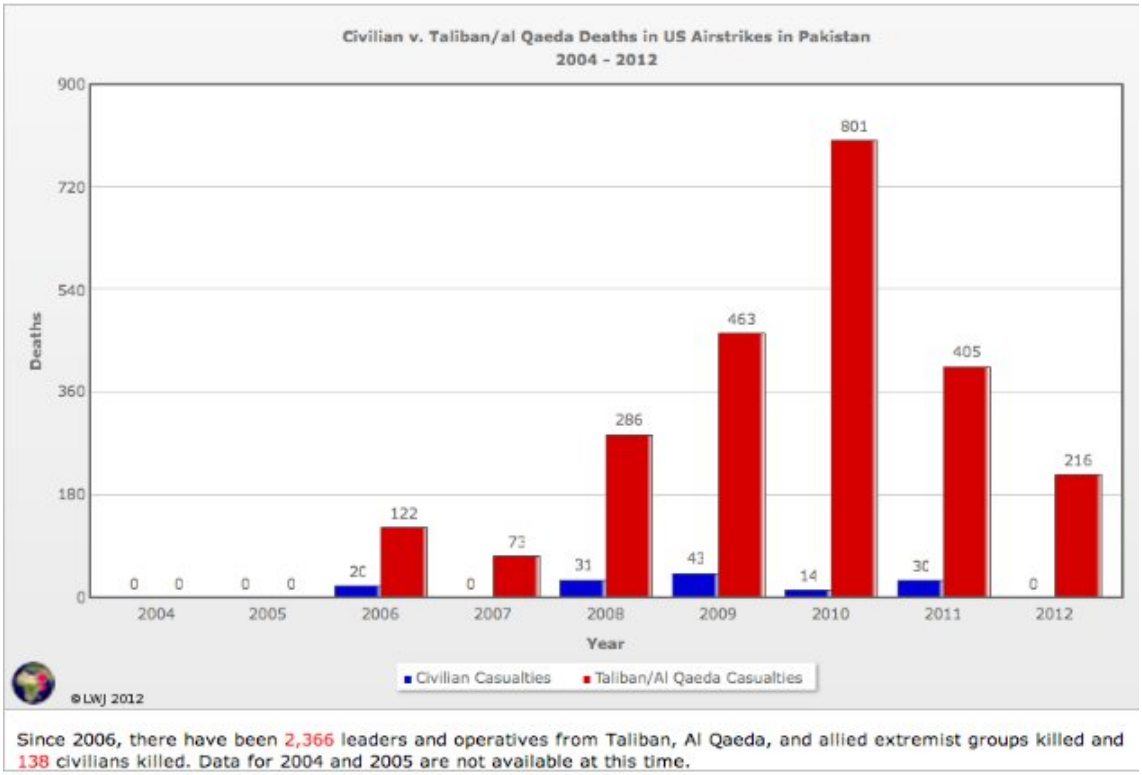

Source : Long War Journal, Charting the data for US airstrikes in Pakistan, 2004 – 2012.

Nombre de frappes de drones au Yémen, 2002-2012

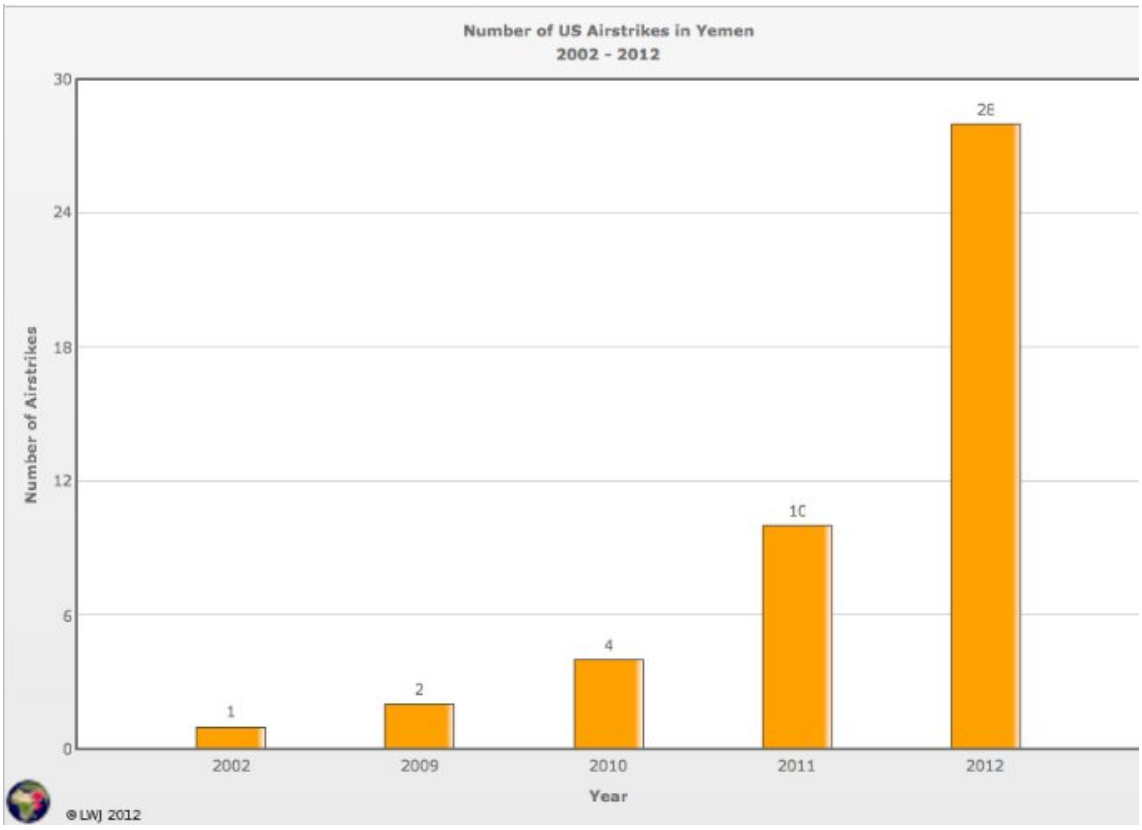

Source : Long War Journal, Charting the data for US air strikes in Yemen, 2002 – 2012.

Nombre de civils et d'insurgés abattus par les drones au Yémen, 2002-2012

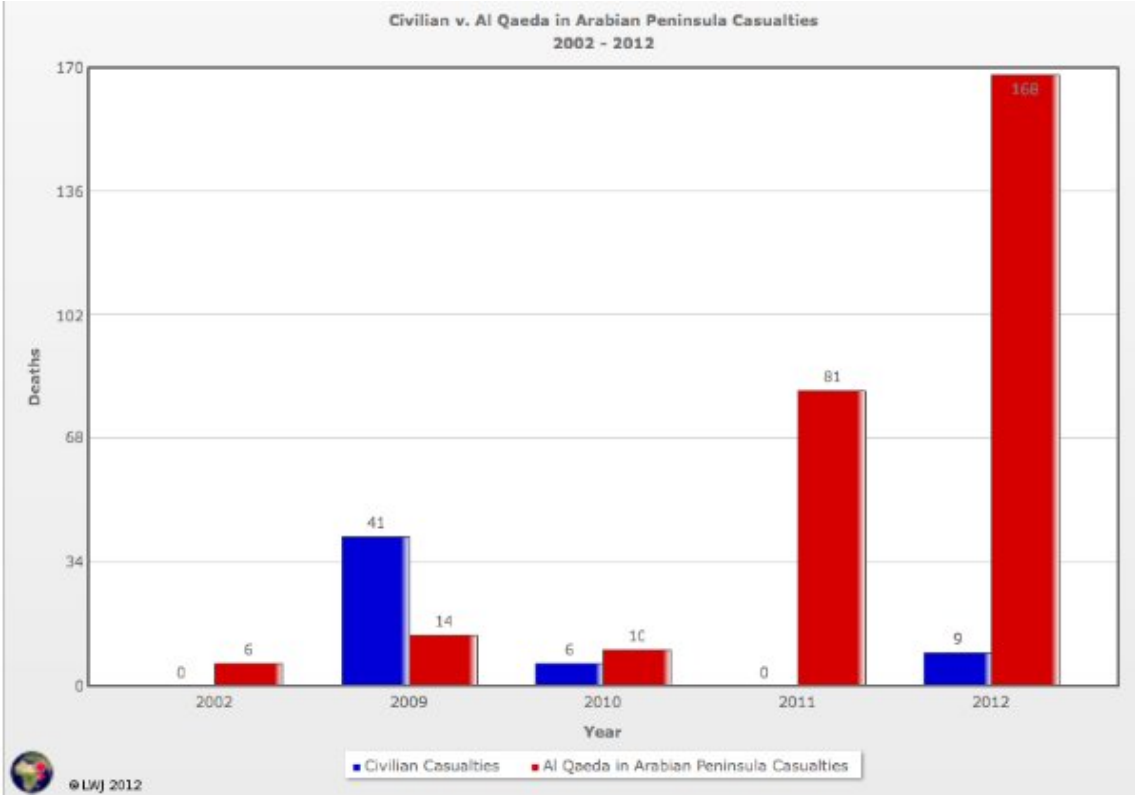

Source : Long War Journal, Charting the data for US air strikes in Yemen, 2002 – 2012.

Concentration des frappes de drones américains au Pakistan, à la frontière avec l'Afghanistan (Waziristân Nord), 2004-2012

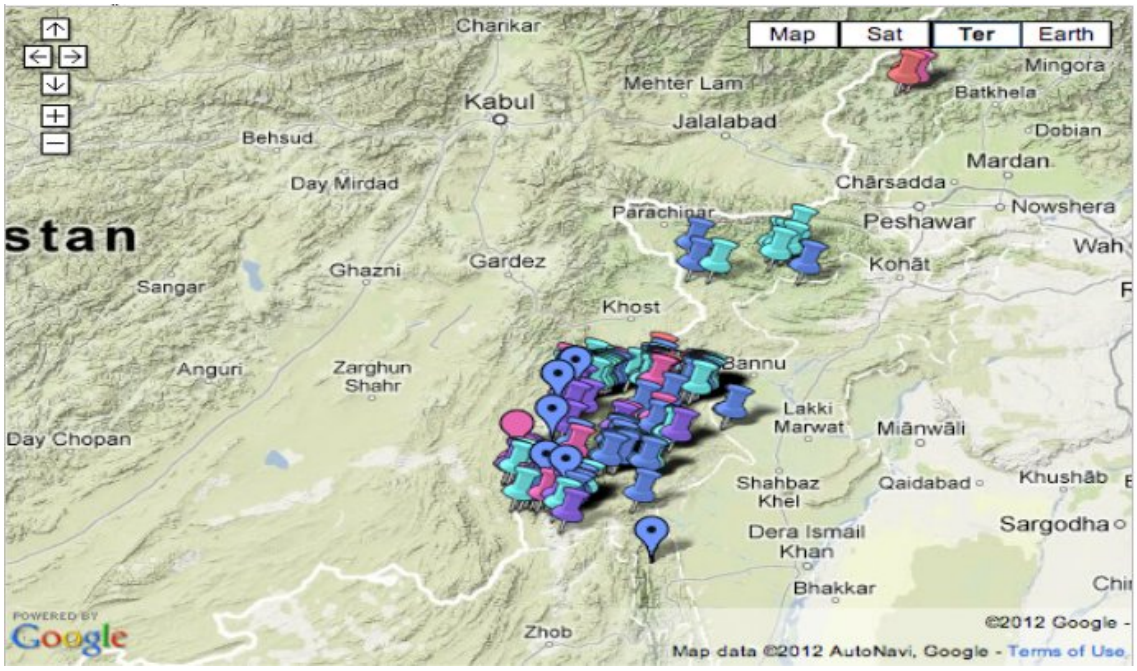

Source : New America Foundation, Counterterrorism Strategy Initiative, The Year of the Drone, 2012.

Les drones dans le monde

Large Military Drones in Service[1]

Country	UAV	Number	Operated by	Manufacturing Company/Country
Australia	Heron	8	Army	IAI (Israel)
Belgium	RQ-5 Hunter	13	Air Force	Northrop Grumman (US)
Canada	Heron	5	Air Force	IAI (Israel)
China[2]	CASC CH-3	?	?	CASC (China)
	CAC Wing-Loong	?	?	CAC (China)
	CASIC WJ-600	?	?	CASIC (China)

	ASN 200(variants)	?	?	ASN (China)
Ecuador	Searcher Mk2	4	Navy	IAI (Israel)
	Heron	2	Navy	IAI (Israel)
Egypt	R4E – 50 Skyeye	20	Air Force	DS Inc (now BAE Systems) (US)
	Scarab	29	Air Force	Northrop Grumman (US)
Finland	ADS-95 Ranger	6	Army	RUAG Aviation (Swiss) & IAI (Israel)
France	Sperwer	20	Army	SAGEM (France)
	Harfang	3	Air Force	EADS (Europe) & IAI (Israel)
Germany	KZO	6	Army	Rheinmetall (Germany)
	Luna	6	Army	EMT Penzberg (Germany)
	Heron	3	Air Force	IAI (Israel)
	Euro Hawk[3]	1	Air Force	Northrop Grumman (US) & EADS (Eu'pe)

Greece	Sperwer	2	Army	SAGEM (France)
India	Nishant	14	Army	ADE (India)
	Searcher MK2	20	Navy/Army/AF	IAI (Israel)
	Heron[4]	16	Air Force	IAI (Israel)
Iran	Mohajer 4	?	Army	Ghods [Quods] Aviation (Iran)
Israel[5]	Searcher Mk2	22	Air Force	IAI (Israel)
	RQ-5A Hunter	?	Air Force	Northrop Grumman (US)
	Hermes 450	?	Air Force	Elbit Systems (Israel)
	Heron	?	Air Force	IAI (Israel)
	Heron 2	?	Air Force	IAI (Israel)
Italy	RQ-1B Predator	6	Air Force	General Atomics (US)

Jordan	Seeker SB7L	6	Air Force	Seabird Aviation (Jordan)
Malaysia	Aludra	?	Air Force	UST (Malaysia)
Mexico	Hermes 450	2	Air Force	Elbit Systems (Israel)
Morocco	R4E – 50 Skyeye	?	Army	DS Inc (now BAE Systems) (US)
Netherlands	Sperwer	14	Army	SAGEM (France)
Philippines	Blue Horizon 2	2	Air Force	EMIT (Israel)
Singapore	Searcher Mk2	42	Air Force	IAI (Israel)
	Hermes 450	?	Air Force	Elbit Systems (Israel)
	Heron	1	Air Force	IAI (Israel)

South Africa	Seeker 2	?	Air Force	Denel (South Africa)
South Korea	Night Intruder	?	Air Force	KAI (South Korea)
	Searcher	3	Air Force	IAI (Israel)

Spain	Searcher MK2	4	Army	IAI (Israel)
Sri Lanka	Seeker	1	Army	Denel (South Africa)
	Blue Horizon 2	?	Air Force	EMIT (Israel)
	Searcher Mk2	2	Air Force	IAI (Israel)
Sweden	Sperwer	3	Army	SAGEM (France)
Switzerland	ADS-95	4	Army	RUAG Aviation (Swiss) & IAI (Israel)
Thailand	Searcher	?	Army	IAI (Israel)
Turkey	Gnat 750	18	Air Force	General Atomics (US)
	Heron	10	Air Force	IAI (Israel)
UK	Hermes 450	?	Army	Elbit Systems (Israel)
	Watchkeeper[6]	?	Army	Thales (UK) & Elbit (Israel)
	MQ-9 Reaper[7]	5	Air Force	General Atomics (US)
USA	I-Gnat	3	Army	General Atomics (US)
	RQ-5 Hunter	45	Army	Northrop Grumman (US)
	Grey Eagle[8]	4	Army	General Atomics (US)
	MQ-8 Fire Scout	6	Navy	Northrop Grumman (US)
	Global Hawk[9]	30	Navy	Northrop Grumman (US)
	MQ-1 Predator	175	Air Force	General Atomics (US)
	MQ-9 Reaper[10]	65	Air Force	General Atomics (US)
	RQ-170 Sentinel	?	Air Force	Lockheed Martin (US)

Info Sources: *The Military Balance 2011*,IISS; Jane's *Unmanned Aerial Vehicles and Targets 2011; US Unmanned Aerial Systems*, Congressional Research Service, 2012; Various press reports.

Source : Drone Wars UK, Who has drones, 2012.

Retranscription de l'entretien du 2 avril 2012 à l'Etat Major de l'armée de l'air, 26 Boulevard Victor 75015 Paris, en présence de Laurent Vieste (LV) et du Lieutenant-Colonel Virginie Bouquet (LCB)

A consulter sur place à la bibliothèque de SciencesPo Lyon

Résumé

Le recours aux drones armés par le pouvoir exécutif dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » depuis le 11 Septembre 2001 est largement décrié actuellement pour son manque de transparence. Ces aéronefs non habités sont intégrés à la stratégie anti-terroriste américaine sous l'administration Bush, mais c'est sous l'administration Obama qu'ils deviennent l'arme de choix des Etats-Unis pour vaincre Al Qaida. Les drones armés permettent aux dirigeants politiques de moduler leur engagement dans les conflits asymétriques récents en Afghanistan et en Irak, mais aussi dans les zones « en paix », principalement au Pakistan et au Yémen. Le choix de l'arme aérienne s'inscrit dans une stratégie réaliste d'accroissement de la suprématie militaire américaine dans le monde, et de renforcement de sa puissance depuis la fin de la Guerre froide. Bien que l'efficacité des drones dans la réduction de la menace terroriste ne soit pas encore établie, de nombreux Etats cherchent aujourd'hui à développer et à acquérir ces systèmes d'armement.

Abstract

The use of armed drones by the executive branch in the « war on terror » since 9/11 is highly criticized today for its lack of transparency. These unmanned aerial vehicles were integrated to the counter-terrorism strategy under the Bush administration, but were turned into weapons of choice against Al Qaeda under the current Obama administration. Armed drones enable political and military leaders to adjust their engagement in asymmetric warfare above both official theaters of war, in Afghanistan and Iraq, and undeclared areas, in Pakistan and Yemen mostly. Choosing air power preeminently participates in a realist strategy to increase U.S. military supremacy around the world, as well as to strengthen its power in the post Cold War era. Although the effectiveness of drones in the effective reduction of the terrorist threat is still to be proven, numerous countries seek to purchase remotely piloted vehicles today.

Mots clés

Etats-Unis, drones armés, terrorisme, guerre, distanciation, puissance aérienne, contre-insurrection, éliminations ciblées, droit international humanitaire, opacité.